



**Conseil du 18ème arrondissement
Séance du lundi 13 mars 2017**

MAIRIE.....	4
CULTURE.....	5
LOGEMENT & URBANISME	6
ENVIRONNEMENT	9
COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	13
VIE ASSOCIATIVE	15
EMPLOI.....	19
SANTE.....	21
PETITE ENFANCE & FAMILLE	22
POLITIQUE DE LA VILLE	23
ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE	25
VOIRIE, TRANSPORT & DEPLACEMENT	29
PROPRETE.....	33
MÉMOIRE & DES ANCIENS COMBATTANTS	35
QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT.....	37
VŒUX.....	45

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 7 mars 2017, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 13 mars 2017 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, **Adjoints au Maire**, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme BELEM, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. LORENZINI, M. MENEDE, Mme NEYRON, M. QUEINNEC, M. TOUZET, Mme VERISSIMO, **conseillers d'arrondissements**

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

M. BROS à M. GUILLOT
Mme MEZENCE à M. TOUZET
M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL
Mme BOYER à M. QUEINNEC
M. BOURNAZEL à M. HONORE

Délibération 18.2017.36:

Départ M. GUILLOT et fin de pouvoir de M. BROS

Délibération 18.2017.37:

Départ M. VAILLANT et pourvoir à M. LEJOINDRE
Arrivée de Mme DEMANGEL

Délibération 18.2017.41:

Départ Mme EL KHOMRI et pouvoir à Mme GABELOTAUD

Délibération 18.2017.51:

Départ M. BADINA et pouvoir à M. DURAND
Arrivée de Mme MEZENCE et fin de pouvoir à M. TOUZET

Délibération 18.2017.53:

Arrivée de M. BOURNAZEL et fin de pouvoir à M. HONORE

Délibération 18.2017.57:

Départ Mme VERISSIMO et M. NEYRENEUF

Délibération 18.2017.61:

Départ Mme MEHAL

M. Félix BEPPO, est désigné secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : Bonsoir à toutes et à tous.

Le quorum étant atteint, je vous propose que nous démarrions notre séance et que nous nommions, si tout le monde en était d'accord, Félix BEPPO, secrétaire de séance. C'est lui qui va répondre au dernier vœu, donc il va rester avec nous jusqu'au bout.

Je vous fais part des pouvoirs qui m'ont été présentés :

- M. BROS à M. GUILLOT ;
- Mme VERISSIMO qui va nous quitter avant la fin de la séance à M. JULIEN ;
- Mme MEZENCE à M. TOUZET ;
- M. BADINA SERPETTE à M. DURAND ;
- M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL ;
- Mme BOYER à M. QUEINNEC ;
- M. BOURNAZEL à M. HONORE ;
- D'autres pouvoirs au fur et à mesure de la séance me seront transmis au moment où les élus partiront.

Nous en venons à la première délibération. On a un conseil relativement fourni en termes de délibérations et c'est bien l'essentiel avec de très nombreux vœux. J'imagine que la période électorale n'est pas totalement pour rien dans cette inflation temporaire de vœux. Je rappelle que le Conseil d'arrondissement est d'abord un lieu de délibérations sur les délibérations qui nous sont proposées et de décisions, ce n'est pas un lieu de communication, c'est un lieu où l'on parle de la vie municipale. Mais nous allons bien sûr étudier l'ensemble de ces vœux au fur et à mesure.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2017.31: Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 16 janvier 2017

Eric LEJOINDRE : Je pense que le compte rendu ne présente pas de difficultés. Je vous en remercie.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.31 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.32 : Élection d'une adjointe au Maire du 18^e arrondissement de Paris

Eric LEJOINDRE : Mme MEES a fait part au Préfet de région de sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjointe au Maire du 18^{ème}. Je vous propose en remplacement que nous élisions Mme VERISSIMO, issue du même courant politique que Mme MEES et qui occupe déjà auprès de moi des fonctions au titre notamment de la solidarité internationale. Donc je voulais vraiment la remercier de prendre, si vous l'acceptez, cette responsabilité supplémentaire d'être adjointe.

Pour ce faire, il nous faut conformément au Code général des collectivités territoriales, un vote à bulletin secret. Si vous en étiez d'accord, je vous propose que chacun inscrive sur le bulletin mis à votre disposition le nom de la personne qu'il ou elle souhaite élire en tant qu'adjoint, pour que nous puissions continuer notre Conseil sans attendre longtemps, je vous propose que la DG puisse procéder au dépouillement public et en présence de tous ceux qui le souhaiteront, des bulletins pendant que nous continuons notre Conseil. Une fois que le résultat sera donné, qu'on puisse revenir sur cette délibération et si elle était élue, laisser à Mme VERISSIMO la possibilité de dire quelques mots sur cette nouvelle fonction que je lui propose. Pas de difficultés de procédure ?

Déroulement du vote

Eric LEJOINDRE : Évidemment, les élus qui le souhaitent peuvent aller observer les opérations de dépouillement qui se font dans mon dos et dans la transparence la plus totale.

DELIBERE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Bulletins trouvés dans l'urne : 40

Bulletins blancs ou nuls : 8

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 23

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 5

Ont voté pour Mme Ana VERISSIMO, 32 voix (trente deux voix)

Article unique : Mme Ana VERISSIMO est élue comme adjointe au Maire du 18e arrondissement.

DELIBERATION : 18.2017.33 : Autorisation de la Maire de Paris à percevoir une subvention dans le cadre du pacte État Métropole

Eric LEJOINDRE : Le titre de la délibération suffit à le comprendre. Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.33/2017.SG.10 à l'unanimité

CULTURE

DELIBERATION : 18.2017.34 : Subventions (925.000 euros) et conventions avec 30 sociétés et 1 association

Carine ROLLAND : Il s'agit d'une délibération que nous connaissons bien, qui vise à soutenir le cinéma indépendant, labellisé Art et Essai, soit 31 établissements parisiens et le 18^{ème} est concerné au titre du Studio 28, on pourrait presque parler du Louxor mais le Louxor est bien dans le 10^{ème}. En tout cas, ce sont des salles qui se caractérisent par l'importance de leurs actions culturelles.

Le montant de la subvention au total est de 925 k€. Le Studio 28 est concerné à hauteur de 30 k€. Je salue l'action de M. LORENZINI en matière d'entreprises culturelles, délibération sur laquelle il s'est penché aussi.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Délibération traditionnelle. Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.34/2017.DAC.667 à l'unanimité

LOGEMENT & URBANISME

DELIBERATION : 18.2017.35: Isolation thermique par l'extérieur (ITE). Convention de mise à disposition du domaine public avec la copropriété du 63, rue Myrha (18e)

DELIBERATION : 18.2017.36 : Signature d'une convention cadre et de trois conventions de financement liées avec la Région Île-de-France pour l'aménagement du quartier Chapelle International (18e).

Michel NEYRENEUF : Il s'agit d'aider la copropriété du 63, rue Myrha qui s'est engagée dans les travaux d'isolation thermique par l'extérieur et il se trouve que pour la façade de derrière qui donne sur l'école de la rue Richomme et sur la crèche, ils ont besoin d'avoir un débord de 30 cm.

Donc cette convention est faite entre la DASCO, la DFPE et la copropriété pour les autoriser à faire l'isolation thermique par l'extérieur en débordant d'environ 30 cm.

Michel NEYRENEUF : C'est une bonne nouvelle puisque la Région Ile-de-France a retenu la candidature déposée par la Ville de Paris dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêts son quartier innovant et écologique. Le quartier en question est Chapelle international pour quatre projets repérés comme particulièrement innovants et écologiques :

- Le premier c'est l'école et la crèche imbriquée, dont le maître d'ouvrage est la Ville de Paris pour une subvention d'environ 1 364 000 € et quelques ;
- Le deuxième est sur le plus grand projet d'agriculture urbaine de Paris qui sera développé sur la terrasse de la halle logistique, maître d'ouvrage, toujours la Ville de Paris avec un montant maximum de subvention de 825 k€ ;
- Le troisième est la nouvelle offre de terrain de sport aménagé sur la terrasse de la halle logistique, maître d'ouvrage toujours la Ville de Paris, montant maximum de subvention 407 143 € ;
- Enfin le dernier, aussi important, data center économe en énergie, capable de restituer l'excédent de chaleur pour alimenter le réseau de chaleur local qui va être créé avec la CPCU sur Chapelle international, maître d'ouvrage toujours Ville de Paris et montant maximum de subvention 1 200 000 €.

Ce data center vise entre autres à réunir toutes les données de toutes les directions de la ville qui sont actuellement sous-traitées à l'extérieur de Paris et avec des marchés qui doivent être re-signés régulièrement et donc il y a en plus un doute concernant à chaque fois le prix qui sera demandé,

tandis que là on réintègre à l'intérieur la gestion nous-mêmes des data center et cela permet en plus de mener ce projet importante de boucle de chaleur pour chauffer Chapelle international.

Je vous invite à accueillir favorablement cette convention pour avoir les subventions de la Région.

Pascal JULIEN : Je souhaiterais savoir le niveau de classement de dangerosité de ce data center : est-ce un classement SEVESO, quel type de SEVESO et sa création nécessitera-t-elle un vote dans les conseils d'arrondissement des communes situées dans un rayon de 3 000 m ? Lorsqu'un data center se construit à Aubervilliers ou à Saint-Denis, nous sommes consultés parce que nous sommes dans le rayon.

Ensuite, nous souhaitons, pas maintenant, mais avoir une occasion de vérifier en quoi ce data center est écologique parce qu'en général, les data center sont rarement écologiques. Comme il ne faut pas faire du greenwashing, en collant le mot pour oui ou pour un non, on souhaite avoir une appréciation globale du bilan énergétique. Il y a beaucoup de questions à poser dessus avant qu'on puisse comme cela faire une sorte de publicité écolo.

Philippe DURAND : La nature de mon propos vise à informer de l'action du Conseil régional en termes d'agriculture biologique puisque nous recevons un financement pour l'agriculture urbaine. En novembre dernier, le Conseil régional d'Ile-de-France a réduit drastiquement les financements attribués aux structures historiques d'accompagnement de l'agriculture biologique. Ainsi, les financements alloués par le Conseil régional ont été diminués de :

- 35 % pour le réseau AMAP Ile-de-France ;
- 30 % pour le groupement des agriculteurs biologiques ;
- quant aux subventions destinées à Terre de liens et à la couveuse d'activités agricoles, Les Champs du possible, elles ont tout simplement été réduites à néant.

Toutes ces structures étaient regroupées dans le pôle Abiosol. D'un autre côté, le financement pour l'agriculture biologique destiné aux chambres d'agriculture, pourtant rarement identifiées comme les avocats, défenseurs et promoteurs de l'agriculture biologique, a été augmenté de 318 %. Cette décision est assez déconcertante car elle offre un paradoxe, ceux qui développent le bio voient leurs aides baisser, ceux qui ne le développent pas voient leurs aides multiplier au nom du développement de l'agriculture biologique, c'est assez incompréhensible. Cela va à contre-courant de la demande des consommateurs. Pourquoi réduire ces aides alors que l'agriculture biologique en Ile-de-France est supérieure à la moyenne nationale et qu'elle ne cesse d'augmenter. 57 % des Franciliens déclarent acheter des produits bios au moins une fois par mois.

Par ailleurs, l'agriculture biologique constitue un véritable vivier d'emplois et une vraie opportunité de développement économique local. Avec près de 300 fermes engagées en mode de production biologique fin 2016, l'agriculture francilienne ne parvient que très partiellement à répondre à cette demande.

Ainsi, malgré un réel décollage ces dernières années des surfaces cultivées en bio, 2 % en Ile-de-France, restent inférieures à la moyenne nationale qui est de 6 %. Donc au lieu de réduire les aides au développement de l'agriculture biologique et à ceux qui la promeuvent, il conviendrait plutôt de la maintenir et de l'amplifier.

C'est pourquoi l'ensemble des partis politiques représentés au Conseil régional, le parti socialiste, Europe écologie les verts, le front de gauche, le MODEM, l'UDI, ont formulé des réserves vis-à-vis de cette décision qui va à l'encontre de l'intérêt des consommateurs comme des agriculteurs qui

veulent produire une alimentation saine et respectueuse des sols, de l'air, de l'eau, de la biodiversité et de la santé de tous. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette intervention qui n'était pas totalement dans le cadre de la délibération qui vous est proposée de voter, mais qui donne un avis sur un sujet important.

M. NEYRENEUF, peut-être quelques éléments de réponse sur le data center, un avis éventuel sur l'agriculture biologique en soi...

Michel NEYRENEUF : Non, ce n'était pas une question donc je ne vais pas répondre à quelque chose qui n'est pas une question, c'est une déclaration et puis ce n'est pas mon domaine de compétence.

En ce qui concerne le data center, ce qui est sûr c'est que les data center qui sont utilisés actuellement par la Ville de Paris sont extrêmement énergivores et que donc, là on va faire un progrès qui va être très important par rapport à la consommation. Je n'ai pas les éléments ici, on peut vous les donner, mais c'est ce qui est annoncé depuis un certain temps.

Quant à savoir si les communes alentours seront appelées à délibérer, de la même façon que nous avons eu à délibérer sur des projets d'Aubervilliers ou de Saint-Denis, ce sera exactement la même chose. Je rappelle qu'ici, ce n'est pas le lancement de l'opération data center, la délibération porte essentiellement sur la subvention.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cet éclairage.

Le dépouillement du scrutin ayant été réalisé, je peux vous annoncer les résultats :

- bulletins trouvés dans l'urne : 40
- bulletins blancs ou nuls : 7 blancs et 1 nul, donc 8 suffrages exprimés ;
- 32 majorité absolue, 21 ont voté pour Mme VERISSIMO

Mme VERISSIMO est donc élue adjointe au Maire du 18^{ème} et continuera d'occuper les fonctions qu'elle occupe maintenant.

Applaudissements

Ana VERISSIMO : Bonsoir à tous. Je vous remercie, M. le Maire, merci chers collègues, de toute la confiance que vous me témoignez ce soir. Merci, chères concitoyennes et concitoyens d'être là ce soir. Je remercie également très chaleureusement Mme MEES qui a assumé cette lourde responsabilité qui est celle d'adjointe, responsabilité dont je prendrai le relai avec grand enthousiasme. J'ai en charge de faire vivre une délégation qui m'est très chère, solidarité internationale, co-développement durable, qui traduit bien mon parcours familial. Je suis extrêmement fière d'assumer à présent les charges régaliennes qui vont m'offrir l'honneur de marier toutes celles et ceux qui s'aiment sans discrimination, sans distinction d'orientations sexuelles, énorme progrès sociétal d'égalité pour toutes et pour tous. Oui, cher M. le Maire, chers collègues, chères concitoyennes et chers concitoyens, vous pouvez compter sur moi pour porter et faire briller haut et fort notre si précieuse devise qui m'est si chère « *Liberté, Egalité, Fraternité* ». Vive la République inclusive !

Applaudissements

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces quelques mots et j'en profite pour saluer l'accession à la nationalité française de Mme VERISSIMO puisque pour être adjoint au Maire, il faut être de

nationalité française mais pour être élue municipale, il n'est pas indispensable de l'être puisque nos concitoyens ressortissant des pays de l'Union européenne sont électeurs et éligibles aux municipales. Donc cette possibilité a été maintenant offerte à Mme VERISSIMO parce qu'elle a fait ce choix de devenir française et je veux la saluer et remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à rendre l'acquisition de cette nationalité possible. Je ne vous souhaite pas la bienvenue dans l'équipe puisque vous y étiez déjà mais bravo pour cette nouvelle fonction.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.35/2017.DASCO.12 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.36/2017.DFA.21 à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

DELIBERATION : 18.2017.37 : Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques – adoption d'une nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile et création du Comité d'orientation de l'Observatoire municipal des Ondes.

Douchka MARKOVIC : La Charte parisienne de téléphonie mobile, il faut se rendre compte qu'on est en train de parler de 2 240 antennes sur tout Paris ce qui est assez conséquent. L'objectif aussi de la Charte, il faut se souvenir un peu qu'elle existe depuis 2003 et qu'elle va être signée pour un renouvellement encore de cinq ans.

Depuis son existence, les écologistes ont souvent déposé des vœux pour essayer de faire améliorer cette charte et notamment en 2012, 2014 et puis deux fois en 2016. Cette Charte parisienne est extrêmement importante puisqu'elle est là pour établir un équilibre entre le principe de précautions et aussi une qualité de réseaux suffisante pour les Parisiens et les Parisiennes.

L'ANSES en 2013 dans son rapport radiofréquence et santé a conclu une incertitude sur les effets à long terme de l'exposition aux radiofréquences et préconise une maîtrise de l'exposition des personnes, c'est-à-dire qu'il faut aussi faire en sorte de savoir comment sont émises les ondes et de faire des points, donc l'importance de maîtriser l'exposition.

Je voudrais aussi souligner la présence de collectifs aujourd'hui dans cette salle qui pour ce principe de précaution ont décidé aussi de se réunir en collectif contre certaines antennes.

L'avancée de cette charte parisienne pour laquelle on va vous demander de voter aujourd'hui, il faut savoir que d'abord il y a eu des concessions :

La première des concessions c'est que tous les dossiers dans lesquels il y a des ajouts de fréquence seront directement instruits par l'Agence de l'écologie urbaine alors que d'ordinaire, ils étaient faits par les mairies d'arrondissement.

De la même façon, la Ville de Paris facilitera l'accès aux toits de la Ville de Paris et notamment par les bailleurs sociaux. Ce sont les concessions faites aux opérateurs puisque les quatre opérateurs de téléphonie mobile ont signé l'avancée de cette charte.

Les avancées pour nous, pour les mairies, c'est l'abaissement du seuil d'exposition aux ondes électromagnétiques puisque nous arrivons à passer pour la 4G en tout cas de 7 à 5 voltmètres, soit une baisse d'environ 30 % et on a aussi obtenu dans les points majeurs l'allongement d'instruction des dossiers pour une durée maximale de quatre mois alors que maintenant on est sur du deux mois.

J'ai envie de dire que la grande avancée de cette nouvelle Charte parisienne c'est plutôt sur la création de OndesParif, cela fait un moment qu'on attendait sa création. OndesParif, c'est un peu comme Airparif, l'idée est de pouvoir se rendre compte des émissions au niveau des ondes électromagnétiques sur tout Paris. Donc il y aura des capteurs qui nous permettront de savoir où on en est par rapport à l'exposition des citoyens et des citoyennes aux ondes électromagnétiques.

Cet observatoire sera municipal, ce qui est extrêmement important. Il sera un organisme opérationnel, cela veut dire qu'il sera là pour observer, mesurer, contrôler, sensibiliser, informer les citoyens et les citoyennes par des brochures. Un point extrêmement important, c'est qu'il va être aussi là pour obtenir des mesures sur ce qu'on appelle les points chauds, c'est-à-dire qu'il permettra de savoir un peu mieux l'exposition des riverains et riveraines aux ondes électromagnétiques.

Pour l'instant, la Région ne fait pas partie de OndesParif et on espère qu'elle rejoindra cet observatoire puisqu'il y a aussi besoin d'aides financières. Là puisqu'on a des représentants de la Région, je souhaitais faire ce petit clin d'œil.

La conclusion c'est que cette nouvelle Charte est un progrès puisqu'elle permet d'avancer vers la baisse d'un niveau global d'exposition. En revanche, on est encore sur du 5 voltmètres et en tant qu'écologiste, en tout cas on essaie de se mobiliser pour que les ondes baissent encore davantage. C'est-à-dire qu'on essaie d'aller vers du 0,6 voltmètre. La progression est encore très importante. Malgré tout, le fait que OndesParif existe est une véritable avancée parce que cette charte constitue un progrès dans la protection des citoyens et le contrôle des ondes électromagnétique. Je vous encourage à voter favorablement cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation. Je veux saluer aussi bien dans mon équipe et Mme MARKOVIC et M. GONZALEZ qui sont en première ligne face à cette problématique compliquée et qui doit concilier des souhaits contradictoires : celui d'avoir accès partout à la 4G bientôt 5G et à une couverture mobile importante et la nécessité de protéger notre santé et de veiller à l'équilibre. Je crois que cette charte, je ne sais pas si elle va recueillir l'unanimité, mais en tout cas qui élargit la base sur laquelle on travaille est un outil supplémentaire extrêmement utile dans ces discussions.

Je salue aussi ceux qui autour de la Maire de Paris ont beaucoup travaillé, j'ai cru comprendre que cela avait été des débats un peu importants mais finalement c'est très bien et c'est comme cela que les sujets avancent.

Pascal JULIEN : C'est une question sensible, comme en témoigne effectivement la présence de personnes mobilisées actuellement dans l'Arrondissement sur cette question, et cela vaut la peine qu'on s'y arrête cinq minutes, qui est le délai, un peu comme au Conseil de Paris.

D'abord, rappeler les conditions dans lesquelles se négocie cette charte. La Maire n'a aucun droit en matière d'antenne ; installer une antenne et émettre est une affaire purement privée entre l'opérateur et le bailleur. C'est la première condition. La deuxième c'est que la loi en matière d'onde a été faite par le lobby, qui a ses relais chez les parlementaires de droite comme de gauche. J'en vois la preuve dans l'itinéraire de la loi Abeille, quand on voit ce qui était la loi Abeille quand elle a fait sa proposition de loi et qu'on voit ce qu'elle est devenue à l'arrivée, elle a été vidée par un certain nombre d'amendements venus de droite comme de gauche parce que les lobbys sont là et qu'ils travaillent. Dans tout ce contexte, il faut quand même saluer la Ville de Paris qui réussit, non pas à imposer parce que la charte n'a pas de valeur réglementaire, mais à s'accorder pour que nulle part un Parisien chez lui dans un lieu fermé soit exposé à plus de 5 V/m tous opérateurs confondus, j'insiste ; les quatre opérateurs confondus, ce n'est pas par opérateur.

Laurence ABEILLE tenterait d'imposer elle 6 V/m mais là encore, le lobby est puissant et empêche la NFR qui n'est pas tout à fait neutre, de mettre en place ce dispositif. Donc le contexte politique montre qu'il faut effectivement saluer ce résultat malgré des insuffisances, malgré des progrès qui restent à réaliser.

Enfin, je voudrais dire que le débat scientifique n'est pas clos parce que chaque fois qu'il y a une étude scientifique indépendante qui tente à montrer que les ondes ont un impact sur la cellule qui n'est pas simplement celui thermique, vous avez aussitôt une autre étude qui arrive quelques temps après et qui dit le contraire. Quand on regarde ce que fut l'histoire de tabac, l'histoire de l'amiante, c'est exactement ce qui s'est passé. Quand les études disent : attention, il y a dangerosité y compris pour le non-fumeur, le cancer du non-fumeur, vous aviez des industriels qui parlaient bien et détournaient par des relais, réussissaient à faire qu'une étude faite par des gens d'ailleurs au même cursus universitaire disait, non cela n'existe pas. Voilà, on fait comme cela, prolonger le débat indéfiniment. Mais nous sommes des politiques et en l'état, force est de reconnaître qu'il y a suffisamment d'éléments pour appliquer les principes de précaution même si on ne peut effectivement pas trancher dans la mesure où il n'y a pas de consensus.

J'en profite puisqu'il y a des habitants mobilisés, il faut faire de la pédagogie, il ne faut pas avoir peur des antennes. Ce ne sont pas les antennes qui sont dangereuses, c'est ce qui est émis de la part des antennes. On a même intérêt à ce qu'il y ait plus d'antennes pour que le niveau d'exposition soit plus faible. Le paradoxe c'est que les opérateurs veulent aussi plus d'antennes mais pour pouvoir circuler eux davantage d'informations. C'est un peu comme si vous construisez une route pour soulager le trafic mais qu'en réalité puisque le trafic est allégé, roulons davantage et mettons davantage de voitures sur la route. On est donc dans une situation compliquée dont les villes qui agissent comme Paris ne s'en sortiront pas tant que loi n'évoluera pas. C'est là que cela se joue.

La Ville ne peut que bricoler et même cette charte n'empêchera qu'il y ait toujours des mouvements d'habitants inquiets de l'effet des ondes et ils auront bien raison.

Hors micro

Eric LEJOINDRE : Il faut surtout que le public respecte le débat qui est le nôtre, le Conseil d'arrondissement est un lieu où le débat se fait en public mais le débat concerne les élus désignés par les habitants pour les représenter. Sur tous les sujets, chacun a une expression, une voix qu'il peut porter mais pas dans la salle du Conseil d'arrondissement, qui est réservée pour le coup à la délibération des élus. Je vous demande de respecter cette situation.

Christian HONORE : Nous aurons l'occasion d'en reparler au Conseil de Paris, pour l'heure, nous allons voter cette délibération d'autant plus qu'elle répond à une de nos demandes, c'est-à-dire une

plus grande information des Parisiennes et des Parisiens. Je me souviens qu'avec M. BOURNAZEL nous avons déposé un vœu pour demander pour inciter les bailleurs d'informer leurs locataires de l'installation des antennes relais et des modifications puisque nous nous étions aperçus au cours d'une réunion publique que des locataires de logements sociaux n'étaient pas au courant que des antennes étaient installées sur leur immeuble.

M. JULIEN a parlé des études du taux d'exposition à l'intérieur des appartements, ce qui est très important. Mais ce n'est pas évalué à l'extérieur, c'est-à-dire sur les balcons et en particulier, j'avais déposé un vœu pour demander à ce que les mesures soient faites dans les cours d'école parce qu'autant on mesure le taux à l'intérieur des classes mais pas dans les cours et – M. JULIEN était à la réunion rue Forest – des parents se plaignaient et craignaient un taux important dans les cours.

Donc, ce serait bien qu'on revienne là-dessus et que l'on prenne le soin de mesurer également à l'extérieur. C'est la raison pour laquelle on va en reparler au Conseil de Paris mais nous allons voter cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Je veux vous rassurer d'ores et déjà que le fait de pouvoir mesurer le niveau d'onde sur les terrasses, les balcons et les espaces extérieurs est bien prévu. L'objectif de la charte c'est qu'il n'y ait pas plus de 5 V/m où que ce soit sur le territoire parisien en cumulant les ondes des différents émetteurs. Donc si vous avez un opérateur, un deuxième et un troisième qui émet sur la même zone, ce qui est le cas en général, l'objectif de la charte est que le cumul de l'ensemble de ces ondes ne dépasse pas les 1 V/m. S'il dépassait, il faudrait que le principal émetteur d'onde sur la zone réduise son niveau d'émission. C'est pour cela que le projet tel qu'il est aujourd'hui, s'il est adopté par le Conseil de Paris, représente à mon sens un progrès immense et unique, y compris par rapport aux autres grandes capitales européennes, qui va permettre aux Parisiens d'être mieux protégés tout en nous permettant de continuer à utiliser nos téléphones portable parce qu'il est inimaginable pour qui que ce soit que nous puissions arrêter.

Douchka MARKOVIC : Juste pour spécifier une chose extrêmement importante parce qu'effectivement, faire des mesures dans les écoles, dans les cours, cela permet de rassurer les gens mais il faut savoir dans les cours d'école, le fait que plus vous montez dans les étages et plus les émissions d'ondes sont importantes. Donc, dans les cours d'école, ce n'est pas forcément là où il y a un problème. C'est bien de le faire parce que cela permet de rassurer les parents. Mais ce qu'il faut savoir c'est que c'est surtout dans les étages élevés que se situe potentiellement le problème, à partir du quatrième, cinquième, sixième étages. C'est pour cela qu'il est important que les citoyens et les citoyennes demandent de faire des mesures dans leur appartement parce que c'est surtout à cet endroit-là que potentiellement peut se faire une surexposition aux ondes.

Je tenais à faire ce point parce que c'est vrai qu'on parle souvent des enfants et pas suffisamment des personnes qui peuvent être surexposées dans les étages élevés des bâtiments.

Eric LEJOINDRE : Puis, je rappelle à toutes et à tous que le principal émetteur d'ondes c'est quand même encore le portable qu'on a chacun sur nous et qui si on veut être précautionneux, il faut l'être avec l'usage de son propre appareil.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.37/2017.DEVE.55 à l'unanimité

COMMERCE, ARTISANAT & DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DELIBERATION : 18.2017.38 : Attribution du Contrat de revitalisation artisanale et commerciale

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit de valider l'attribution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale, autrement appelé le contrat Paris commerce. Nous sommes à l'aboutissement d'un long processus que nous avons lancé à la suite des Vital'Quartier d'un certain nombre de demandes des habitants, des collectifs de commerçants, des conseils de quartier, pour pallier à la problématique de diversification commerciale, aussi bien dans sa diversification que dans sa qualité.

Dans la suite de Vital'Quartier, la Ville de Paris a décidé de continuer ce processus d'acquisition de commerces dans des quartiers ciblés, pour pouvoir permettre une diversification commerciale par l'acquisition, choix des candidats et possibilité ultérieurement de leur vendre le local ou du moins de vendre le local à des entités qui respecteront le bail en cours et dans la succession également.

En 2015, on a lancé une étude pour délimiter les périmètres en fonction des besoins etc. On a ensuite approuvé le lancement d'une concertation, puis une concertation publique et une procédure de consultation pour retenir un opérateur. Aujourd'hui, nous avons cet opérateur, donc on va pouvoir dès le Conseil de Paris prochain pouvoir avoir un opérateur qui va faire l'acquisition de locaux commerciaux à l'achat et de pouvoir les commercialiser en fonction d'une concertation faite avec les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier, les associations de commerçants, les collectifs de riverains et autres, pour pouvoir voir comment, quel quartier, quels locaux etc. Tout cela dans une grande concertation ensemble, suite de Vital'Quartier dans un nouveau format.

C'est une enveloppe qui, sur tout Paris, est évaluée à 32 millions d'euros. Cela permettra l'acquisition d'à peu près 200 locaux sur une période de huit ans. Ensuite, l'opérateur aura quatre ans pour revendre aux locataires ou de le racheter à son propre compte et de continuer sa commercialisation.

Nous sommes concernés suite à de nombreuses demandes et ce que nous avons formulé comme demande de Mairie 18^{ème} par un faisceau qu'on appelle le faisceau nord-est 18-19. En ce qui nous concerne, il s'agit d'une barrière qui serait le boulevard Barbès, le boulevard La Chapelle, Ornano jusqu'au boulevard Ney et tout le côté est avec une partie du 19^{ème} arrondissement. C'est le périmètre retenu lors des précédentes consultations. Aujourd'hui, l'opérateur est la SEMAEST. Donc, on vous demande aujourd'hui d'approuver ce choix pour pouvoir lancer rapidement. Normalement, d'après mes informations, on pourra commencer à acheter des locaux et être opérationnel sur ces diversifications commerciales dès cette année.

Cela est d'autant plus important que je vois que dans l'un des vœux par les républicains sur le secteur Amiraux-Simplon, ce secteur-là est concerné puisqu'il rentre totalement dans le périmètre du contrat Paris commerce. Donc, nous pourrons dès cette année commencer l'achat, l'acquisition de murs et donc de commerces, afin de pouvoir diversifier et trouver des candidats qui permettront d'enclencher une dynamique vertueuse sur certains de ce secteur. Ce n'était pas possible auparavant. Aujourd'hui, le budget est là, l'opérateur est là. Donc tous les moyens sont mis à disposition.

Je précise également que nous avons obtenu puisque cela été notre demande sur le PLU d'un certain nombre de protections commerciales, artisanales et de protections particulières de l'artisanat. C'est-à-dire que sur un certain nombre de linéaires de l'Arrondissement, on a beaucoup de linéaires, on n'a pas tout obtenu évidemment. Comme on n'a pas Vital'Quartier sur tout l'Arrondissement, cela aurait été parfait mais ce n'était pas possible, nous avons en l'occurrence obtenu un certain nombre de linéaires. Les rues qui ont été retenues et qui ne l'étaient pas auparavant sont :

- la rue des Abbesses ;
- la rue Burq.

Une grande partie de Montmartre est passée de soit en protection de commerce et d'artisanat, soit en protection particulière de l'artisanat. C'est-à-dire que sur ces secteurs-là, un commerce doit rester un commerce et un artisan ne pourra céder qu'à condition que cela soit un artisan. Ce sera le cas de :

- La rue des Abbesses ;
- La rue Caulaincourt ;
- La rue Burq qui sera inscrite fraîchement en protection commerce et artisanat ;
- La rue Dancourt ;
- La rue Durantin ;
- La rue Lamarck ;
- La rue Letort ;
- Une partie de la rue du Mont-Cenis ;
- L'esplanade Nathalie-Sarraute ;
- Deux parties du boulevard Ney (la rue des Poissonniers entre Ordener et Boïnod, la rue des Poissonniers entre Marcadet et le boulevard Barbès) ;
- La rue Tholozé ;
- La rue des Trois-Frères ;
- La rue de la Vieuville.

On complète le Paris commerce par un renforcement du PLU. C'est une vision large sur le 18^{ème} de l'intérêt que l'on porte sur le commerce et l'artisanat, volonté que nous avons toujours soutenue. Aujourd'hui, on a des propositions concrètes à faire. Donc je salue ces résultats et vous remercie d'approuver la délibération pour donner à la SEMAEST l'opération de Paris commerce.

Eric LEJOINDRE : Merci, Mme GABELOTAUD. C'est vrai que c'est une délibération essentielle puisque le commerce et la qualité du commerce sont un des éléments clé notamment dans les quartiers populaires pour contribuer à l'amélioration de la gestion de l'espace public. Tout outil supplémentaire en la matière est bienvenu même si le travail qu'on a engagé, notamment avec M. GONZALEZ et M. BROSSAT et d'autres élus sur le soutien aux copropriétés pour les aider elles-mêmes à reprendre en main leur pied d'immeuble quand c'est possible est un élément supplémentaire essentiel. Notre objectif est bien de travailler sur l'ensemble des leviers possible, la protection via le PLU ou le contrat de revitalisation artisanale et commerciale ou tout autre outil qu'on pourrait imaginer et créer pour faire en sorte d'améliorer la situation. En tout cas, je me réjouis comme Mme GABELOTAUD de cette délibération que je vais soumettre à vos voix sauf si certains souhaitaient s'exprimer sur le sujet.

Christian HONORE : D'abord, je suis ravi d'entendre ce qu'a dit Mme GABELOTAUD. Nous allons bien entendu voter cette délibération. Nous aurons l'occasion d'en reparler au Conseil de Paris. Tout à l'heure avec M. BOURNAZEL, nous allons présenter un vœu justement sur le quartier Amiraux-Simplon. Je tiens à rappeler que ce n'est pas la première que nous en parlons et que nous avons également envisagé d'appliquer le dispositif Vital'Quartier dans le quartier Château-Rouge, parce qu'évidemment dans ces quartiers et vous l'avez fort bien dit dans les quartiers populaires, il est

nécessaire de développer le commerce de proximité de qualité et qu'il soit diversifié. C'est ce que nous demandent tous les habitants. C'est la raison pour laquelle je pense que nous sommes sur la bonne voie. Nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure pour le vœu que nous allons vous présenter.

Afaf GABELOTAUD : On fait tout ce qu'il faut et je pense qu'aujourd'hui, nous ne pouvons que constater des avancées majeures et des solutions concrètes. Donc cela concerne Amiraux-Simplon mais cela concernera également Château-Rouge, La Chapelle, le boulevard Ney, l'ensemble de ce faisceau est de l'Arrondissement dans lequel on a déjà commencé à travailler grâce aux commissions pied d'immeuble, je vois M. DAVIAUD puisqu'on siège ensemble et qu'on fait un travail régulier, sincère avec les habitants, avec les associations de commerçants. Cela vient compléter un certain nombre de dispositifs déjà mis en place. On est sur une très bonne voie et le commerce, l'artisanat dans le 18^{ème} arrondissement que l'on porte à cœur est largement soutenu et nous continuerons.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.38/2017.DAE.31 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Mme GABELOTAUD)

DELIBERATION : 18.2017.39 : Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (18e).

Afaf GABELOTAUD : Subventions classiques pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016. L'association des commerçants Initiative Damrémont pour un montant de 5 k€. Nous sommes en mars, cela vient très tôt donc on peut s'en réjouir. Je dis cela en me retournant vers M. HONORE, nous sommes en mars et nous avons déjà notre première subvention pour les illuminations.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Une non-participation au vote de M. HONORE.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.39/2017.DAE.35 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2017.40 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18e et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux

Jean-Philippe DAVIAUD : Avant de passer à cette validation, je voulais saluer l'annonce de Mme GABELOTAUD concernant le classement de linéaire d'un certain nombre de rues en protection particulière. Elle a évoqué plusieurs rues de Montmartre et peut-être vous en souvenez-vous le Conseil de quartier Montmartre avait émis un vœu qui avait été présenté devant notre Conseil pour demander précisément le classement et une grande partie des rues qui avaient été évoquées ont été effectivement classées. Donc c'est une très bonne nouvelle pour Montmartre. Mais aussi je le dis pour notre fonctionnement démocratique parce que cela veut dire que les conseils de quartier ont une vraie utilité et finalement les points de vue exprimés, les demandes portées, se concrétisent par des décisions comme celles-ci. Donc je voulais vraiment le saluer.

Concernant les inscriptions à la MDA beaucoup d'associations ce mois-ci, vraie vitalité associative qui ne se dément pas avec 17 associations nouvelles inscrites :

- 5 dans le domaine de l'art et de la culture ;
- 2 dans le domaine des loisirs ;
- 1 dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation ;
- 5 dans le domaine de la vie locale ;
- 1 dans le domaine de la défense des droits ;
- 1 dans le domaine des relations internationales ;
- 2 dans le domaine de l'aide aux associations.

Je vous propose de valider ces inscriptions.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.40 à l'unanimité

DELIBERATION 18.2017.41 : Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris

Jean-Philippe DAVIAUD : Une réflexion a été entamée il y a de nombreux mois déjà sur les missions des maisons des associations et sur la nécessité de les faire évoluer. Ces missions avaient été envisagées il y a une quinzaine d'années. Il était donc nécessaire de les adapter aujourd'hui aux besoins des associations et également aux nouvelles formes de participation citoyenne qui devaient pouvoir trouver un lieu pour exister. Dans le prolongement de cette réflexion et d'un certain nombre de décisions qui ont été prises sur l'évolution des missions des maisons des associations qui s'appellent maintenant maisons de la vie associative et citoyenne, il était logique que les règlements intérieurs de ces maisons puissent évoluer pour s'adapter à ces nouvelles demandes et également pour aboutir à certaines unifications des fonctionnements des maisons des associations dans Paris, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent ; chacune avait un peu son propre fonctionnement, son propre règlement intérieur. L'idée était que quel que soit l'arrondissement dans lequel se trouvent les associations, elles puissent trouver des services et des prestations identiques d'une maison des associations à l'autre.

Sans rentrer dans le détail, ce règlement intérieur a pour vocation de prévoir une utilisation des maisons des associations plus simple sur des plages horaires étendues, y compris par le biais de conventions qui diront les associations aux maisons des associations pour qu'elles puissent utiliser les locaux en l'absence d'agents sur place, il y aura un certain nombre d'améliorations de ce type-là. Elles pourront accueillir, ce qui n'était pas le cas jusque-là des collectifs, c'était une demande puisqu'aujourd'hui un certain nombre d'initiatives d'habitants ne se traduisent pas nécessairement par la création d'une

association parce que cela peut être une action ponctuelle qui prend la forme d'un collectif. Maintenant, les collectifs pourront être accueillis pendant une durée allant jusqu'à neuf mois pour leur permettre d'avoir leurs activités et puis se transformer en association au besoin si ces activités devaient perdurer.

C'est donc une adaptation à des nouveaux besoins, à des nouvelles demandes des associations qui aujourd'hui attendent des maisons de la vie associative et citoyenne plus de conseils, plus d'informations, de formations, d'accompagnement. On voit là l'évolution par rapport à l'origine de la création des maisons d'associations qui étaient à ce moment-là surtout destinées à offrir des locaux pour se réunir, pour avoir ces activités dans certains cas. Cette évolution est évidemment positive et sera un élément du soutien à la vie associative à Paris.

La Maire de Paris a souhaité que Paris ait une action assez concrète dans la promotion de la citoyenneté européenne d'où la création de conseillers délégués à l'Europe avec des référents dans chaque arrondissement. Nous avons pensé qu'il serait utile qu'à l'occasion de cette réflexion sur les missions des maisons des associations, elles puissent intégrer cette dimension de soutien à la citoyenneté européenne. Concrètement dans le 18^{ème}, cela se traduira dès la prochaine fête de l'Europe qui aura lieu au mois de mai prochain. Nous avons déjà entamé des discussions avec le directeur de la maison des associations pour qu'elle soit totalement associée aux réflexions que nous menons pour cette fête et puisse mobiliser les associations et les acteurs qu'il jugera utiles pour la fête de l'Europe. C'est un premier pas mais je pense qu'il sera nécessaire qu'il soit accentué et s'étende évidemment aux autres arrondissements.

Danièle PREMEL : Nous ne pouvons que soutenir cette délibération d'autant plus que cela va renforcer la vie citoyenne et on va dans ce sens. Ce que j'aimerais c'est que je sais qu'il y a une réorganisation aussi du personnel, donc avec un renforcement au niveau des arrondissements par des cadres A et j'aurais aimé qu'on soit informé, qu'il y ait une information publique sur cette réorganisation au sein de notre Arrondissement puisqu'il y a quand même des spécificités même si le règlement intérieur est pour toutes les maisons des associations, que l'on puisse voir comment on s'est organisé, nous, au niveau du 18^{ème}.

Galla BRIDIER : Dans la lignée de ce que vient de dire M. DAVIAUD, je voulais aussi appuyer le sens positif dans lequel va cette réforme des maisons des associations, maison de la vie associative.

Effectivement, nous avons participé au niveau du Conseil de Paris activement à la concertation mise en place par Pauline VERON. Nous avons participé très activement aux discussions avec l'exécutif sur cette réforme à budget quasi constant, il faut le dire, et qui fait évoluer l'organisation de ces équipements de sorte qu'ils fonctionnent selon les besoins et les rythmes des associations. Effectivement, pour nous, l'évolution notable contenue dans ces règlements intérieurs, c'est que le conventionnement des associations va permettre qu'elles accèdent aux salles en dehors des heures d'ouverture, en soirée, et le dimanche. C'était une avancée notable pour la vie citoyenne et démocratique de nos arrondissements. La simplification de la procédure d'inscription va aussi dans le bon sens.

Cependant, cette réforme se fait quasiment à budget constant même s'il y a une augmentation de certains postes de cadre A dans le cadre de la réorganisation globale. Les attentes que la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement vont avoir notamment sur le budget participatif nous inquiètent puisque le budget participatif génère un travail énorme dans les arrondissements et nous ne sommes pas sûrs que, pour le coup cette réforme ait bien pris la mesure de la charge du budget participatif dans le cadre des nouvelles fonctions des directeurs des maisons des associations.

Enfin, si nous voterons pour cette réforme, je voulais vous indiquer qu'au Conseil de Paris, nous déposerons un vœu qui accompagnera cette délibération pour demander à ce que soit créée une plateforme de réservation d'un pool de salles municipales dans tout Paris et pour que les associations sur l'ensemble de Paris quelle que soit leur localisation puissent réserver une salle ailleurs si jamais ils n'en avaient pas l'accès dans leur propre arrondissement.

Christian HONORE : Bien entendu, le rôle des associations est essentiel à Paris et partout dans le pays. Nous rendons d'ailleurs hommage à l'action de ces acteurs majeurs de la vie sociale. En revanche, nous voterons contre cette délibération, nous aurons l'occasion d'en parler plus amplement au Conseil de Paris parce qu'à l'intérieur, il y a des dispositifs qui ne nous conviennent pas mais ce sera l'objet d'un débat plus approfondi lors de notre Conseil.

Jean-Philippe DAVIAUD : En réponse à Mme PREMEL. L'évolution envisagée prévoit une organisation un peu différente du responsable de la maison des associations qui deviendra un cadre qui aura en charge l'animation de la vie associative, la vie citoyenne, effectivement quelque chose de plus large que strictement la direction de la maison des associations.

Pour ce qui nous concerne dans le 18^{ème}, cela va avoir assez peu d'impact parce qu'on avait déjà ce fonctionnement et cette habitude de travail en commun dans les différents domaines, évidemment sur la vie associative directement mais vis-à-vis du budget participatif, vis-à-vis d'un certain nombre d'actions que l'on mène, je pense par exemple au forum des associations, j'ai appris à l'occasion de nombreuses réunions qu'il y avait des arrondissements dans lesquels le directeur de la maison des associations et la maison des associations n'étaient pas partie prenante du forum, ce qui m'a paru assez surprenante comme façon de fonctionner. Mais voilà un domaine et puis il y en a beaucoup d'autres dans lesquels on avait déjà, je ne dirais pas un temps d'avance, ce serait présomptueux parce que d'autres arrondissements le font aussi, mais en tout cas on avait pris cette habitude de travail en commun, faciliter en cela d'ailleurs par le service démocratie locale qui est intégré à la mairie, ce qui n'est pas le cas là aussi de tous les arrondissements.

Ce travail en commun sur la vie strictement associative, sur la vie citoyenne, budget participatif, conseil de quartier, on a l'habitude de le faire avec une petite précision c'est que ce super directeur n'aura pas en charge la question du budget participatif qui restera piloté par le service de démocratie locale. Je réponds en cela à Mme BRIDIER, cela avait été envisagé un moment mais finalement, cela n'a pas été retenu.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces explications supplémentaires.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.41/2017.DDCT.27 à la majorité soit 34 voix pour dont 1 pouvoir (PS/PCF-FDG/EELV) et 8 voix contre dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI)

EMPLOI

DELIBERATION 18.2017.42 : Subventions d'un montant total de 83 500 euros à 16 associations, conventions et avenant à convention au titre de l'insertion socioprofessionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi

Claudine BOUYGUES : Chers collègues, vous savez parce qu'effectivement, c'est un constat que nous sommes appelés à faire régulièrement : dans le domaine de l'emploi, on sait que les femmes sont particulièrement concernées par les inégalités professionnelles. C'est la raison pour laquelle je suis assez fière de vous présenter cette délibération ce soir puisque la Ville de Paris, à travers 16 associations concernées dans cette délibération mais dont 6 réellement concernent le 18^{ème}, vient travailler plus au fond sur le champ de l'insertion socioprofessionnelle pour les femmes particulièrement éloignées de l'emploi. On sait que dans les quartiers Politique de la Ville du 18^{ème}, c'est vraiment le cas.

Ces quatre thématiques s'organisent autour de :

- l'information ;
- la remobilisation ;
- l'élargissement des choix professionnels et des ateliers sociolinguistiques pour lesquels dans le 18^{ème} on a de nombreuses associations qui travaillent sur ce sujet (des parcours d'insertion socioprofessionnels, la création d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire) ;
- et un certain nombre de mesures d'accompagnement pour deux associations.

Les associations, vous les connaissez parce qu'on a déjà eu l'occasion de citer leurs actions, il s'agit :

- du CERAF Solidarités qui mène une action qui s'intitule Un coach pour l'emploi pour 65 femmes. Il est proposé pour 2017 une subvention d'un montant de 3 k€ dans le cadre d'une convention annuelle d'objectif ;
- l'Ecole normale sociale dont je ne vous parle pas longtemps parce que tout le monde la connaît ici qui propose un atelier sociolinguistique Bain de langues pour 50 femmes autour de la parentalité. Donc avec une subvention proposée de 7 k€, donc là aussi convention annuelle d'objectif ;

- Paris Macadam avec Les Arcavals, leur action consiste à travailler en direction de tous âges mais dont la spécificité est d'être migrante. Cela concerne 60 femmes avec une subvention de 5 k€, l'action est localisée dans le 18^{ème} arrondissement puisque Paris Macadam travaille aussi dans d'autres arrondissements de Paris ;
- Rêv Elles pour 150 jeunes femmes de 17 à 25 ans qui sont en rupture scolaire ou sans définition de projet professionnel et qui résident en particulier dans les quartiers Politique de la Ville. 40 participantes par session et pour 2017, il leur est proposé une subvention de 10 k€ ;
- Adage qui propose pour une subvention d'un montant de 16 k€ un certain nombre de dispositifs en termes de compétences linguistiques vers l'emploi pour 48 femmes ;
- l'action Femmes en mouvement, je n'ai pas le nombre de femmes concernées mais un certain nombre de sujets qui concernent l'insertion sociale et professionnelle des femmes souffrant d'isolement et de grandes difficultés sociales ;
- Un Pas vers l'emploi destiné à 12 femmes qui ont déjà suivi des cours de français et qui rencontrent encore de grandes difficultés pour intégrer des dispositifs de formation ;
- des groupes recherche d'emploi ;
- l'accès à des métiers de la restauration ;
- une nouvelle action en direction des femmes de quartiers et en particulier vers le numérique où nous avons là des grands progrès à faire parce que c'est vrai que le numérique est encore un frein à l'emploi que nous devons surmonter.
- Une autre association ciblée par ce dispositif, le Réseau Montmartre, qui travaille dans plusieurs arrondissements de Paris mais sur ce dispositif du 18^{ème}, un montant de 6 k€ dans le cadre d'une convention annuelle.

Je vous invite à voter cette délibération qui fera du bien à ces femmes qui sont éloignées encore du travail et qui ne demandent qu'à y rentrer plus amplement.

Fadila MEHAL : Je voudrais féliciter ce nombre de subventions qui vont être octroyées pour permettre de faciliter l'insertion des femmes. C'est un sujet extrêmement important, nous avons fêté la semaine dernière la journée internationale des droits des femmes, la 40^{ème} édition et je peux vous dire qu'en matière d'égalité femme-homme, la France se classe à la 60^{ème} position, donc c'est véritablement un positionnement de médiocrité. J'en prends pour preuve, cette année à partir de 15h42, beaucoup de femmes, il y a près de 50 pays, sur les cinq continents, les femmes se sont arrêtées de travailler puisque le 8 mars à partir de 15h42, elles travaillaient pour rien puisque l'égalité homme-femme du salariat est complètement battue en brèche puisqu'elles ont des salaires moins de 26 %. Donc c'est sujet extrêmement important.

Là vous évoquez les femmes qui n'ont même pas la chance d'être dans une situation d'emploi. C'est notre devoir de faire en sorte que ces actions soient renforcées, amplifiées. Pour ce qui nous concerne, nous votons des deux mains cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.42/2017.DDCT.8 à l'unanimité

SANTE

DELIBERATION : 18.2017.43 : Locaux 58 boulevard Ney 18e – Avenant au bail civil avec l'association Charonne, Montant 10.000 euros en recette

Dominique DEMANGEL : La délibération porte sur le renouvellement du bail de l'association Charonne qui gère le CAARUD qui est actuellement au 58, boulevard Ney. Compte tenu de la prolongation des travaux, elle pourra occuper potentiellement cet emplacement jusqu'au 3 avril ; le bail est renouvelé pour un an. Je dis potentiellement car est actuellement engagé un travail de réflexion et de relocalisation du CAARUD. Donc je ne suis pas certaine que l'association se maintiendra dans ce lieu jusqu'au mois d'avril 2018 puisqu'il y a derrière l'ensemble de l'opération d'aménagement notamment universitaire. Donc les opérations de réflexion sur ce déménagement sont en cours.

Le loyer est de 10 k€ pour un an, ce qui correspond évidemment à une subvention indirecte par rapport à ce que serait le prix du marché pour l'association Charonne.

Je profite de cette délibération pour vous signaler aussi une délibération de la DASES qui est communiquée au Conseil pour information et qui est la subvention de la Ville à l'association Charonne **et gong** pour son action qui est à la fois un CAARUD et un CSAPA pour sa prise en charge des usagers de drogue. Les activités du CSAPA qui auparavant était dans le 18^{ème} ont transitoirement déménagé dans le 20^{ème} compte tenu du retard des travaux du 64, boulevard de la Chapelle ; aussitôt que les locaux seront disponibles, elle réintègrera ses locaux du 64, boulevard de la Chapelle. La subvention est d'un montant de 45 k€, identique à celui de l'année passée.

Un petit mot, bien que ce ne soit pas dans le 18^{ème}, sur la salle de consommation à moindre risque qui a été ouverte dans le 10^{ème} et qui fonctionne de manière extrêmement positive puisque maintenant, on est à peu près à 200 passages jour et 550 inscrits. Je dis cela parce que le journal d'information s'est fait l'écho récemment d'une situation de violence qui aurait eu lieu aux alentours de la salle. Je voulais vous donner quelques informations là-dessus. En fait, il s'agit d'une altercation entre deux usagers qui se connaissent de longue date, qui a eu lieu à l'intérieur de la salle. Evidemment, on a demandé aux deux usagers en question de manière ferme de sortir de la salle ; ils ont continué leur altercation sur le trottoir devant la salle, ce qui avant l'arrivée des forces de police a suscité un certain émoi et les deux usagers en question ont été entre guillemets sanctionnés puisqu'ils ont été exclus de la possibilité d'avoir accès à la salle pendant l'un une durée d'une dizaine de jours et l'autre une durée plus longue. Le premier a réintégré la salle depuis puisque cela se situait dans la fin du mois de février et a priori, il n'y a pas eu d'autres incidents.

Je ne saurais tous d'ailleurs vous inciter à aller ou à profiter, si vous ne l'avez pas encore fait, des opérations porte-ouverte de la salle de consommation. Il y en a déjà eu trois depuis le début de cette année avec une visite de 50 à 100 personnes à chacune des porte-ouvertes qui montre l'intérêt de ces dispositifs.

J'en reviens à la délibération concernant l'association Charonne pour laquelle je vous demande de voter favorablement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.43/2017.DASES.8 à l'unanimité

PETITE ENFANCE & FAMILLE

DELIBERATION : 18.2017.44 : Renforcer le lien parent-enfants. Subventions (45.500 euros) et conventions avec huit associations pour leur action permettant de renforcer le lien parent - enfant par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles dans les 10e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements

Violaine TRAJAN : Il s'agit de soutenir des associations qui développent des projets pour renforcer le lien entre les parents et les enfants. Cela correspond et répond à l'objectif de la Ville qui vient de présenter sa stratégie pour l'enfant à Paris et, bien sûr, l'objectif de la Municipalité du 18^{ème}.

J'en profite pour annoncer le forum Enfance qui se tiendra le 24 et 25 mars. Pour cette édition, il y a une innovation puisque nous allons proposer pour les professionnels une grande rencontre. Nous avons invité Sylviane GIAMPINO pour venir leur parler du développement de l'enfant et cette relation justement triangulaire parent, enfant et professionnel. Le lendemain samedi, une après-midi pour les familles pour présenter toute l'offre du 18^{ème}. Je remercie la direction générale des services qui met à disposition déjà la Mairie, puis les professionnels et les agents qui seront là pour assurer ces moments.

Pour ce qui concerne ces délibérations, pour nous, il s'agit de deux associations :

- Le Petit Ney que nous connaissons bien, qui anime un pôle ludothèque porte Montmartre dans ses locaux et qui aussi développe et anime des activités hors les murs. En 2016, elle a donc répondu aux demandes de plus de 127 familles qui fréquentent régulièrement le lieu.
- Le deuxième projet, c'est Culture sur cour qui propose aux familles des quartiers Amiraux-Simplon et Poissonniers des activités culturelles et sociales essentiellement hors les murs et qui propose également à des mères de se retrouver pour partager des moments et de mettre à distance leur quotidien. En 2016, ce sont plus de 300 familles qui sont venues à Culture sur cour.

Je vous remercie de voter pour ces subventions à hauteur de 3 k€ pour le Petit Ney et 4 k€ pour Culture sur cour.

Philippe DURAND : Je ne participe pas au vote.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.44/2017.DFPE.15 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. DURAND)

DELIBERATION : 18.2017.45 : Subventions (295.608 euros) et conventions avec l'association « le Dauphin bleu » pour la réalisation de travaux dans ses multi-accueils situés 34, rue des Cloÿs et 81/83, rue Vauvenargues (18e).

Violaine TRAJAN : Le Dauphin bleu gère deux établissements rue Vauvenargues et rue des Cloÿs. Là il s'agit d'une subvention pour réaliser des travaux de remise en conformité. Ces travaux auront lieu pour l'établissement rue Vauvenargues en printemps et pour l'établissement rue des Cloÿs en automne.

Je tiens à saluer les agents de la DFPE et du service du bureau des partenariats qui ont accompagné l'association justement pour mettre en place ces travaux de remise en conformité. Donc c'est une bonne nouvelle et je vous remercie de voter cette subvention de 295 608 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.45/2017.DFPE.50 à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2017.46 : Subventions (411 100 euros) et une convention à 105 associations pour le financement de 130 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens

DELIBERATION : 18.2017.47 : Subvention (573 915 euros) à 16 associations pour le financement de 47 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens

DELIBERATION : 18.2017.48 : Subventions (85 000 euros) et avenants aux conventions de quatre espaces de proximité dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention unique de la Ville de Paris avec ces associations.

Maya AKKARI : Lors du précédent Conseil d'arrondissement, nous avons communiqué sur le bilan de ce qu'on appelle l'action de la Politique de la Ville au niveau municipal à savoir l'appel à projets. Là, nous allons délibérer sur ce qu'on appelle la première enveloppe de l'appel à projets puisque nous

subventionnons sur trois tranches, il s'agit de la délibération DDCT 13, puis nous allons délibérer également sur sept conventions pour six associations.

En effet, la politique municipale d'Anne HIDALGO et de son adjointe à Paris Colombe BROSSEL souhaite faciliter les choses pour les associations. Dans la mesure du possible, nous les conventionnons et dans ces conventions, nous essayons de regrouper plusieurs directions comme la DAC, la DJS, la DAE ainsi de suite.

Pour la première délibération, il s'agit d'une enveloppe globale de 37 k€ pour 23 associations. Je ne vais pas toutes les citer mais vous donner un peu les équilibres financiers parce que l'argent étant le nerf de la guerre, la façon dont on distribue cet argent est important.

- Sur la réussite scolaire, 27 500 € pour 10 associations ;
- pour la parentalité, 11 k€ pour 4 associations. L'axe réussite scolaire-parentalité est l'axe prioritaire de notre projet de territoire ;
- pour l'insertion professionnelle 8 500 € pour l'action Jardin solidaire, l'Univers et l'association Halage, cher M. DURAND ;
- 17 500 € pour l'accès aux droits et de l'éducation populaire et 4 associations ;
- 2 associations sont subventionnées à hauteur de 12 k€ pour leurs actions auprès des seniors ;
- 13 associations sont subventionnées à hauteur de 60 500 € pour des actions de lien social, de cadre de vie, de culture et de sport.

Il faut savoir qu'un des enjeux politiques pour nous sur la mandature est de mettre en adéquation l'offre associative et la demande des habitants et les choses se font progressivement. Nous sommes très heureux de vous annoncer que d'ores et déjà cette année, l'enveloppe pour la réussite scolaire, l'emploi et l'accès aux droits qui sont les trois grands axes prioritaires a augmenté, cela est pour la DDCT 13.

Ensuite, la délibération DDCT 29, quatre conventions :

- une pour les enfants de la Goutte-d'Or à hauteur de 106 k€, dont 61 500 € de la DJS sports et je salue le travail partenarial avec mes collègues dont Mme DAMS et 12 500 € pour la DJS jeunesse avec M. DAWNY ;
- ensuite une subvention de 15 500 € accompagnée d'une convention, c'est une nouvelle convention pour la Capoeira Viola. Dans cette convention, c'est la culture et la DJS jeunesse et la Politique de la Ville qui travaillent main dans la main pour soutenir l'action de cette association ;
- deux conventions et subventions pour l'association Salle Saint-Bruno, une de 163 615 € pour toute l'action pour l'emploi, l'accès aux droits ainsi qu'un peu d'animation locale et une autre de 36 500 € pour la fête de la Goutte-d'Or.

La Salle Saint-Bruno est un acteur très important dans le 18^{ème}, à la Goutte-d'Or mais pas que parce que son action rayonne sur l'ensemble de l'Arrondissement et elle a mobilisé un travail partenarial entre différentes directions, différents élus ainsi que les membres titulaires de son conseil d'administration. Cette association symbolise tout le travail collectif qu'on peut avoir ensemble autour des quartiers populaires.

La dernière est la délibération DASES DJS DDCT DAC, donc trois conventions avec trois acteurs structurants de nos trois quartiers différents à hauteur de 359 390 € :

- ADOS à la Goutte-d'Or sur le soutien scolaire et la parentalité ;
- la compagnie Résonance sur l'accompagnement familial, le soutien scolaire, les activités culturelles à la porte Montmartre ;

- Espoir 18 pour toute son action au niveau de la Chapelle.

Ana VERISSIMO : Merci pour ce travail transversal d'ampleur et d'importance. La Politique de la Ville est parfois touffue, parfois difficile à comprendre mais on sait combien les structures sont impliquées et combien ce travail de rapprochement que vous avez évoqué Mme AKKARI avec les souhaits des habitants est nouveau et précieux en la matière.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.46/2017.DDCT.13 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.47/2017.DDCT.29 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.48/2017.DASES.13 à l'unanimité

ESPACES VERTS & LA NATURE EN VILLE

DELIBERATION : 18.2017.49 : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s.

DELIBERATION : 18.2017.50 : Mise à disposition des Mairies d'arrondissement de « kits de jardinage » pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public

DELIBERATION : 18.2017.51 : Labellisation Arbres Remarquables de certains sujets du patrimoine municipal – convention avec l'association A.R.B.R.E.S.

2017 DEVE 63 – Communication sur le lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés

Philippe DURAND : Les coccinelles sont très gentilles, ont une image très positive mais elles sont aussi de précieux auxiliaires pour lutter contre les petits ravageurs (pucerons, acariens, cochenilles). Pourquoi on peut réimplanter quand même des coccinelles, c'est parce que la Ville de Paris n'utilise plus de produit phytosanitaire parce que si on continuait utiliser des produits phytosanitaires que dans le langage courant on appelle les pesticides, pensez bien qu'on ne pourrait pas mettre de pucerons.

Pour la pratique de cette distribution de coccinelles aux Parisiens qui travaillent au niveau des jardins partagés et qui ont fait une demande de permis de végétaliser, la Ville de Paris se propose d'en distribuer des larves de coccinelles à ces acteurs de la végétalisation dans l'espace parisien.

Cette distribution va se faire sous forme de deux demi-journées de sensibilisation, à la maison du jardinage auxquelles les jardins partagés, les détenteurs de permis de végétaliser auront la possibilité de recevoir des larves de coccinelles via un système de préservation.

Suite à cette opération de distribution, elle sera étendue à d'autres publics l'an prochain en fonction de l'évaluation du dispositif. Il y aura un temps de sensibilisation pour déposer ces coccinelles parce qu'on ne les jette pas, on ne les met pas dans la nature à n'importe quel moment, il y a deux conditions pour déposer ces coccinelles particulières qu'on appelle *Adalia bipunctata* parce que leurs larves sont plus résistantes, c'est qu'il faut une température tempérée entre 10 et 20 degrés et qu'il y ait bien sûr des pucerons parce que si les coccinelles n'ont pas de puceron et n'ont pas à manger, comme nous, si nous n'avons pas à manger, nous ne pouvons pas rester en vie.

Donc ces journées seront animées par les services de la DEVE, la direction des espaces verts et de l'environnement. L'introduction de ces larves pour la distribution ne devrait pas perturber les équilibres naturels existants.

Cette distribution gratuite aux Parisiens est comme une forme de subvention en nature, c'est pourquoi on doit l'affecter au crédit du budget parisien. Cette dépense est estimée à 10 600 €. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir voter cette délibération et cette affectation de 10 600 € sous forme de coccinelles.

Eric LEJOINDRE : Peut-être présenter les trois délibérations qui ont trait à la nature en ville et on votera l'une après l'autre.

Philippe DURAND : La deuxième, c'est la végétalisation, un enjeu majeur pour notre ville et il y a de plus en plus d'acteurs en dehors des jardins partagés, il y a effectivement le permis de végétaliser. Dans le 18^{ème} arrondissement, nous avons mis en place Végétalisons notre 18^{ème}. Nous avons déjà végétalisé une vingtaine d'emplacements sur l'Arrondissement. Je vous fais voir l'appel à projets pour 2017, ces dépliants, on vient de les recevoir aujourd'hui. Tous les collectifs de l'Arrondissement peuvent y répondre jusqu'au 5 mai. Dans le courant mai, il y aura le comité de sélection et en juin-juillet avec Rodrigues, on visite tous les sites pour voir comment on va rendre la chose opérationnelle.

Pour faciliter cette végétalisation, la Ville de Paris propose de mettre aux mairies d'arrondissement qui le souhaitent 200 kits de jardinage pour l'ensemble de Paris et à chaque mairie d'arrondissement comment elle va aménager cette propre distribution de kit de jardinage, etc.

Dans le 18^{ème} arrondissement en janvier dernier, on a mis en place un comité de végétalisation du 18^{ème} arrondissement avec les acteurs qui végétalisent l'espace public. La prochaine réunion du comité de végétalisation a lieu mercredi. On va voir avec ces acteurs du comité de végétalisation comment on peut organiser, est-ce qu'ils souhaitent recevoir l'équipe etc., l'aspect opérationnel de la distribution et de cette mise à disposition d'outil de jardinage.

Ces outils de jardinage entrent dans le cadre du budget participatif cultivé en ville qui a été voté par les Parisiens.

Après, il y a environ une centaine de jardins partagés sur l'ensemble de Paris et huit jardins partagés solidaires.

Les jardins partagés solidaires, c'est comme, par exemple, ce dont vient de parler Mme AKKARI au jardin de l'Univert ou ce qui se fait au square de Jessaint, c'est-à-dire ce sont des jardins qui favorisent l'insertion par le jardinage etc. pour des gens éloignés de l'emploi. La première action des jardins partagés et solidaires n'est pas la végétalisation en elle-même, c'est un moyen pour remettre les gens dans un circuit d'emploi.

Pour ces jardins partagés, la Ville de Paris, chaque année, fait des appels à projet. Cette année, il y a deux appels à projets.

Il y en a :

- un premier qui s'appelle « accueillir au jardin » ;
- l'autre « récupérateur d'eau ».

Le premier, c'est pour permettre aux jardins partagés qui le souhaitent d'améliorer leur lisibilité, d'élargir les ouvertures, d'améliorer les conditions d'accueil etc. Pour le deuxième appel à projets, c'est pour ceux qui veulent mettre en place des récupérations d'eau de pluie ou d'eau de toiture etc.

Cet appel à projets, les jardins partagés peuvent y répondre jusqu'au 27 mars 2017.

Les dépenses correspondantes sont estimées à 15 k€ sur le budget pour accueillir aux jardins et 15 k€ sur les récupérateurs d'eau.

Le dernier, ce sont les arbres remarquables, nous avons des hommes remarquables, nous avons des monuments remarquables mais nous avons aussi des arbres remarquables. Donc l'association ARBRES, qui veut dire : arbre remarquable, bilan, recherches, études et sauvegardes qui était fondée en 1994, a créé un label *Arbres remarquables de France* afin de préserver et protéger des arbres comme patrimoine naturel et culturel. Il y a à peu près 400 arbres sur le territoire national qui ont obtenu à ce jour ce label.

Par délibération en novembre 2015, le Conseil de Paris autorisait la Maire de Paris à signer avec cette association une convention afin de labelliser des arbres remarquables sur l'ensemble de Paris. A ce jour, il y a à peu près 193 arbres qui ont été remarquables sur Paris. Là, on propose de mettre remarquables six nouveaux arbres dont un if dans le 18^{ème}, au cimetière Montmartre.

Pour mémoire, dans le 18^{ème} :

- un arbre remarquable au parc de la Turlure, un platane commun ;
- un au square Clignancourt à côté, un cédrèle de Chine ;
- cinq au square Louise-Michel :
 - un marronnier d'Inde ;
 - deux ptérocariers à feuilles de frêne ;
 - un oranger des osages ;
 - un platane d'Orient.

Il y a celui du cimetière et un sophora du Japon au square Nadar.

Avec tous ces arbres remarquables sur le square Louise-Michel, nous proposons, les écologistes, de faire un arbre de la commune en la mémoire de Louise MICHEL. Donc je vous propose d'autoriser la Maire à passer que ces arbres deviennent remarquables.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette note champêtre, mais qui permet aussi de se rendre compte de la cohérence de la politique qu'on mène pour la végétalisation de l'espace public et même pour la protection des arbres remarquables. Ce n'est pas le fait que nous votions la délibération qui les rendra remarquables mais on pourra ainsi les labelliser, ce qui sera formidable.

Fadila MEHAL : M. le Maire, je voulais simplement signaler à l'assistance que Valérie PECRESSE, la Présidente de la Région Île-de-France, vient de confier une mission importante à Yan WERNING, notre collègue MODEM, pour justement travailler sur cette question des arbres remarquables. Je pense que ce serait intéressant, en effet, je crois qu'il n'y verrait que des avantages non pas d'articuler, mais de faire des contacts par rapport à cette mission qui n'aurait qu'à s'enrichir de l'expérience parisienne.

Christian HONORE : Nous allons voter ces quatre délibérations parce que nous aimons les coccinelles et les arbres remarquables.

A ce propos, ce n'était pas l'objet de mon intervention, mais rue Firmin-Gémier, il y a un arbre tout à fait remarquable dans la cour des logements sociaux, un très bel arbre. Je ne sais pas si c'est ce que vous appelez un arbre remarquable, mais j'attire votre attention là-dessus.

Vous parler d'espaces verts, je voulais attirer votre attention sur l'association la Goutte verte qui fait un travail remarquable à Château-Rouge et qui n'a plus de terrain. Je voulais savoir où cela en est, si on avait pu trouver une solution pour cette association ?

Eric LEJOINDRE : Effectivement, la Goutte verte n'a plus de terrain puisqu'elle en a maintenant deux. Un, temporairement, qui lui permet de stocker son matériel sur une partie du TEP de la rue de la Goutte-d'Or et comme on s'est engagé depuis longtemps maintenant, la capacité à obtenir une friche située rue Richomme ou Montbrun où celle-ci sera dépolluée. Donc la solution a été trouvée.

Je voudrais quand même rappeler – je le fais à différentes occasions dans ce Conseil d'arrondissement – mais je voudrais le dire et le redire aux élus. Si on veut pouvoir continuer à organiser des occupations temporaires, d'espace interstitiels qui permettent de faire en sorte que des parcelles ne soient pas inoccupées pendant un temps assez long, le temps que l'on monte des projets urbains mais qui permettent de faire en sorte que ces terrains soient bien utilisés pendant cette période, si on veut pouvoir continuer à les faire, il faut que chacun respecte les règles du jeu.

Dans ces règles du jeu, il y a le fait que dans temporaire et dans occupation temporaire, il y a le mot temporaire. Donc au moment où pour un projet d'intérêt général, comme c'est le cas sur la parcelle précédemment occupée par la Goutte verte mais comme c'est le cas de toutes les parcelles qu'on met à disposition d'occupation temporaire, que ce soit pour des occupations de caractère végétal ou pour des occupations à caractère social ou pour tout autre type d'occupation, il faut que la règle du jeu soit respectée et que le terrain puisse être libéré et libéré dans de bonnes conditions, ce d'autant plus pour celles et ceux à qui on propose un relogement définitif.

Je crois qu'il faut que non seulement les acteurs associatifs prennent en compte cette dimension parce que sinon, on va être conduit à ne plus permettre d'opération temporaire si elles doivent rendre difficile le fait de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés en matière d'urbanisme notamment.

Si les associations doivent respecter cet état d'esprit et si elles doivent considérer que leur signature a un sens, c'est-à-dire que quand on signe une convention, on signe l'entièreté de la convention y compris les aspects qui nous plaisent le moins. Il faut que les élus soient dans la même démarche et

considèrent que quand on s'est engagé à mettre en œuvre un projet d'aménagement, par exemple de logement, il convient de tenir les engagements qu'on a pris notamment en la matière.

Donc je reprends, et j'ai eu l'occasion de le dire à d'autres moments et je le redis, je souhaite qu'on puisse continuer à faire des occupations temporaires parce que c'est absurde de laisser dans Paris des parcelles vides, mal occupées ou inoccupées pendant un certain temps. D'ailleurs, cela crée plus de désagréments en général que cela n'arrange de solution. Mais il faut que chacun respecte les règles du jeu qu'on s'est fixées. Sinon, on va être amenés à constater qu'on n'est plus capable d'avoir cette relation de confiance.

La confiance, elle va dans les deux sens ; la confiance des élus envers les citoyens et puis finalement aussi un tout petit peu la confiance des citoyens envers les élus et le respect de la parole donnée, la parole que donne les élus aux citoyens c'est essentiel, mais aussi la parole qui est celle des citoyens vis-à-vis des élus. Là-dessus, je suis très heureux de constater que la situation a été aplanie pour la Goutte verte et je veux saluer les efforts très importants qui ont été faits par les opérateurs de la ville et par les salariés de la DEVE pour proposer une multitude de solutions différentes et finir par aboutir, mais je ne suis pas sûr que ce soit forcément, systématiquement le bon exemple à suivre en la matière.

Cela dit, la situation est réglée et de la même façon que nous avons des arbres remarquables, nous avons des associations remarquables dans le 18^{ème} et je suis heureux, moi aussi, de les saluer et de mettre au vote les diverses délibérations.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.49/2017.DEVE.33 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.50/2017.DEVE.60 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.51/2017.DEVE.64 à l'unanimité

VOIRIE, TRANSPORT & DEPLACEMENT

DELIBERATION : 18.2017.52 : Signature d'une concession de services relative à l'affichage d'informations à caractère général ou local et à la conception, fabrication, pose, entretien et exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire

Félix BEPPO : La délibération porte sur la signature d'une concession de services relative à l'entretien et à l'exploitation de mobiliers urbains d'information générale et de publicité sur la Ville de Paris.

Les mobiliers urbains d'information parisiens accueillent deux types d'affichages :

- les affichages municipaux : informations municipales et promotion d'événements organisés par la Ville ;
- les affichages publicitaires générant des recettes pour l'exploitant de ce système.

Actuellement, la fourniture et l'exploitation de ces mobiliers sont confiées à la société SOMUPI, filiale de Jean-Claude Decaux et de Publicis dans le cadre du marché vélib'. Passé en 2016, ce marché arrive à expiration le 31 décembre 2017 et il a été décidé qu'effectivement, nous allons scinder ce marché :

- une partie sur la fourniture, l'entretien à l'exploitation ;
- l'autre partie concernant le système vélib' qui est remis en consultation.

Dans l'optique de ce renouvellement de marché et de cette dissociation, il est proposé effectivement de trouver un concessionnaire qui devra assurer la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de ces mobiliers urbains d'information pour 1 630 unités. La Ville, il est à noter par rapport à l'ancien dispositif, ne participera pas au financement de ce service que l'exploitant assumera désormais seul.

La procédure a été lancée l'année dernière au mois de mai 2016. La commission d'appel d'offres a donc lancé les candidatures.

Trois sociétés avaient répondu :

- la SOMUPI ;
- Clear Channel ;
- Exterion média.

A la date de dépôt des offres, le 3 octobre 2016, une seule entreprise a respecté les délais. Il s'agit de l'entreprise SOMUPI, donc de Jean-Claude Decaux et de Publicis.

Les caractéristiques techniques, c'est 1 630 mobiliers dont 400 accueilleront des plans de la ville sur l'ensemble du dispositif. Le concessionnaire versera à la Ville une redevance annuelle garantie, donc le cahier des charges prévoyait un montant de 25 k€ à la Ville, durée de la concession pour cinq ans et deux critères de jugement des offres : l'aspect financier bien évidemment et la qualité de ces mobiliers.

La commission a jugé recevable la proposition de la SOMUPI. La redevance sera fixée sur le montant des publicités recueillies par concessionnaire. La redevance sera basée effectivement sur 53 % du produit d'exploitation avec une redevance minimale de 30 k€ au lieu des 25 k€ dont je parlais tout à l'heure.

Il vous est proposé d'approuver le projet de concession avec la SOMUPI et d'autoriser la Maire à signer cette concession.

Sandrine MEES : Les élus écologistes se prononceront contre la présente délibération. En effet, le nouveau contrat entre la Ville de Paris et la société Jean-Claude Decaux comporte en apparence quelques avancées comme la fin des panneaux de 8 m² et comme la dissociation du marché de la publicité et de celui du système du vélo en libre service que M. BEPPO vient de préciser.

Le montant de la redevance versée sera, certes, en hausse, mais la diminution de la surface occupée par la publicité n'entraînera pas la diminution du volume de la publicité. L'exposition au message publicitaire ne sera pas moindre qu'aujourd'hui du fait de l'arrivée ou plutôt de l'accroissement du nombre de panneaux numériques et connectés et de l'accroissement du nombre de panneaux déroulants à défilement. Ce type de support a pour effet d'exposer un même passant qui croise un seul panneau à deux ou trois messages d'un seul coup. Donc malgré la diminution du nombre de panneaux, les passants verront autant, voire plus de publicités.

La publicité lumineuse comporte de nombreux inconvénients. D'une part, elle attire plus l'attention, donc elle est plus intrusive. D'autre part, elle entraîne des consommations d'électricité équivalentes annuellement à l'énergie nécessaire pour préparer les repas pour une famille pendant un an. Donc c'est un exemple de gaspillage qui est absolument révoltant dans une société qui devrait plutôt aller vers la sobriété énergétique.

Troisièmement, tous les mobiliers numériques utilisent le réseau 4G pour la transmission des données et cela constitue une source de pollution électromagnétique supplémentaire. Or, Mme MARKOVIC a insisté tout à l'heure sur la nécessité de maîtriser l'émission des ondes électromagnétiques en ville.

Autre sujet de préoccupation, sur un même écran seront projetées alternativement de l'information commerciale et municipale. Ce qui crée un risque de confusion dans l'esprit des passants. Cela pose la question suivante : les informations municipales seront-elles sur des panneaux aussi visibles que l'affichage commercial ?

Enfin, la lecture attentive du règlement local de publicité de Paris montre que le nouveau contrat de publicité n'est pas complètement conforme au règlement local de publicité.

Pour conclure, ce contrat ne répond pas au souhait de nombreux Parisiens et Parisiennes de voir diminuer la publicité, notamment la publicité lumineuse sur l'espace public pour des raisons environnementales et éthiques. De plus en plus d'actions et de demandes de la société civile vont dans le sens d'une diminution de la publicité lumineuse. En témoigne l'appel à idée de la RATP en novembre dernier lors duquel la proposition d'un métro sans écran publicitaire est arrivée largement en tête, en témoigne aussi la Ville de Grenoble qui privilégie l'affichage associatif et municipal ainsi que l'expression artistique afin que les déplacements de chacun dans la ville soient davantage rythmés par un sentiment de sérénité et de partage que par des appels récurrents à consommer. Je vous remercie.

Catherine BELEM : Nous voulions souligner et noter positivement la réduction tout de même de l'espace publicitaire de 40 % avec une réduction des panneaux de 8 m² à 2 m² et à la volonté de réduire l'éclairage de ces dits panneaux la nuit pour arriver à une réduction de 31 % de consommation énergétique. De plus, 100 % de ces consommations électriques seront couvertes par de l'électricité verte via l'achat de garantie d'origine.

En revanche, notre principal point de discussion est que nous avons la volonté de construire avec le cabinet d'Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris à l'égalité homme/femme, aux droits et lutte contre les discriminations, les moyens et les outils pour lutter contre la publicité sexiste et discriminatoire.

Donc nous souhaitons travailler à la création d'un outil de contrôle vérification du contenu publicitaire avant même l'affichage afin d'enrayer les multiples polémiques autour de la publicité et de lutter contre les représentations dégradantes.

Nous souhaitons qu'une discussion s'ouvre à ce sujet. En attendant, nous allons nous abstenir dans l'attente de ces discussions avec l'exécutif.

Eric LEJOINDRE : Effectivement, les discussions vont se poursuivre pour le Conseil de Paris. En attendant, je constatais parce que pour le coup, c'est un constat, que cette proposition améliore grandement la situation actuelle aussi bien en matière de consommation énergétique. D'ailleurs, cela

vaudrait le coup de savoir quelle sera la diminution de consommation de papier et notamment de papier d'affichage qui est quand même très polluant à créer grâce aux affichages numériques.

Quand on regarde le bilan global d'une opération de ce type, cela fait partie des sujets qu'il faut avoir en tête et je n'oublie pas que les ressources que la Ville obtiendra de cette mise à disposition de l'espace compte pour boucler un budget. On a souvent envie de beaucoup de dépenses supplémentaires et il n'est parfois pas totalement absurde de penser aussi un tout petit peu les recettes.

Avant de mettre aux voix, peut-être que M. BEPPO veut rajouter un mot pour conclure et ensuite nous passerons au vote.

Félix BEPPO : Oui, sur la réduction de la superficie de ces mobiliers, si on considère le mot réduit, préciser que par rapport aux remarques faites sur l'éclairage, l'utilisation et l'accroissement du numérique pour ces affichages devrait régler une partie des problèmes que soulevait Mme MEES et puis redire qu'ici, ce projet est complètement en accord avec le plan Climat voté par la Ville et que nous respecterons.

Je n'ai pas la réponse à la dernière remarque de Mme MEES sur le règlement local des publicités que ce ne soit respecté ou pas donc je ne m'exprimerais pas là-dessus, mais voilà un certain nombre d'avancées sérieuses, notamment sur la question des finances de la Ville avec ces 30 millions.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.52/2017.DFA.23 à la majorité soit 28 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/LR-CI-NI), 8 voix contre dont 1 pouvoir (EELV) et 6 abstentions dont 1 pouvoir (PCF-FDG)

DELIBERATION : 18.2017.53 : Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès du Conseil Régional d'Île de France

Félix BEPPO : La délibération porte sur les aménagements de sécurité routière et les demandes de subventions auprès du Conseil régional Île-de-France. Nous le faisons chaque année. Comme vous le savez, la Ville de Paris et Conseil régional Île-de-France confortent leurs actions sur l'amélioration de la sécurité routière.

A ce titre, la Région finance des aménagements de sécurité sur deux titres :

- d'abord sur l'action concernant les infrastructures elles-mêmes ;
- puis l'action sur la sécurité, notamment sur les traversées piétonnes autour des établissements recevant du public, a fortiori sur les équipements lycées entre autres.

Les taux de financement de la Région sont de l'ordre de 30 % et lorsque nous sommes à proximité d'un établissement lycée, ce financement remonte à 70 %.

Pour l'année 2017, dix opérations sont présentées dont une qui concerne le 18^{ème} arrondissement ; je regarde M. LORENZINI parce que c'est un sujet sur lequel il m'a souvent interpellé, le carrefour Eugène-Carrière et rue Lamarck feront l'objet d'une demande de subventions de l'ordre de 97 k€ pour que nous puissions améliorer la sécurité dans ce secteur.

Je vous demande de voter favorablement pour autoriser le Maire à solliciter le Conseil régional pour obtenir ces subventions, je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Sur cette délibération, pas de demandes de prise de parole ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.53/2017.DVD.35 à l'unanimité

PROPRETE

DELIBERATION : 18.2017.54 : Création de deux cycles de travail (saisonnier et en journée) pour des personnels ouvriers du STPP et modification de la délibération 2001 DPE 150-2 définissant le travail en roulement « 7h42 »

Gilles MENEDE : La délibération propose d'instaurer deux nouveaux cycles de travail pour certains ouvriers du STPP.

Le protocole d'accord-cadre relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail, donc les 35 heures, et à l'amélioration de la qualité de vie et à des conditions de travail des agents, a été voté lors d'une délibération en juillet 2001. En application de ce texte, différentes délibérations ont fixé les modalités d'organisation du travail et notamment les cycles de travail par service ou nature de fonction de personnel de la DPE.

Il s'agit aujourd'hui d'adapter les horaires des services de la propreté afin de permettre des interventions sur certaines zones à forte fréquentation estivale en fin d'après-midi et en soirée à certaines périodes de l'année, en particulier en été dans certains arrondissements. Pour le 18^{ème}, cela concerne la butte Montmartre.

Il paraît ainsi pertinent de procéder à un décalage saisonnier des horaires de certains éboueurs et techniciens des services opérationnels de nettoyage sur des secteurs préalablement établis donc la butte Montmartre pour le 18^{ème} et sur lequel les usages de l'espace public conduisent à des besoins de propreté plus tard dans la soirée.

Ce que nous proposons, c'est qu'entre le 15 juin et le 15 septembre, l'horaire de travail de ces équipes d'après-midi devienne le fameux 7h42 : de 15h48 à 23h30.

Actuellement dans le 18^{ème}, les services de la division locale en sont à une phase de recensement des agents volontaires pour ce premier cycle horaire.

Le deuxième point, le deuxième cycle horaire, il s'agit de constituer des équipes travaillant en horaire de journée afin de pouvoir proposer une solution à certains agents qui rencontraient des difficultés à concilier vie professionnelle et vie active. Le rythme de travail est alors proposé du lundi au vendredi de manière uniforme, de 8h50 à 17h00 avec un repos fixe (samedi, dimanche) et une pause

méridienne entre 12h15 et 13h25. Il s'agit ici de la deuxième proposition, le deuxième cycle de travail.

Pour ces sujets-là, la DPE m'indique que pour le 18^{ème}, nous aurons un atelier qui sera en expérimentation prochainement.

Enfin, il est proposé après une expérimentation positive de plusieurs années sur différents ateliers – pas forcément dans le 18^{ème} – d'officialiser la possibilité de fonctionner sur la base de roulement dit 7h42 pour des ateliers participant à la collecte des ordures ménagères. Je vais m'arrêter là parce que ce problème ne concerne à proprement parler du 18^{ème} puisque la collecte des ordures ménagères dans le 18^{ème} est réalisée par un prestataire.

Donc, tel est l'objet du projet en trois points qui vous est soumis :

- cycle saisonnier d'été et de fin d'après-midi de 15h48 à 23h30 ;
- cycle en journée du lundi au vendredi de 8h50 à 17h00 avec un repos fixe le samedi et dimanche ;
- une délibération qui vous propose aussi d'ouvrir au personnel ouvrier chargé de la collecte des ordures ménagères le 7h42.

Sandrine MEES : Les élus écologistes voteront pour cette délibération car elle apporte une organisation horaire du travail des agents de la propreté qui nous semble susceptible de rentrer bien en correspondance avec leurs besoins pour leur vie privée et aussi de répondre aux besoins réels de nos quartiers, surtout les quartiers à fort passage.

Dans ce cadre, je voudrais vous poser la question de savoir si d'autres expérimentations seront menées sur d'autres quartiers, par exemple Montmartre, par rapport à l'élargissement des horaires en soirée parce qu'il n'y a pas que le quartier de Montmartre qui aurait besoin de voir ces passages plus tardifs. Nous pensons que cela soit très positif puisque les habitants pourront voir vraiment les résultats du travail des agents. Donc ainsi mieux reconnaître leur travail puisqu'effectivement en rentrant chez eux, ils pourront voir concrètement les effets du travail des agents de la propreté.

Gilles MENEDE : A ce stade, il s'agit d'une expérimentation qui va être menée. Donc dans un premier temps, il s'agit de la butte Montmartre mais il ne faut pas oublier non plus que c'est basé sur le volontariat des agents parce que, comme vous êtes sensibles aux conditions de vie des agents, il ne faut pas oublier que le travail de fin d'après-midi et de 15h48 à 23h30, cela suppose pour des agents de la propreté qui n'habitent pas forcément directement sur Paris mais potentiellement assez loin du travail et des temps de transport assez importants. Donc il ne faut pas oublier non plus le temps de retour après les 23h30 pour leur domicile.

Je vous rappelle simplement que c'est basé sur le volontariat. Dans un premier temps, l'expérimentation se fera sur la butte Montmartre. Si on a une ruée de personnes qui veulent faire cela, pourquoi pas ?

Eric LEJOINDRE : Je vais mettre aux voix cette délibération en profitant, mais j'avais eu l'occasion de le faire souvent, pour saluer le travail des agents de la propreté du 18^{ème} qui font un travail très lourd, qui est souvent très peu respecté par les habitants ou les passants de notre Arrondissement et qui voient souvent eux-mêmes en repassant là où ils ont balayé quelques minutes, voire quelques heures avant, que leur travail a été mis à mal en très peu de temps.

Je pense que tout ce que nous pourrons faire pour leur simplifier le travail d'une part, mais aussi tout ce que nous pourrons faire mais on aura l'occasion d'en reparler dans la suite de notre discussion

pour faire ne sorte que les Parisiens soient des citoyens plus respectueux de l'espace public qui est le leur, permettra non seulement à chacun d'avoir une ville et des rues plus propres. Ce qui est en soi une amélioration indispensable, mais permettra aussi à nos agents de constater que leur travail est mieux respecté. En attendant, nous avons proposé de créer ces deux cycles de travail différents.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.54/2017.DPE.21 à l'unanimité

MEMOIRE & DES ANCIENS COMBATTANTS

DELIBERATION : 18.2017.55 : Subventions (19.400 euros) à dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Catherine LASSURE : Une délibération que nous avons chaque année, concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la FNACA, la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie, association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord.

Il s'agit d'une subvention au comité d'arrondissement du 18^{ème} arrondissement. Je rappelle que ces comités d'arrondissement participent à toutes les cérémonies du monde combattant, assurent une permanence afin de garder le contact avec leurs adhérents et de les aider dans leur démarche administrative.

Ils organisent des rencontres conviviales et festives, à la mairie d'ailleurs, afin d'entretenir un lien social entre leurs adhérents.

Je tiens à saluer l'action et le travail de Monsieur Yves DETROYAT, président de la FNACA 18^{ème}.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 k€ au comité du 18^{ème} arrondissement de la FNACA. Je vous propose d'en délibérer.

Eric LEJOINDRE : Je m'associe bien sûr au remerciement de Mme LASSURE et vous invite à participer nombreux comme tous les ans, ce dimanche, à la commémoration du 19 mars qui se tiendra à 10h00 à la Mairie du 18^{ème} comme il se doit.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.55/2017.DAC.463 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.56 t : Dénomination rue Cora Vaucaire (18e)

Catherine LASSURE : Il est proposé aujourd'hui de rendre hommage à une femme, Cora VAUCAIRE, née Geneviève Marguerite COLLIN, chanteuse interprète et d'attribuer son nom à la voie identifiée par un indicatif à AV18 située dans l'îlot Huchard.

Pour rappeler la vie de Cora VAUCAIRE, elle est née le 22 juillet 1918 à Marseille. Après avoir fait ses classes dans un pensionnat de bonnes sœurs, elle monte à Paris et s'inscrit à des cours de comédie. Elle commence à chanter dans les cafés des chansons de Charles TRENET, de Jean TRANCHANT et de Mireille et rencontre le parolier Michel VAUCAIRE qu'elle épouse.

Elle va animer une émission régulière à la radio qui lui permet de développer son répertoire et elle se produit dans différents cabarets. Elle va interpréter des chansons d'Aristide BRUANT bien connues, la *Rose blanche*, de BENECH et DUMONT, *L'Hirondelle des Faubourg* ou les œuvres du *Patrimoine aux marches du palais* et *Le Prisonnier de Nantes*.

Elle reprend des chansons de Jacques PREVERT et de Joseph KOSMA. Elle enrichit son répertoire avec les créations de son mari, elle va créer le titre *Les Feuilles mortes*. On la surnomme alors la dame blanche de Saint-Germain-des-Prés.

Distinguée trois fois par le grand prix du disque, elle se tourne vers le cinéma et va interpréter plusieurs chansons, notamment *La Complainte de la butte* dans *French Cancan* de Jean RENOIR en 1954 et *Trois petites Notes de musiques* dans *Une aussi longue Absence* d'HENRI COLPI en 1960.

Elle va consacrer un disque aux œuvres de Jacques PREVERT et enregistrer aussi des chansons de nouveaux auteurs comme Anne SYLVESTRE.

Elle va se produire en scène très longtemps jusqu'en 1999 et elle décède le 17 septembre 2011 à Paris.

La commission de dénomination des voies, places et espaces verts, équipements publics municipaux qui s'est réunie le 22 septembre 2016 a donc donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Si vous en êtes d'accord, la dénomination rue Cora-Vaucaire sera attribuée à la voie AV18, propriété de Paris habitat en cours d'acquisition par la Ville de Paris destinée à devenir publique, commençant au numéro 5, rue Henri-Brisson et finissant au numéro 6, rue Arthur-Ranc à Paris. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup Mme LASSURE pour cette présentation qui nous permet, si elle est adoptée, de continuer à contribuer à la féminisation des noms de rues parisiennes puisque vous savez que les Parisiennes sont très peu présentes dans les dénominations de nos rues même si je partage l'avis de plusieurs ici qui consiste à considérer qu'on peut aussi nommer les rues autrement que par des noms propres. Mais quand il s'agit des noms propres, il est utile que nous fissions en sorte d'honorer plus de femmes qui ont largement contribué et sans doute largement autant que les hommes à la construction de notre ville et Cora VAUCAIRE est un bon exemple de ce qu'on peut faire en la matière. C'est donc une très bonne idée de dénommer cette nouvelle rue qui existe déjà, mais qui devient une rue de ce nom de Cora-Vaucaire.

Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Pascal JULIEN : C'est avec émotion que nous allons voter cette délibération. J'avais vu plusieurs fois Cora VAUCAIRE dans le temps.

Effectivement, je suis – c'est peut-être à moi que vous faisiez allusion – de ceux qui, j'ai déjà dit ici en Conseil d'arrondissement dans la mandature précédente, déplorent cette espèce de course à l'échalote qui fait que chacun veut placer le nom de quelqu'un etc. Ce n'est pas le cas pour Cora VAUCAIRE, mais on en a vu. En plus, la vie n'est pas faite que de personne. Je suis désolé, la rue des Roses me fait davantage rêver, moins que la place Charles-de-Gaulle, la place de l'Etoile, c'est quand même plus chouette, malgré toute l'estime que l'on a pour le Général bien sûr.

Donc oui, innovons, inventons, cherchons des noms de poésie, des noms de topographie, des noms d'histoire de lieu et je crois qu'on aura bientôt l'occasion, on l'a vu en commission des nominations. Je suis heureux que ma proposition ait été retenue de mettre cela à l'œuvre

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.56/2017.DU.86 à l'unanimité

Eric LEJOINDRE : Nous en avons fini avec les délibérations à l'ordre du jour de notre Conseil. Nous en venons aux questions orales puis aux très nombreux vœux.

QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

1. Question orale du groupe PCF et Front de gauche au Maire du 18^{ème} sur les réfugiés

Eric LEJOINDRE : La première question orale est posée par M. TOUZET et c'est M. BRIANT qui répondra.

Hugo TOUZET : A plusieurs reprises, dans notre Conseil d'arrondissement ou au cours de rencontre avec les habitants, il a été évoqué la question des réfugiés en lien avec le centre humanitaire d'accueil à destination des migrants qui a ouvert le 10 novembre dernier et y compris a été abordée la question de l'espace public.

Une question récurrente est souvent revenue, c'est celle de la gestion des flux aux abords du centre ou des quartiers environnants. Un peu plus de trois mois après l'ouverture du centre, cette question reste posée. Il faut, à mon avis, y réfléchir et un certain nombre de décisions doivent être prises si nous ne voulons pas que la population de notre Arrondissement manifeste une forme de rejet pour cette expérience dont nous souhaitons ici, toutes et tous, la réussite.

Je voudrais poser une question qui concerne particulièrement deux lieux différents. Le premier, c'est aux abords directs du centre où des files de réfugiés et une occupation de l'espace public ne sont a priori plus gérées. La pose de blocs de pierre a montré son inefficacité en plus d'avoir été légitimement en tout cas choquante pour une partie de l'opinion. Il était prévu qu'à l'extérieur du centre et à proximité, des médiateurs interviennent auprès des réfugiés.

Première question, ces médiateurs ont-ils été mis en place ? Quel bilan peut-on en tirer aujourd'hui ? Quel problème, quelles évolutions nécessaires ? Donc ma première question porte sur la question de ces médiateurs.

La seconde question porte sur les problèmes qu'amènent les rassemblements de réfugiés et notamment les problèmes liés aux passeurs. Autour du centre humanitaire, quelles interventions ou quelles actions ont été mises en place pour répondre à ces problèmes ?

Dernière question sur ce premier lieu, la question des flux. Qu'en est-il aujourd'hui des flux et des solutions proposées aux réfugiés pour les accueillir ? Le temps de séjour dans le centre qui était initialement prévu de quelques jours est-il respecté ? Pouvez-vous nous donner des informations là-dessus ?

J'en finis très rapidement sur le deuxième lieu qui est un peu plus au sud qui est le lieu au croisement rue Pajol, rue Philippe-de-Girard, rue du Département puisque sur cet espace, on trouve aussi un certain nombre de réfugiés. Un certain nombre d'associations interviennent et apportent des repas. Alors certaines d'entre elles sont bien connues, ce sont des associations humanitaires bien connues, d'autres moins et en tout cas refusent tout contact avec les populations, avec les habitants du quartier, avec la Mairie. On sait que les passeurs sont aussi très présents.

Donc question sur ce deuxième lieu : pouvez-vous nous dire quelles actions sont menées et quel rôle joue la Mairie pour apporter des solutions ? Voilà, je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces questions qui nous donnent l'occasion de faire un point sur ce sujet d'actualité et toujours sensible de l'accueil des réfugiés à Paris et dans le 18^{ème}.

Gérald BRIANT : Merci pour cette question très complète. Sur la question des abords du centre humanitaire. D'abord, on a un centre humanitaire qui fonctionne bien, c'est-à-dire qu'il reçoit beaucoup de monde : 17 000 personnes qui sont venues depuis le 10 novembre sont passées par le centre. Je le rappelle que c'est un centre qui, pour les hébergements, ne s'occupe que des hommes seuls mais on a des mineurs qui sont passés, femmes et enfants, familles. Pour ne pas vous arroser de chiffres, on a 7 000 personnes seules depuis le 10 novembre.

Ce qui fait dire que l'on arrive quand même à respecter les huit à dix jours de transit avant d'être affectés dans un CAO ou dans un quelconque organisme qui permet que les migrants puissent commencer leur vie de demandeurs de droit d'asile.

Sur les abords, on a eu quelques difficultés. On a eu un moment pendant les vacances de février notamment une tension qui a été un peu soudaine due au fait que l'Etat avait promis parce que cela ne marche que si on arrive justement à faire partir des gens vers les centres et les CAO et on s'est retrouvé avec plus de migrants que d'habitude stationnés devant le centre avec des phénomènes qui ont fait que, par exemple, quand il y a eu 200 personnes à un moment, il y a eu des distributions alimentaires un peu anarchiques dans leur organisation ayant provoqué de bousculades et de vraies difficultés. Vous avez vu des choses dans les médias notamment, c'est Emmaüs, par exemple, qui a

demandé l'intervention des forces de l'ordre pour pouvoir mettre fin à une distribution qui avait provoquée un début de bagarre générale.

Depuis, il y a eu une intervention commune à la fois de l'Hôtel de Ville, à la fois d'Emmaüs pour redire à l'État d'assurer, cela a été fait. On a constaté un progrès et une mise à disposition de beaucoup plus d'éléments. On a eu moins de difficultés devant le centre, ce qui a été communément observé. Évidemment, comme nous sommes en tension et nous suspectons aussi de l'être encore plus en tension quand vont revenir les beaux jours, quand il va y avoir plus de migrants qui vont passer, qui vont vouloir aller en Angleterre. Donc on essaie de se doter de moyens.

Donc, on réfléchit aujourd'hui notamment à permettre quand il y a besoin à la demande de permettre qu'il y ait des formes de distribution alimentaire. Contrairement, à la maire de Calais, nous n'interdisons pas, nous, sur le territoire les distributions alimentaires. Nous sommes une ville solidaire, cela a été dit maintes fois, et je m'en félicite, par la Maire de Paris, mais – et je tiens à le dire – nous voulons aussi maintenant que ces distributions, quand elles ont lieu à la demande d'associations qui en font la demande puissent être organisées, c'est-à-dire que la situation que vous connaissez sûrement qui est celle aujourd'hui du quartier Pajol n'est plus admissible. Aujourd'hui, nous sommes devant une vraie difficulté et en discutant avec la Préfecture de police qui est prêt maintenant à intervenir s'il y a un autre endroit qui permettrait que cette distribution se fasse.

Donc, on essaie vraiment de trouver un lieu, je pense que cela se rapproche de la porte à côté du périphérique, dans un endroit que ne jouxte pas des habitations, de manière à ce que, quand il y a besoin, on puisse organiser de façon assez naturelle et concrète des distributions. De la même manière, nous allons demander qu'il y ait une interdiction des distributions qui ont lieu de façon assez récurrente dans des quartiers qui sont aujourd'hui trop en tension. Je pense naturellement au quartier Pajol.

C'est la construction qu'on essaie de trouver. Ce n'est pas encore fixé, mais je pense que d'ici la semaine prochaine, on devrait y arriver. C'est un engagement qu'on prend, sachant évidemment qu'on est dans la discussion.

On a reçu beaucoup d'associations solidaires qui veulent mieux aider, qui se rendent compte aussi que, par exemple, à un moment, notamment sur Pajol, on a des jeunes migrants qui ont plus de 18 ans qui sont en voie de clochardisation puisque c'est cela qui est en train de se passer, je parle d'une vingtaine de personnes, et sur lesquels, avoir une fixation sur une distribution etc. on n'aide pas. Donc ils sont conscients de cela, ils savent qu'il faut aussi travailler des solutions parce que quand on a des gens qui sont passés sur le statut SDF, c'est autre chose. Je peux vous dire qu'après, il ne suffit plus seulement d'avoir, vous le voyez autour de vous, vous avez des gens qui sont SDF, malheureusement, on a des situations, on a réglé, mais les gens restent quand même à la rue. On est face à ce danger, donc il faut vraiment que cela puisse avancer.

Voilà où l'on en est. Cela a été dit dans la question, on a des, je ne qualifie pas cela d'associations mais des groupements plus prosélytiques qui sont liés à des communautés religieuses ou autres mais qui eux mettent en scène une forme de charité dans ces coins-là, qui refusent complètement le dialogue avec nous, c'est-à-dire que tous les gens qu'on a pu rencontrer, on les a rencontrés mais il y en a encore d'autres qui ne souhaitent pas rencontrer, qui ne veulent pas jouer le jeu du centre humanitaire et qui sont clairement dans une complicité avec les passeurs et tout cela. Donc cela est une vraie difficulté donc on demande aussi à la Préfecture et tout de pouvoir intervenir. Il y a un travail de police engagé, des choses sont faites mais c'est une vraie difficulté sur laquelle il faut qu'on travaille.

Je reviens sur le centre humanitaire parce qu'il y a des questions très précises posées, j'en vois deux sur la question des médiateurs. Ce qu'il faut savoir c'est qu'on a missionné, c'est du bénévolat, il y a 500 personnes maintenant qui sont bénévoles via Emmaüs. On a aussi une association qui s'appelle Utopia 56 qui est chargée un peu de tout ce qui est la gestion des publics et des flux à l'entrée de la bulle. Je pense qu'on a pas mal avancé, on a beaucoup été mis en difficulté, on a quand même un peu tâtonné parce que quand il y a une file, fallait-il donner des tickets, après quand on met des tickets, il y a des trafics de tickets. Tout cela n'est pas simple mais on arrive à avancer et souvent de toute façon la vraie réussite c'est quand la Préfecture arrive à faire qu'en fait, il y ait toujours de la place dans le centre pour qu'on y arrive et c'est cela qui permet de faire des mises à l'abri régulières au centre, à l'extérieur de la bulle, il y en a encore eu une la semaine dernière où 260 personnes ont été mises à l'abri. On peut mieux faire mais cela avance et de mon point de vue dans la bonne solution.

On avait une dernière question, le fameux débat sur les blocs de pierre et tout cela. Vous l'avez remarqué, quand la Ville de Paris veut interdire concrètement l'emplacement de campements, elle le fait de façon très visible, c'est-à-dire qu'elle met des grilles, vous avez dans de tas d'endroits, sous le métro aérien, sur des petites placettes. Évidemment, c'est plutôt la stratégie. Là, c'était un épisode qui n'a pas été très bien géré du coup parce que cela a mis la confusion mais qui était surtout lié aux travaux du tramway. Voilà pour les questions diverses et variées. J'espère avoir répondu à l'essentiel.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, M. BRIANT, pour cette réponse effectivement complète. Je veux d'abord retenir une chose, c'est que si nous n'avions pas créé ce centre à la porte de la Chapelle, c'est en trois mois 7 000 personnes que nous n'aurions pas mises à l'abri ; elles n'auraient pas pour autant disparu. C'est donc 7 000 personnes qui n'ont pas été dans les rues de nos quartiers depuis trois mois et c'est quand même un premier point sur lequel je veux insister à nouveau parce que j'ai bien conscience des limites du dispositif et je suis bien placé pour les connaître, mais je n'oublie pas que c'est en permanence des campements de milliers de personnes que nous aurions eus si nous n'avions pas créé ce centre humanitaire à la porte de la Chapelle. M. BRIANT l'a dit et d'ailleurs nous l'avions dit au moment de son ouverture, Emmaüs a tâtonné sur la façon de gérer les files d'attente et puis, cela demande à l'Etat un travail non pas de sprinter comme on avait l'habitude de le faire pour les grandes opérations de mise à l'abri où il fallait tout de suite trouver 1 000, 2 000, 3 000 places du jour au lendemain, mais un travail de marathonien, c'est-à-dire trouver toutes les semaines des centaines de places, c'est-à-dire convaincre les collectivités locales de banlieue, de province, et les opérateurs de créer ces places et de faire en sorte que la fluidité du dispositif existe.

J'ai écouté avec une grande attention l'intervention du Préfet de Région la semaine dernière qui a repris les engagements extrêmement forts pour garantir autant que faire se peut la fluidité du dispositif qui est la clé de la réponse à la situation qu'on connaît encore à la porte de la Chapelle et à la présence de personnes sur l'espace public en attente de rentrer dans le centre.

Puis, M. BRIANT l'a dit, il y a une situation différente au sud de ce quartier et pour laquelle les réponses que nous apportons et que nous devons apporter est différente. J'ai salué et il l'a dit, l'essentiel de ce que nous faisons pour nous permettre, en respectant le cap qu'on s'est fixé, c'est-à-dire à la fois la dignité de l'accueil et la dignité des quartiers, de trouver une solution qui permette d'organiser la solidarité et pas de la laisser se faire toute seule. J'ai bon espoir moi aussi que dans le courant de la semaine, on puisse trouver des solutions qui nous permettront ou qui permettront à la Préfecture d'intervenir plus facilement ensuite.

Puis, je veux saluer le travail des agents de la propreté à qui j'ai demandé maintenant d'intervenir cinq fois par semaine sur la rue Pajol et sur la rue Philippe-de-Girard. Ce sont des interventions assez peu visibles parce que c'est aussi vite re-sali que cela n'est nettoyé. Pour autant, si ces interventions

n'avaient pas lieu et parfois avec de l'attention, pour des salariés dont le métier n'est pas de faire du travail social, le métier des salariés de la DPE c'est de nettoyer, donc pour des interventions compliquées. Je voulais vraiment saluer leur persistance depuis plus de trois mois maintenant à nettoyer beaucoup souvent pour un résultat qui très honnêtement n'est pas satisfaisant pour nous bien sûr mais moins encore pour eux. Pour autant, si ce travail n'était pas fait avec cette constance, je ne sais pas dans quelle situation nous serions ou plutôt je le sais puisque dans les jours de grand froid quand il était impossible de nettoyer les trottoirs, on a vu très vite dans quelle situation ce quartier se trouvait. J'ai grande confiance sur le fait qu'on arrive à avancer maintenant rapidement mais on n'est pas au bout du chemin. Je pense qu'il y a encore des actes assez forts à poser ; j'espère qu'on pourra les poser cette semaine.

Sur cette question, s'agissant d'une question assez large normalement on ne donne pas la parole aux élus dans le cadre des questions-réponses mais s'agissant de ce sujet, si l'un ou l'autre des élus souhaitait prendre la parole, je la lui laisserais ; sinon on va passer à la question suivante.

2. Question orale posée par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants au Maire du 18^{ème} relatif à la dératisation

Pierre-Yves BOURNAZEL : Lors de la séance du Conseil de Paris, les 12, 13, 14 et 15 décembre derniers, j'ai dénoncé la prolifération des rats à Paris, notamment dans les parcs, espaces verts, quais et plans d'eau mais aussi dans les bâtiments municipaux, notamment les écoles, dans les immeubles et dans le réseau des transports souterrains. Je suis également intervenu à la demande des locataires pour demander une action de dératisation dans les logements sociaux.

La présence de rats provoque des risques sanitaires très graves sur la santé des personnes en inoculant notamment à l'homme la leptospirose. En outre, elle écorne l'image de la Ville de Paris tant auprès des particuliers que des touristes, des acteurs économiques et nuit gravement à son attractivité. Hier encore, deux habitants m'ont appelé, rue Stephenson, la mère et la fille, des rats, un moment de stupéfaction et des enfants square Clignancourt, une famille encore qui habite rue Hermel m'a contacté pour se plaindre de la prolifération des rats au square Clignancourt. Proliférer, ces rats ont besoin d'un terrier, ils ont besoin de nourriture et d'eau ainsi que d'un accès entre le réseau souterrain et la surface. La nourriture existe en quantité abondante sur l'espace public en raison notamment de l'insuffisante disponibilité des poubelles mais aussi en raison de leurs structures mêmes qui ne sont pas hermétiques à l'intrusion des rongeurs, en raison également de l'incivilité de ceux qui jettent leurs déchets sur la voie publique.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de veiller au bon entretien des canalisations de la ville mais aussi des immeubles et d'améliorer les campagnes de dératisation. Il y a urgence à agir.

Nous vous demandons de nous dire quelles mesures concrètes et précises vous comptez prendre pour prévenir la prolifération des rongeurs et nous dire quels sont les moyens réels alloués au Département faune et action de salubrité au sein du service parisien de santé environnemental qui a été créé en septembre 2016. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette question concernant une problématique qui a pris une forte actualité dans tout Paris. M. MENEDE va vous donner des éléments de réponse.

Gilles MENEDE : M. BOURNAZEL, merci de votre question. Vous n'êtes pas sans savoir, vous l'avez dit vous-même, qu'effectivement, le nouveau service Département faune et action de salubrité a été

créé en septembre 2016 et dès début décembre 2016, Paris a lancé un grand plan d'actions de grand ampleur pour lutter contre les rats. En effet, afin d'enrayer l'augmentation récente de la présence de rats dans l'espace public parisien, un plan d'actions immédiat et ciblé doit être déployé. Eradiquer complètement l'existence de ces rongeurs s'avère impossible mais l'objectif de la Ville est bien de réduire significativement leur présence, comme vous l'avez dit un peu :

- en empêchant les rats de sortir des égouts,
- en éliminant progressivement ces rats dans les parties en sous-sol des immeubles bâtis et dans des zones faisant l'objet de travaux ;
- en ciblant drastiquement la population de rats indépendamment des égouts vivant en surface.

Dans les parcs et jardins, les zones les plus touchées ont commencé d'être clôturées et de nombreux nouveaux pièges sans risque pour l'environnement sont expérimentés.

Le protocole d'intervention se déploie en plusieurs temps. Vous avez demandé des actions concrètes sur les signalements par exemple de la rue Stephenson ou le square Clignancourt, c'est très simple :

- vous faites un signalement au DFAS ;
- une étude d'impact est ensuite réalisée par le DFAS sur place, qui fournit un rapport d'études, qui est communiqué ensuite aux différents services, que ce soit la DPE, la DEVE, en l'occurrence pour les squares ;
- ensuite la décision de fermeture de ces squares est faite pour la durée des opérations de dératisation.

Comment cela se passe pendant ce temps-là ?

- la pose de boîtes sécurisées contenant des appâts anticoagulants est faite ;
- une évaluation visuelle ensuite de la consommation des appâts et le comptage et élimination des cadavres de rats est effectuée ;
- enfin, on rebouche les terriers.

Pour votre information, c'est pour cela que je m'étonne que vous ne m'ayez pas envoyé les demandes pour la rue Stephenson et le square Clignancourt, je les ai maintenant mais j'espère que vous me ferez un petit mail avec quelques photos, cela m'aidera effectivement à les envoyer au DFAS. Dans le 18^{ème} on a eu l'occasion les dernières semaines de fermer le square Louise-de-Marillac et actuellement sont fermés également le square Sainte-Hélène et le square Maria-Vérone, depuis début janvier pour le square Sainte-Hélène et le square Maria-Vérone depuis quelques semaines jusqu'à début avril.

Ces opérations sont lancées un peu partout sur signalement. Ce plan d'actions immédiat doit se poursuivre dans les semaines qui suivent avec une série d'opérations coup de poing sur d'autres sites infestés. Un programme d'actions ensuite de long terme doit être parallèlement mis en œuvre afin de réduire au maximum la menace de retour des rats après la dératisation initiale effectuée. C'est la raison pour laquelle un vétérinaire de la ville pilote ce programme d'actions, qui comprend un certain nombre de mesures que vous avez déjà dites et que je m'étonne de les retrouver dans vos questions :

- l'installation de corbeilles inaccessibles aux rats et la neutralisation des corbeilles autour des squares, c'est ce que nous faisons actuellement ;
- l'adaptation des horaires de passage des agents de la DPE afin d'éviter que les déchets restent dans l'espace public sur de trop longues périodes, où nous avons un vrai enjeu là-dessus effectivement il faut réadapter les horaires de passage des agents de la DPE ;

- des actions de communication meilleures incitant le public à adopter des comportements adaptés : pas de nourrissage de pigeons, éviter les dépôts de déchets alimentaires sur l'espace public et notamment dans les squares et avoir une certaine vigilance lors des piqueniques, multiplier si nécessaire les rondes effectuées par la Brigade de lutte contre les incivilités, le nourrissage et l'abandon des déchets, on pourra déployer des agents en renfort si nécessaire.

Je vous rappelle simplement aussi la communication de la Maire de Paris concernant les mesures sur la propreté avec l'annonce de 1,5 million d'euros supplémentaires à la lutte contre la prolifération des rats justement pour :

- acheter davantage de pièges ;
- protéger les poubelles contenant les déchets alimentaires ;
- accélérer les interventions sur les sites touchés.

Aussi, à travers ces différents exemples, ces protocoles, j'espère vous avoir donné quelques modalités concrètes d'application, notamment sur les deux sites que vous m'avez cités.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, M. MENEDE, pour ces informations précises. Le plan de la Ville de Paris, c'est 1,5 million d'euros quand même pour contribuer à la réduction du nombre de rats dans l'espace public. Je rappelle qu'il n'est pas question d'éradiquer les rats, ils sont utiles à la vie de la ville pour peu qu'ils restent à leur place, c'est-à-dire dans les égouts et surtout pas dans nos rues ou dans nos squares.

Je rappelle un dernier élément mais M. MENEDE l'a dit, mais puisque nous sommes ici en public et qu'il convient de le dire, il est indispensable que les rats ne puissent pas se nourrir à l'extérieur. Donc, il faut que chacun veille dans ses comportements à ne pas mettre de nourriture à leur disposition. Ce qui veut dire que quand on nourrit un pigeon, en réalité on nourrit un rat et que quand on dépose des déchets alimentaires dans les squares parce qu'on a fini un piquenique, on nourrit les rats et qu'une fois qu'on a nourri les rats, ils n'ont plus aucune raison de quitter les lieux où ils sont. Donc il faut vraiment que chacun puisse avoir un comportement civique là-dessus. Mais je crois que le plan de grand ampleur qu'a défini M. MENEDE devrait nous permettre dans tout Paris parce qu'en réalité le 18^{ème} n'est pas étonnement l'arrondissement le plus concerné par cette problématique, on l'est assez largement, mais moins que les arrondissements centraux de Paris. Je pense que nous devrions arriver à réduire drastiquement la population de rats.

3. Question orale posée par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants au Maire du 18^{ème} relatif à l'extension du conservatoire du 18^{ème} arrondissement

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je suis souvent intervenu sur cette question du conservatoire parce que c'est une question qui me tient à cœur. Dans l'engagement de votre majorité en 1995, cela fait maintenant 22 ans, l'extension du conservatoire de la rue Baudelique était déjà une priorité et, sous différents prétextes, elle est sans cesse reportée. Or, je pense que c'est un sujet très important et d'intérêt général, des centaines d'enfants et d'adolescents sont refusés chaque année faute de place.

Donc ma question est très simple : avez-vous programmé financièrement, très clairement, très concrètement, soit l'extension de ce conservatoire, soit l'alternative d'une proposition qui émane d'ailleurs d'habitants de créer un nouveau conservatoire digne de ce nom dans le 18^{ème} dans le cadre par exemple de la requalification Ordener-Poissonniers, Chapelle qui permettrait d'installer un

nouveau conservatoire, un nouvel équipement digne de ce nom ? Dans un quartier populaire aussi diversifié que dans le 18^{ème}, je crois que cet équipement culturel de proximité doit être une priorité. Donc je vous repose une énième fois la question : quand ce nouveau conservatoire va être étendu ou quand va-t-il voir le jour ? Pouvez-vous vous engager sur un calendrier précis ? Merci beaucoup.

Carine ROLLAND : Je vais répondre précisément à votre question précise, M. BOURNAZEL. Néanmoins, je voudrais faire une sorte d'élargissement avant. On parle du conservatoire, donc on parle d'enseignement des pratiques artistiques, notamment la musique mais aussi le chant et le théâtre. Notre souci avec Anne HIDALGO, Bruno JULLIARD, M. le Maire, et toute l'équipe municipale, c'est d'abord de porter une politique culturelle de proximité comme vous l'avez dit, de qualité et une politique culturelle qui soit la plus démocratique possible. C'est exactement en ce sens que Bruno JULLIARD a engagé la réforme des conservatoires et aussi que le 18^{ème} est un des arrondissements pilotes sur la réforme des conservatoires.

Aujourd'hui, depuis la première année de la mise en place de la réforme, ce sont plus de 600 petits élèves de CP en école élémentaire qui accèdent à une sensibilisation de la pratique musicale dans leur classe, c'est tout à fait inédit, je ne reviens même pas sur le fait qu'il existe à Paris des professeurs de la ville de Paris qui enseignent la musique, le sport aussi. Mais en tout cas, cet effort de démocratisation de l'enseignement tel que pratiqué par les conservatoires et qui va vraiment à la rencontre de tous les élèves, pas seulement ceux dont les parents auraient l'idée qu'il existe un conservatoire, qu'ils pourraient les y inscrire, nous la menons.

Autre axe de réforme extrêmement important, les nouvelles filières, je n'y reviens pas ici ce soir.

Troisième axe, des partenariats avec des structures qui ne sont pas les conservatoires. Dans le 18^{ème}, il s'agit de l'atelier musical des Trois Tambours et l'atelier Paris Seine, qui permettent des échanges pédagogiques de grande qualité. Nous suivons évidemment de près les comités de mise en place locaux du point de vue des échanges pédagogiques. Ces échanges nous apprennent que tous les enfants n'ont pas vocation à aller au conservatoire ; ils ont vocation à pouvoir être mis en contact avec la sensibilisation à la pratique musicale.

C'est bien en ce sens que la réforme des conservatoires est extrêmement importante et va plus loin que la simple ouverture de places.

Alors oui, c'est un engagement ; oui, nous continuons d'y travailler ; non, ce n'est pas simple, très clairement. Mais vraiment j'insiste sur ce point, une bonne démocratisation culturelle des pratiques, ce n'est pas uniquement la construction de places. Pour répondre à votre question, deux options sont toujours en cours :

- ou bien l'extension des locaux de la rue Baudelique, c'est à l'étude à l'Hôtel de Ville ;
- ou bien possiblement un nouveau lieu.

Pour ce qui est de l'opération que vous indiquez, vous savez que quatre opérateurs ont été désignés par la filiale de la SNCF qui dirige ce chantier. Les quatre opérateurs se verront remettre, et là je parle sous le contrôle de M. NEYRENEUF, un cahier des charges à la fin du mois de mars. Dans le cahier des charges, la nécessité d'un lieu dédié aux pratiques culturelles figurera. A eux ensuite d'interpréter, comme ils l'entendront les souhaits des habitants, cette mention dans le cahier des charges. Donc oui, nous y travaillons, nous y tenons et je dirais que nous élargissons le spectre parce que c'est notre responsabilité, notre mission que de mener une politique large et complète en matière d'accès à la musique, au chant, au théâtre et à la danse comme en tout autre domaine.

Eric LEJOINDRE : Merci pour la réponse à cette question. Normalement, on ne prend pas la parole suite aux questions puisque justement les questions apportent des réponses mais je ne doute pas qu'on aura l'occasion de reparler de tout cela bientôt. Je pense qu'on aura assez rapidement et dans le cadre du cahier des charges fixé avec la Ville par les opérateurs, un certain nombre d'informations nouvelles.

Pierre-Yves BOURNAZEL : J'entends votre réponse mais je ne peux que la regretter et, je pense, les habitants du 18^{ème} arrondissement avec moi. Sujet complexe certes mais il y a beaucoup de sujets complexes, sauf que c'est une priorité. Je ne suis élu que depuis 2008 mais je rappelle que cet engagement date depuis 1995, qu'à chaque fois c'est la même réponse : c'est compliqué. Oui ou non, ce conservatoire est-il une priorité ? Pour moi et pour beaucoup d'habitants du 18^{ème}, c'est une priorité. Il est urgent maintenant d'en fixer la priorité budgétaire et un calendrier et de prendre des décisions parce qu'aujourd'hui, vous avez beau annoncer la réforme et essayer de la vanter c'est une chose mais il n'en reste pas moins que beaucoup de parents aimeraient aussi avoir accès pour leurs enfants à ce conservatoire qui est trop petit et qui ne répond plus à la réalité de la demande et aux besoins de l'Arrondissement. C'est un projet d'intérêt général qui devrait au contraire nous mobiliser. Cela vient-il de l'Hôtel de Ville et faut-il que l'on l'appuie beaucoup plus fort ? On est à votre disposition pour le faire.

Eric LEJOINDRE : La priorité des priorités, c'est de permettre à tous les enfants du 18^{ème} qui souhaitent faire de la musique de le faire dans de bonnes conditions et qu'ils puissent avoir accès à un enseignement musical qu'ils souhaitent, c'est cela la priorité des priorités. C'est là-dessus que nous travaillons, bien sûr avec cet objectif très important pour nous de trouver plus d'espace pour le conservatoire qui en a besoin, mais aussi et c'est une forme de réponse, en diversifiant les sources d'enseignement de la musique dans le 18^{ème} et en faisant en sorte que la grande variété des enfants du 18^{ème} y ait accès quelle que soit notamment leur origine sociale et en l'occurrence d'ailleurs, le conservatoire du 18^{ème} est plutôt un bon exemple de ce qu'on peut faire mais on est encore très loin au conservatoire d'une forme de représentation de la diversité des jeunes enfants du 18^{ème}. Je pense que nous pouvons rêvasser et je ne doute pas que nous allons le faire.

VŒUX

Eric LEJOINDRE : On en vient aux très nombreux vœux ; je vais en plus vous proposer d'en inscrire un treizième à la fin de la séquence qui va concerner un problème très précis et qui, je pense, rassemblera tout le monde puisqu'il s'agit d'un problème de signalétique mais sur lequel il nous a semblé que nous devons absolument faire un vœu parce que nous n'arrivons pas à avancer sans cela.

DELIBERATION : 18.2017.57 : Projet du vœu sur la nomination – « De la place des Messageries de l'Est dans le 18ème Messageries de l'Est dans le 18ème »

Eric LEJOINDRE : Le premier vœu n'est pas un vœu déposé par les élus du Conseil d'arrondissement, c'est un vœu déposé par les membres du Conseil de quartier de la Chapelle Marx-Dormoy qui concerne la nomination de la place des Messageries de l'Est dans le 18^{ème}.

Je vous rappelle que dans le cadre du Conseil d'arrondissement, il n'est pas possible pour un citoyen de prendre la parole puisque le Conseil d'arrondissement est réservé aux élus. Je vous propose donc que nous suspendions la séance de notre Conseil comme on le fait d'habitude pour les vœux de Conseil de quartier pour permettre à un membre du Conseil de quartier d'exposer la question du Conseil de quartier. Nous reprendrons ensuite notre séance pour apporter la réponse du Conseil d'arrondissement au vœu qui aura été présenté si vous en êtes d'accord, par Mme QUEHEN, membre du Conseil de quartier.

Je vais donc suspendre la séance du Conseil d'arrondissement et demander à Mme QUEHEN de bien vouloir venir s'asseoir à la place de M. LANGLOIS pour exposer le vœu du conseil de quartier. Je suspends la séance.

Mireille QUEHEN : Merci, M. le Maire.

Ce soir, j'interviens en tant que coordinatrice du Conseil de quartier Chapelle-Marx-Dormoy. L'objet de mon intervention est de proposer au Conseil d'arrondissement de voter un vœu pour la dénomination d'une place qui se trouve à l'intersection de trois rues ;

- rue Pajol ;
- rue Philippe-de-Girard ;
- rue du Département.

Aujourd'hui par l'usage, ce lieu est considéré par les habitants comme un lieu, mais malheureusement c'est un lieu qui est aujourd'hui sans nom. Aussi, nous vous proposons de nommer ce lieu place des Messageries de l'Est, ce qui est une façon de témoigner à la fois du lien entre le passé et le présent, entre les anciennes et les nouvelles générations et qui permettra de l'investir comme espace public et espace public également de projets.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais vous demander de rejoindre le public ; c'est très formel mais en même temps, la démocratie a besoin de ce formalisme pour fonctionner. Merci beaucoup à Mireille QUEHEN. Je vais donc reprendre la séance de notre Conseil d'arrondissement pour que nous puissions délibérer sur le vœu présenté par le Conseil de quartier.

Je vais demander à l'Administration de bien vouloir distribuer le texte du vœu présenté par le Conseil de quartier qui pourrait, si le vous décidiez, de devenir le vœu du Conseil d'arrondissement et que donc nous voterions. Donc nous reprenons l'essentiel du texte mais nous en modifions la conclusion évidemment puisque cela devient un vœu du Conseil d'arrondissement. Nous avons décidé dans le 18^{ème} de mettre en place depuis de nombreuses années une Commission de dénomination des voies qui permet à la diversité du Conseil d'être représentée et qui permet à toutes les demandes d'être étudiées au fond. Je vous propose de voter à la demande du Conseil de quartier ce vœu qui nous invitera à demander à la Commission de dénomination des voies d'étudier cette proposition et de rendre, comme c'est normal, rapport ensuite pour que nous puissions définitivement en décider.

Donc faisons rentrer cette demande dans le processus normal de dénomination des voies du 18^{ème} et nous reviendrons si vous en êtes d'accord vers le Conseil et puis vers le Conseil de quartier pour prendre une décision définitive en temps utile.

Pierre LISCIA : Dans la mesure où la proposition émane d'un conseil de quartier, est-il possible d'associer à la réunion de la Commission de dénomination des voies un représentant du Conseil de quartier pour ne serait-ce qu'éventuellement exposer les motifs et permettre au Conseil de quartier de suivre dans la durée le cheminement de la proposition ?

Pascal JULIEN : D'abord, je me réjouis que dans un conseil d'arrondissement, les habitants s'expriment et franchement, si cela pouvait arriver plus souvent, et dans tous les domaines, je serais très heureux de cette démocratie participative. C'est possible, on vient de le montrer, on pourrait même d'ailleurs faire participer comme cela s'est fait à une époque, pas ici malheureusement mais ailleurs, des étrangers qui n'ont pas le droit de vote mais qui auraient au moins le droit d'expression. Franchement, cela fait plaisir, c'est si rare que je ne peux pas restreindre ce cri du cœur.

Sur le fond, les habitants donnent l'exemple aux élus, je le disais tout à l'heure, voilà une belle proposition, la place des Messageries de l'Est dans le 18^{ème}, on n'est pas en train de courir après un monsieur ou une dame pour essayer de vendre sa propre histoire de parti politique, on est là vraiment dans la beauté des choses et je remercie beaucoup les habitants de cette proposition, j'espère qu'il y en aura d'autres. Je répète que les élus en tireront de la graine pour leur propre proposition à venir.

Eric LEJOINDRE : Je profite de l'intervention pleine d'énergie de M. JULIEN pour rappeler au Conseil de quartier qu'il ne tient qu'à eux de prendre la parole dans ce Conseil d'arrondissement en présentant par exemple des vœux et nous avons d'ailleurs reformé le règlement du Conseil d'arrondissement en début de mandature pour permettre ces échanges. J'ai observé comme beaucoup d'entre vous des pratiques très intéressantes dans d'autres arrondissements qui permettent l'association, notamment d'associations au Conseil d'arrondissement, la réalité du 18^{ème} et que nous sommes un gros arrondissement avec de très nombreuses délibérations et qu'il est difficile de faire comme c'est par exemple le cas dans le 10^{ème} qui a un conseil d'arrondissement beaucoup plus court que le nôtre parce que de fait, les affaires à traiter sont moins nombreuses et les vœux beaucoup moins nombreux. Mais cette raréfaction du temps de parole des élus qu'ils s'appliquent à eux-mêmes, notamment au CICA de s'exprimer devant le Conseil de façon beaucoup plus simple ou un certain nombre d'associations d'interpeller le Conseil avant même le début du Conseil. Mais si nous faisons cela, ce n'est pas à 23h00 qu'on finirait mais à 2h00 du matin et on aurait des problèmes budgétaires par la suite.

Cédric DAWNY : Pour une fois que je ne vais pas m'exprimer sur la question de la jeunesse mais plutôt de notre passé historique, et également sur l'engagement des citoyens, c'est une opportunité que je ne veux pas manquer.

Par la voix Mme QUEHEN ici présente, mais il n'y a pas qu'elle, Mme Marie Magda PETIT, M. MANDRY également présents, permettez-moi de saluer l'engagement des conseillères et des conseillers de quartier qui ne comptent pas leur temps et sont devenus par leurs actions des militants actifs de la cause de leur quartier qui complètent et bien entendu enrichissent les actions de notre démocratie représentative.

Quinze ans déjà que la loi de la démocratie de proximité est entrée en vigueur dans une logique de décentralisation et d'association des habitants à la vie locale. M. VAILLANT en aurait parlé mieux que moi.

La halle Pajol est le fruit de cette longue et fructueuse concertation entre les élus, les associations et les habitants autour d'un projet commun et nous pouvons les en remercier. Alors oui, des points restent toujours à améliorer, le souhait de nos concitoyens pour plus de transparence et ils ont

raison nous pousse sans cesse à devoir les associer le plus amont possible dans la prise de décision et à faire de la concertation la norme sur l'ensemble de nos projets et pas seulement sur les plus emblématiques.

Depuis, le budget participatif ainsi que les conseils citoyens sont venus renforcer les outils démocratiques mis à disposition des habitants pour participer encore plus à la vie locale. L'enjeu majeur est maintenant comme pour la démocratie représentative, qu'une majorité d'habitants s'en saisissent et fassent entendre leurs voix au risque sinon de favoriser l'usage d'une certaine expertise élitiste plutôt que de populariser l'expertise d'usage des habitants.

Pour revenir au vœu en lui-même ; c'est un rappel, que dis-je, une ode au passé ferroviaire de ce quartier et aux cheminots qui, pendant près d'un siècle, ont chargé et déchargé des colis sur ce lieu de travail. Je n'oublierais pas non plus de citer les services administratifs et les services de douane qui se trouvaient en lieu et place de l'actuel collègue Aimé-Césaire.

Comme vous le savez, les noms des rues ne sont pas anodins, c'est une occasion en levant le tête de nous rappeler l'histoire de notre ville, que des femmes, des hommes, des dates, des lieux ont marqué de leur empreinte et qu'une plaque, aussi simple soit-elle dans sa valeur d'usage, permet de perpétuer dans le temps et dans notre tête.

Alors, mes chers collègues, je vous invite à voter ce vœu afin que le nom de Messageries de l'Est – comme quoi il se passe des choses à l'est – soit proposé en Commission de dénomination par notre Conseil d'arrondissement.

Eric LEJOINDRE : M. BEPPO voulait conclure et il conclura cet échange. Je voulais indiquer à M. LISCIA que la Commission de dénomination des rues, mais encore une fois notre formalisme a du sens aussi, il est garant de notre démocratie, peut se tenir en présence éventuellement de citoyens mais que sa délibération est réservée évidemment aux élus. Mais libre à la Commission de demander un rapport au Conseil de quartier pour expliciter plus encore leurs propositions et pouvoir ensuite en délibérer. Mais bien sûr, la délibération au sens propre du terme n'est pas ouverte, le vote est réservé forcément aux membres de cette commission que nous avons désignés ici-même.

Félix BEPPO : Pour m'associer à l'enthousiasme de M. JULIEN qui dans la Commission de dénomination des voies a effectivement une maraude qui est celle-là. Donc, on trouve un prolongement à travers cette proposition du Conseil de quartier la Chapelle-Marx-Dormoy. Je m'associe également aux salutations de notre élu M. DAWNY.

Juste deux points d'information effectivement pas de problème, M. le Maire, vous venez de le dire pour que le Conseil de quartier assiste à la Commission de dénomination des voies qui examinera cette proposition et puis une information à vous donner sur le fait qu'autour de la messagerie et de la logistique dans le cadre de la Commission de dénomination des voies, le quartier Chapelle international où nous sommes en train d'attribuer des dénominations, on étudiera aussi un certain nombre de choses liées à la logistique, je voulais le dire ici, il nous est déjà arrivé, M. JULIEN le signalait, que des conseils de quartier nous fassent des propositions, pas suffisamment on est bien d'accord, mais il nous est arrivé aussi d'avoir des déboires sur des dénominations proposées par des conseils de quartier. Donc il faut effectivement, M. le Maire, rappeler que la Commission de dénomination a son autorité et étudie toutes les dénominations avec à la fois rigueur et effectivement ouverture à chaque fois qu'il est possible.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.57 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.58 : Vœu déposé par Ana Verissimo les élu-e-s du groupe EELV du 18e à la maire de Paris relatif à l'accueil aux à l'inaccessibilité des logements pour les personnes en situation de handicap

Ana VERISSIMO : Si nous nous félicitons de la mise en place du dispositif de cotation logement à Paris qui apporte de la transparence dans le traitement des dossiers des demandeuses et des demandeurs, nous proposons par ce vœu une amélioration nécessaire lors de la survenue d'un handicap soudain ou d'une maladie grave de la demandeuse ou du demandeur. Le cas de figure est déjà mentionné dans la fiche de saisine actuelle mais il n'est pas associé à un nombre de points déterminant une haute priorité. C'est ce que par ce vœu nous proposons de changer.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation succincte mais très claire. Donc il s'agit bien du vœu qui a été légèrement modifié qui est distribué sur table.

Ian BROSSAT : D'abord, je voudrais remercier chaleureusement Mme VERISSIMO pour ce vœu qui effectivement porte sur l'inaccessibilité des logements pour les personnes en situation de handicap et la nécessité pour nous dans le parc social de leur proposer une solution qui leur permette de vivre normalement et de manière autonome. Vous le savez, l'attribution des logements sociaux depuis maintenant trois ans à Paris passe par un nouveau système que nous avons mis en place, qui est la cotation, qui est système de points avec une vingtaine de critères qui font que, plus vous avez de critères, plus vous avez de points et plus vous êtes prioritaire. C'est un système que nous avons mis en place afin de créer une véritable transparence en matière d'attribution de logements sociaux. Dans ce cadre, il existe déjà un certain nombre de points qui sont dédiés aux personnes en situation de handicap, en l'occurrence quatre points.

Cela dit et vous avez raison de le signaler, un certain nombre de personnes qui n'étaient pas en situation de handicap peuvent finir par être dans une situation grave qui fait qu'elles perdent une partie de leur autonomie, ces personnes-là peuvent relever d'une procédure particulière qui est la procédure d'événements graves que nous déclenchons dans un certain nombre de cas. A ce moment-là, les membres de la Commission de désignation dont deux élus du 18^{ème} font partie, M. HONORE et moi, nous statuons et nous pouvons attribuer 30 points supplémentaires à une famille qui peut être en difficulté liée à un handicap. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'adopter ce vœu qui va dans le bon sens et va nous permettre très concrètement de régler un certain nombre de situations concrètes et de permettre à ces familles ou à ces personnes d'accéder enfin à un logement qui correspond à leur situation. Donc, avis très favorable sur ce vœu que vous déposez.

Eric LEJOINDRE : Merci. Il s'agit bien de la version du vœu qui a été distribué sur table.

Michel NEYRENEUF : Autant je m'associe à l'écriture du vœu tel qu'il est actuellement donné, mais je voulais simplement expliquer que quand on donne 30 points pour un événement grave, c'est-à-dire qu'on crée un véritable coupefil et que si ce coupefil est donné de façon très large, à ce moment-là ce n'en est plus un. Donc voilà, il faut trouver la bonne mesure entre d'un côté, l'intérêt de cette cotation supplémentaire de 30 points qui met les gens généralement au-dessus de la liste mais en même temps, si jamais on élargit cela à trop de situations, on revient au même point, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de priorité.

Donc c'est pour cela que je pense que le cas par cas qui a été mis et le fait que ce soit la Commission de désignation qui réfléchisse en tenant compte de cela, me paraît aussi tout à fait favorable.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ce complément utile.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.58 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.59 : Vœu déposé par Philippe Durand et les élu-e-s du groupe EELV à la maire de Paris, à la présidente du conseil régional île de France et au directeur de la SNCF relatif au projet CDG Express

DELIBERATION : 18.2017.60 : Vœu du groupe PCF-Front de gauche à la mairie de Paris relatif au CDG EXPRESS

Philippe DURAND : Chers collègues, comme vous le savez le projet CDG Express de par son coût 1,7 milliard d'euros cible les touristes ou les Franciliens prêts à déboursier les 24 € prévus pour le ticket. Ses conséquences probables sur la régularité du RER B qui sera contraint de partager 24 km de ses voies qui sont déjà bien encombrées posent de légitimes questions et il existe une forte opposition notamment des riverains de la porte de la Chapelle et des communes impactées par ce CDG Express.

En décembre 2016, suite à plusieurs incidents qui ont entraîné l'arrêt de toute liaison entre Paris et Roissy, la SNCF a fait circuler deux TGV sur les voies à grande vitesse pour faire la navette entre la gare du Nord et l'aéroport Roissy. Dans les deux sens, à raison d'une navette par sens par heure. Cette première totalement inédite a fonctionné.

Cette liaison directe en TGV pourrait d'ailleurs représenter un atout pour l'Île-de-France en permettant une solution forcément plus rapide à concrétiser tout en mettant en avant l'excellence française en matière de grande vitesse ferroviaire.

Cette solution pourrait permettre d'utiliser une partie du parc TGV fraîchement commandée par Alstom par l'Etat.

Cette solution peut représenter une alternative à la mise en œuvre du projet liaison directe CDG Express.

Cette solution aurait l'avantage d'être moins onéreuse et plus rapide.

Cette solution aurait enfin l'avantage de satisfaire les opposants comme les défenseurs du projet CDG Express notamment la SNCF dont rien nous garantit qu'elle décroche l'exploitation du CDG Express ; l'appel d'offres doit être lancé prochainement par le ministère des Transports. Et cette navette pourrait permettre à la SNCF d'assurer quoi qu'il arrive de nouvelles recettes pour sa branche TGV.

C'est pourquoi les écologistes proposent au Conseil d'arrondissement de demander à la SNCF :

- qu'elle fasse aux élus et aux riverains concernés un retour d'expérience en termes de faisabilité, d'exploitation et de conséquences potentielles sur la gestion des gares de Paris Nord et Roissy CDG, de la mise en œuvre éventuelle de cette navette directe ;

- qu'elle étudie de manière approfondie cette solution alternative et que cette étude soit rendue publique.
- Enfin, que la Maire de Paris et la présidente du Conseil régional Ile-de-France appuie cette demande.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vous propose qu'on présente dans la foulée le deuxième vœu sur le même sujet présenté par le groupe communiste.

Danièle PREMEL : Effectivement, il doit être très important ce fameux CDG Express reliant directement la gare du Nord à l'aéroport Charles-de-Gaulle, important pour satisfaire les hommes d'affaires et les riches touristes, l'utilisation du 49-3 encore, publication d'un décret le 14 février 2017 déclarant les travaux du CDG Express, d'utilité publique et urgent.

Devant ce fini-parti, je ne dirais qu'une chose pour cette nouvelle intervention, une de plus que je fais sur ce sujet, après tant d'autres que j'ai faites. L'entêtement chez les hommes provient du manque d'idée qui les empêche de renoncer à celle qu'ils se sont faite faute de pouvoir les remplacer par d'autres. Car il faut de l'entêtement et de l'obstination pour imposer ce projet, contre l'avis de nombreux habitants et associations conscients des conséquences très lourdes en matière environnementale, de qualité de vie, notamment pour ceux de la Chapelle et de remise en cause de la requalification de nos quartiers et des opérations d'urbanisme en cours : Chapelle international, campus Condorcet ou à venir, Gare des Mines, parc, Chapelle Charbon. Je rappellerais que ce parc sera peut-être complètement traversé par ce nouvel CDG Express sans tenir compte des réserves de la Commission d'enquête publique concernant l'absence d'un plan de financement et les risques d'impact sur le fonctionnement des lignes existantes.

Sans vouloir regarder que le coût du projet de 1,7 milliard ne sera jamais amorti à 24 €, le trajet avec 22 000 passagers par jour en 2025 ; tarifs au demeurant excluant totalement 99 % de la population. Et qu'enfin, compte tenu de tout cela, comme l'Orlyval, le contribuable sera appelé à combler le déficit. Sans considérer que ce train sans arrêt est interdit au passe Navigo, il aura un effet inexistant sur le développement économique et de l'emploi et il ne desservira même pas le futur village olympique, sans se soucier que ce train qui empruntera des voies de réseau ferré national va dégrader les conditions de 2 millions d'usagers franciliens.

Sans vouloir étudier d'autres solutions alternatives, je vois que mon collègue en a déjà proposé une, celle de faire rouler les TGV comme il a été déjà fait, mais aussi d'envisager la rénovation des voies existantes et la modernisation du RER B et il y en a bien d'autres.

Donc, compte tenu de tout cela et devant une situation d'urgence imposée par l'Etat qui ne permet aucune alternative, le groupe PCF-Front de gauche demande que le Maire intervienne auprès de la Maire de Paris, de l'Etat, de la Région pour l'abandon pur et simple du projet actuel CDG Express et que soient étudiées toutes les solutions alternatives en concertation avec les habitants et avec les associations. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup sur ces deux vœux. Je vais ouvrir le débat, ma position qui consiste à considérer, j'ai d'ailleurs écrit au nouveau Préfet de région pour attirer son attention sur le sujet et a considéré que l'amélioration de la liaison et notamment une liaison ferroviaire entre Roissy et Paris est une nécessité. On constate l'obligation pour améliorer la desserte du principal aéroport parisien, un enjeu essentiel de compétitivité pour notre Ville et en même temps, la nécessité absolue que cet aménagement ne mette pas en cause la qualité de vie des quartiers et notamment de la porte de la Chapelle mais pas non plus l'ensemble des très nombreux projets que nous avons sur ce secteur qui connaît une rénovation urbaine d'importance : la gare du Nord, la gare des Mines, Chapelle

International, Chapelle Charbon sur laquelle nous avons accéléré et de beaucoup le calendrier qui initialement était prévu plus tardif et donc, il faut que cet aménagement – dont je ne discute pas de la nécessité – rentre dans ce cadre.

Voilà pourquoi toutes les propositions qui permettent de faire en sorte que l'amélioration de la desserte entre Roissy et Paris puisse se faire, sans mettre à mal, les aménagements de porte de la Chapelle sont à étudier de près. Chacun prendra la position qu'il souhaite comme toujours, mais je pense que le vœu, tel qu'il a été proposé par le groupe écologiste permet d'étudier une nouvelle solution ; une nouvelle solution qui n'a – à ma connaissance – pas encore été envisagée, l'arrivée du Charles-de-Gaulle Express à la gare du Nord avait été envisagée et écartée par la SNCF. Mais la question nouvelle posée par les écologistes mérite d'être posée.

Il me semble que dans la transparence, il conviendrait que cette étude soit faite et que les résultats puissent nous être apportés. Voilà pourquoi, il me semble – à titre personnel bien sûr mais après, chacun s'exprimera – que c'est un vœu qui peut être voté et pour autant, je ne partage pas, ni la tonalité qu'a utilisée Mme PREMEL pour présenter ce vœu mais y compris parce que des engagements très importants ont été pris pour l'amélioration du RER B, justement à cause ou grâce au Charles-de-Gaulle Express parce que je considère qu'il est important que Roissy et Paris soient mieux desservis, y compris par la voie ferroviaire, ce qui devrait nous éviter à la porte de la Chapelle l'arrivée assez massive quand même de taxis qui coûtent beaucoup plus que 25 € quand on vient de Roissy et qui encombrant nos rues.

Donc, je ne voterai pas le vœu des élus communistes mais au fond, de toute façon, l'un et l'autre demandent en partie la même chose donc, je pense qu'ils peuvent rassembler. Voilà quel est mon avis mais bien sûr, j'ouvre le débat sur cette question et je demanderai à M. BEPPO de bien vouloir le conclure.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On a souvent eu ce débat tout à fait légitime. Nous voterons le vœu présenté par Europe Ecologie Les Verts puisqu'à titre personnel en tout cas, je ne suis pas défavorable à ce qu'il puisse y avoir des études et qu'il puisse y avoir un débat sur le sujet et que chacun des protagonistes puisse s'en saisir. Comme il faut choisir et choisir c'est renoncer, nous votons le vœu d'Europe Ecologie Les Verts et pas celui du parti communiste.

Eric LEJOINDRE : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Pascal JULIEN : Pour dire que j'entends une position qui a évolué entre l'ancien maire et le nouveau puisque je me souviens très bien, on a évoqué ensemble des vœux, il fallait trouver le compromis, mais qui disaient, ce que disait l'ancien maire, c'est oui au CGD Express, sous condition qu'il soit enterré. Ce n'est plus cela maintenant, c'est : « Oui, sous condition qu'il ménager la qualité de la vie, que toutes les propositions ont été envisagées ». Il y a un ramollissement dans la façon de présenter les choses. Semi-enterré, peut-être que cela passerait ou un tiers enterré voilà, on est passé d'une affirmation ferme, solide à quelque chose nettement plus mou du genou. Le groupe écologiste votera les deux vœux parce qu'ils sont complémentaires.

Celui du parti communiste, je n'ai personnellement mais rien à redire à ce qui a été dit, ni sur la forme ni sur le fond et tout naturellement, le nôtre parce qu'il y a un plan A, il y a un plan B, nous sommes des gestionnaires réalistes, il y a des décisions qui peuvent être prises qu'on regrette, alors on cherche. Donc, nous voterons les deux vœux et nous constatons cette évolution que j'ai indiquée avec un certain amusement.

Gérald BRIANT : Concernant le groupe communiste Front de gauche, nous allons voter les deux vœux. Juste une petite remarque parce qu'on sait, Mme PREMEL a fait référence sur l'utilisation du 49-3 avec une procédure privilégiée pour essayer de gagner le maximum de temps et empêcher le débat démocratique. Il faut aller vers plus de concertations mais à un moment, si on veut qu'il y ait de la concertation, il faudra quand même envisager l'option d'un moratoire qui suspend parce que sinon, c'est de la mise en scène d'une fausse démocratie parce qu'au final, on serait devant un projet qui serait déjà engagé donc, cela deviendrait, de l'arrêter, une gabegie financière. Avant que la gabegie financière commence, il faudrait le faire.

Puis, je dis cela tranquillement mais quand on voit ce qui s'est passé notamment avec la création du stade de Jean-Bouin qui a été laissée là dans les mains en termes de décision du club, de ce qui s'est passé et qu'on constate aujourd'hui que le bel investissement fait pour le rugby parisien est passé à pertes et profits pour les supporteurs du stade français parce que ce peuple va disparaître. J'espère que cela va bouger, j'ai vu que Mme HIDALGO avait mis des poings sur la table et avec d'autres mais c'est pour cela aussi qu'il faut savoir d'une certaine manière pouvoir avoir toute une série de dispositifs qui permettent de ne pas s'engager sur des choses qu'au final après, on serait peut-être nombreux à regretter, malgré le fait que certains auraient voté des choses différentes.

Eric LEJOINDRE : Le Charles-de-Gaulle Express est en train d'être travaillé. Les premiers coups de pioche ne sont pas prévus dans le six mois qui viennent, loin s'en faut. Heureusement, s'agissant d'un sujet de cette ampleur donc, je pense qu'il n'est pas utile de retarder une solution par rapport à une autre et que le travail doit continuer pour l'insertion urbaine éventuelle du Charles-de-Gaulle Express sur la porte de la Chapelle.

J'ai exprimé ma position dix fois et on a parlé de Charles-de-Gaulle Express depuis que je suis Maire, au moins cinq ou six fois ici et au Conseil de Paris donc, je ne vais pas reprendre. D'ailleurs, on peut éternellement reprendre les mêmes débats et avec plus ou moins de talent mais je ne vais pas reprendre ma position claire et qui n'évolue pas. Oui à une meilleure desserte ferroviaire entre Roissy et Paris parce que c'est un enjeu de compétitivité et que je suis un élu du 18^{ème}, un élu de la porte de la Chapelle mais je suis aussi un élu parisien attaché au rayonnement de ma ville et oui à une solution qui ne nuise pas, voire même peut-être qui améliore la qualité d'usage des espaces publics et la qualité de vie à la porte de la Chapelle, voilà qui est assez simple et qui permet de ne pas rester éternellement dans les mêmes débats et de revenir à des choses qui n'ont plus aujourd'hui d'actualité.

En attendant, je vais mettre aux voix les vœux présentés par M. DURAND et par Mme PREMEL.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.59 à la majorité soit 38 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV-LR/CI-NI), 1 abstention (Mme DEM ANGEL) et 1 voix ne participant pas au vote (M. BADINA)

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.60 à la majorité soit 13 voix pour dont 1 pouvoir (PC-FDG/EELV), 25 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/LR/CI), 2 abstentions (Mmes LASSURE et MEHAL) et 1 voix ne participant pas au vote (M. BADINA)

Vœu du groupe PCF-Front de gauche relatif à l'organisation de la « Bonne Tambouille »

Ian BROSSAT : Ce vœu porte sur la Bonne Tambouille, cette initiative d'habitants et d'associations du quartier Evangile qui se tient maintenant une fois par mois sur la place Mac-Orlan. Cette initiative se tient depuis maintenant plusieurs mois et elle se passe extrêmement bien, elle permet à ce qu'il y ait une animation dans ce quartier qui est parfois en manque. Nous pouvons tous nous en réjouir ici.

Il se trouve que depuis le mois de février, cette initiative a connu un certain nombre de difficultés dans ses relations avec la préfecture de police et que des inquiétudes existent sur la possibilité de pérenniser cette initiative tout simplement parce que les autorisations étaient difficilement données par la préfecture de police du fait de la menace terroriste et du contexte que nous connaissons en ce moment.

Ce vœu vise à ce que nous puissions interpeler ensemble la préfecture de police afin d'obtenir que cette initiative puisse continuer à se tenir dans les meilleures conditions, ce qui profitera très largement à ce quartier.

Eric LEJOINDRE : En donnant des éléments de réponse à ce vœu qui vous conduira à le retirer, je veux saluer les équipes de développement local et l'ensemble de l'équipe de la politique de la Ville, notamment Mme AKKARI, mon adjointe à la politique de la Ville, essentielle pour la naissance de la Bonne Tambouille qui est à un moment, non seulement festif et convivial mais surtout convivial, festif et répétitif.

Dans ce quartier, cette fréquence a du sens et elle permet de rassembler en plus d'habitants autour d'une même initiative dans un quartier qui en manquait donc, nous sommes tous ici très heureux de voir la Bonne Tambouille exister et nous considérons qu'il faut veiller à ce que cette initiative puisse être pérennisée.

De fait, elle l'est puisque les discussions qu'il y a eues à mon cabinet – je veux remercier ma directrice de cabinet qui s'est beaucoup mobilisée sur cette question avec le cabinet de l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la sécurité – ont permis aux discussions plutôt entre l'association et la préfecture d'aboutir à des autorisations qui seront répétées, car la réalité du risque sur ce territoire peut être plus modérée que ce qu'on peut connaître dans d'autres endroits du 18^{ème}.

Pour autant, le vœu présenté, la Bonne Tambouille pourra continuer à faire ses activités jusqu'au moins à la fin de l'année et puis, on verra ensuite comment on discute dans de bonnes conditions, les responsables de cette association le savent et nous en savent gré. Pour autant, la question que pose M. BROSSAT est une question essentielle, à savoir la capacité pour les plus petites structures et pour les associations à maintenir des activités sur l'espace public dans le cadre du contexte de lutte de risque terroriste qu'on connaît et parfois la difficulté pour la préfecture d'adapter ses recommandations à la réalité du risque potentiel et les conditions d'autorisation d'un événement place du Théâtre et les conditions de sécurité d'un événement porte de la Chapelle sont différentes et devraient être adaptées. Il faut qu'on arrive à continuer à travailler. Je sais que ce travail se fait aussi bien ici qu'à l'Hôtel de ville pour faire en sorte qu'on sorte de ce moment où il y a des réponses négatives ou en tout cas, des préconisations de sécurité infaisables, un peu trop automatiques.

On n'est pas au bout de nos peines sur ce sujet, on l'est pour ce qui est de la Bonne Tambouille et je m'en réjouis mais il faut qu'on trouve des modes de fonctionnement plus souples, plus simples avec la préfecture pour l'ensemble des fêtes de quartier comme il va y en avoir partout au mois de juin, comme il y en a tout l'été et comme nos quartiers en ont besoin, cet équilibre n'est pas encore trouvé et on va continuer à y travailler.

Voilà pourquoi je proposerais à M. BROSSAT de retirer ce vœu concernant la Bonne Tambouille mais que bien sûr, nous continuons à travailler sur cette dimension.

Ian BROSSAT : Je me réjouis comme vous de cette issue favorable.

Eric LEJOINDRE : Je vous en remercie. Le vœu est donc retiré.

DELIBERATION : 18.2017.61 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris relatif à la propreté

Pierre-Yves BOURNAZEL : Chers collègues, Paris est sale, on l'entend souvent de la part de Parisiens de tout quartier ou de la part de touristes et les classements malheureusement européens et internationaux ne font que confirmer que Paris pourrait faire beaucoup mieux en matière d'entretien de sa voirie.

Les jets de débris, de mégots sur les espaces publics, les débordements de poubelles, les décharges sauvages provoquent des troubles à la salubrité de l'espace public et notamment à proximité des lieux touristiques mais aussi dans les espaces verts et gênent considérablement les piétons et les Parisiens au quotidien.

La malpropreté et la multiplication des nuisibles impactent directement la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens qui jugent d'ailleurs à plus de 61 % le bilan de la municipalité, négatif en la matière.

Cette saleté impacte aussi l'attractivité économique, l'image touristique de Paris classée par Trip Advisor au 24^{ème} rang seulement des villes propres en 2012.

Considérant aussi l'augmentation significative de la taxe sur les ordures ménagères et la taxe de balayage ainsi que les réorganisations successives du service de la propreté qui ne permettent pourtant pas de satisfaire les attentes des Parisiennes et des Parisiens en matière de propreté sur l'espace public ni les attentes des agents de la propreté mécontents.

En effet, dois-je rappeler le malaise social existant chez les agents du service de la propreté de la Ville, notamment les problèmes de motivation des équipes, malgré vos réformes d'organisation du service depuis 2003, le taux d'absentéisme est extrêmement élevé dans ce service : 12,5 % constaté par l'inspection générale de la Ville de Paris. La grogne gagne les agents de la fonctionnelle en raison de l'insuffisante considération et valorisation de leur travail.

L'inaboutissement de la politique de co-pilotage de la propreté avec les mairies d'arrondissement et la nécessité de leur confier la gestion fonctionnelle des services de propreté au niveau de l'arrondissement afin d'adapter le déploiement des services de propreté, ils sont en charge de la

prévention et de la répression des atteintes à la salubrité au plus près des réalités du quotidien et des besoins constatés sur le terrain et d'exercer un management au plus près des équipes locales, tout cela malheureusement n'a pas été suivi.

Une sensibilisation serait nécessaire. Une communication adaptée auprès des Parisiens également par la multiplication des opérations citoyennes de nettoyage comme – je le reconnais – « Paris fais-toi belle », qui est plutôt une réussite. Il manque également une information beaucoup plus claire sur les règles de propreté et de tri.

Je considère que les atteintes à la salubrité doivent être assorties de sanctions exemplaires et systématiques. C'est la raison pour laquelle je vous fais les propositions suivantes auprès de la Maire de Paris puisque ce n'est pas vous qui avez la compétence mais la Ville de Paris :

- l'augmentation du nombre et de la taille des points de collecte des déchets dans les espaces verts, espaces de pique-nique et à proximité des lieux touristiques ;
- la multiplication des opérations « Paris fais-toi belle » – je pense que vous y serez favorable puisque vous l'avez lancé ;
- la mise en place dans les espaces verts et les espaces utilisés pour les pique-niques et sur les containers de tri sélectif en rappel clair et lisible de la réglementation en matière de propreté accessible à tous les publics ;
- la répression des atteintes à la salubrité par un îlotage adapté et des sanctions effectives ;
- j'ajouterais même qu'à titre personnel, je pense qu'on pourrait – dans le cas de la révision du statut de Paris, avec des pouvoirs de police confiés au Maire de Paris – utiliser la police municipale pour la verbalisation, pour l'incivisme ;
- engager une discussion avec les maires d'arrondissement et les représentants du personnel de la DPE et de la DPSP concernant le transfert enfin aux mairies d'arrondissement de l'autorité fonctionnelle sur les agents chargés du nettoyage des espaces et équipement public ainsi que les agents en charge de la prévention et de la répression des atteintes à la salubrité.

Quand j'ai déposé ce vœu lundi dernier, je ne savais pas que Mme HIDALGO communiquerait le dimanche suivant dans le JDD mais la communication est une chose très bien et je souhaite que tout ce qu'elle a dit soit mise en place mais je dis attention parce que des plans de communication depuis maintenant 16 ans à la Ville de Paris en matière de propreté, on a en eu beaucoup, malheureusement, Paris est de plus en plus sale.

Tout cela est dû à un problème d'organisation des services, on l'a dit, les agents le disent, les Parisiens le disent mais aussi à l'incivisme, c'est clair, mais on ne peut pas considérer quand même que les Parisiennes et les Parisiens sont plus sales que d'autres habitants de France ou de l'Europe ou du monde, donc il va bien falloir traiter le sujet et il faut se doter des outils nécessaires pour répondre à ce problème d'hygiène, de vie quotidienne et d'image.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à M. MENEDE de bien vouloir nous apporter un certain nombre d'éléments de réponse. Il m'arrive et très régulièrement d'entendre que Paris est sale. D'ailleurs, il m'arrive même de le trouver.

Il m'arrive souvent aussi – et j'aimerais que ce soit dit – d'entendre que Paris est la plus belle ville du monde, que Paris est une fête, que Paris est dynamique, entreprenante, ouverte, solidaire. Il me semble que qualifier une ville aussi spéciale et aussi particulière que la nôtre en se limitant à ce qualificatif, je vois bien le sens de la communication et la volonté de mettre l'éclairage sur des sujets compliqués mais je pense que ce n'est pas rendre justice à ce qu'est notre ville et que c'est un problème quand on veut et comme on le veut tous faire en sorte que notre Ville soit attractive.

Ces campagnes permanentes qui consistent à bâcher notre Ville me fatiguent et je les trouve injustes et inutiles, pire qu'inutiles d'ailleurs, je les trouve néfastes. Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas qu'on améliore la situation et notamment en matière de propreté ; la Maire de Paris a fait un certain nombre d'annonces et nous-mêmes travaillons avec M. MENEDE sur ce sujet au quotidien, mais dans la succession des vœux que je vois au fil des conseils d'arrondissement et au fil des conseils de Paris, je crois qu'à un moment ou à un autre, il faudrait aussi arriver à dire et à se rassembler sur ce qui fait que notre Ville reste une des villes les plus visitées du monde, c'est sans doute qu'elle n'a pas que des défauts et que nos quartiers bruissent aussi d'imagination, d'envie de réussir et de belles choses. De temps en temps, parler de ces belles choses aussi qui sont le cœur de ce qu'est notre Ville et pas depuis qu'on en est responsable, personne ne nous a attendu pour faire de Paris une fête – comme on dit – mais je pense que cela vaudrait aussi le coup et que cela ferait aussi du bien non pas à nous, aux élus et à la politique que l'on mène mais à ce qu'est notre Ville et à son attractivité.

Gilles MENEDE : Vous avez tout dit. Je pensais un peu la même chose sur votre présentation, M. BOURNAZEL, Paris est sale. Non, quand je vois les Parisiens dans un premier temps, ils me disent que Paris est sale. Puis, quand on leur explique ce que font les agents de la propreté au quotidien, ils constatent avec moi, avec nous, avec vous – j'espère – que Paris est une ville salie et qu'il faut faire un certain nombre de choses sur les moyens matériels et humains mais qu'il faut aussi agir sur les différentes incivilités.

Aussi, comme vous avez déposé votre vœu avant de connaître les nouvelles mesures présentées par Mme HIDALGO, je vous propose de me donner l'occasion, par ce vœu, de présenter ces nouvelles mesures proposées par la Maire de Paris ; mesures qui seront soumises au Conseil de Paris le 27 mars prochain.

Ces mesures complètent le plan de renforcement de la propreté ; propreté dont la Maire de Paris a fait l'une de ses priorités en 2014. Il est actuellement en cours de mise en œuvre dans tous les arrondissements.

Ce plan de renforcement de la propreté a déjà conduit à un renfort de 260 emplois supplémentaires créés depuis le début de la mandature, dont 100 emplois créés en 2016, 100 qui seront également créés en 2017 donc c'est déjà un point supplémentaire sur les moyens humains.

Cela contribue aussi à 38 millions d'euros investis dans l'achat de matériel et 30 000 nouvelles corbeilles de rues déployées, toutes dotées d'éteignoirs pour les mégots. Je constate avec plaisir, j'étais encore ce matin assez longtemps à une station de métro, à voir que les différents passants aux stations de métro utilisent bien ce nouvel éteignoir sur les corbeilles de rue. Les divisions de propreté locale ont également modernisé considérablement leur travail grâce à l'implication très forte et positive des agents en relation directe avec la population.

Par rapport à votre constat sur Paris est sale, effectivement Paris est salie et si l'exigence de propreté est plus grande, plus importante, c'est légitime, des améliorations notables ont aussi été constatées, comme en témoignent le nombre de plaintes reçues par la Ville de Paris qui sont en diminution, mais des progrès doivent être accomplis dans l'organisation notamment des services de propreté, par les services au quotidien.

Si la plupart des rues sont propres le matin, leur propreté se dégrade parfois au fil de la journée. La reconquête de l'espace public par les piétons, l'accroissement des usages extérieurs, de jour comme de nuit, qui se fait de selon ce qu'on fait de cet espace public, nécessitent d'adapter les tournées de propreté. C'est pourquoi les nouveaux effectifs sont affectés prioritairement l'après-midi dans les

quartiers qui en ont le plus besoin. C'était aussi l'objet de la présentation que j'ai faite tout à l'heure concernant la création de deux nouveaux cycles de travail saisonnier et en journée au repos fixe.

Passons-en maintenant à l'étendue des nouvelles mesures qui ont conduit la Ville à innover pour aller vers une Paris toujours plus propre. Ces mesures se déclinent en trois axes :

- associer étroitement les Parisiens à la définition des objectifs de propreté ;
- renforcer les moyens et moderniser encore davantage l'organisation des services municipaux ;
- mobiliser tous les acteurs du territoire parisien en capacité d'agir.

Tout d'abord, mieux associer les citoyens à la définition des objectifs. Le principal objectif de ce plan de Paris propre sera de développer une véritable culture civique et de donner aux citoyens tous les moyens de s'impliquer dans l'entretien de leur rue, de leur quartier et de leur arrondissement.

Nous allons continuer à les associer étroitement à la définition des objectifs, ils pourront signaler facilement les difficultés grâce à de nouveaux outils numériques et ils organiseront eux-mêmes la journée « Paris fais-toi belle » qui sera rebaptisé certainement « Journée du grand nettoyage » selon la Maire de Paris.

Dès cette année 2017, les Parisiens pourront faire un certain nombre de choses : signaler les difficultés en matière de propreté en utilisant une version modernisée de l'application mobile Dans ma rue, une nouvelle version sera disponible au printemps. La version actuelle fonctionne déjà très bien mais on va ajouter aussi une page web dédiée et utiliser plus massivement les réseaux sociaux. A noter que sur ces signalements Dans ma rue, j'ai plutôt de bons retours de l'application des gens, soit 80 % des signalements sont traités en tant que des signalements de propreté.

Les Parisiens pourront aussi faire entendre leurs attentes et apporter leurs idées sur les priorités locales en matière de propreté lors de conférences citoyennes d'arrondissement. Co-construire les plans de propreté de leur arrondissement avec les conseils de quartier, les élus et les services municipaux. C'est ce que nous avons fait en 2014-2015 dans le 18^{ème} avec la commission propreté des conseils de quartiers créée dans le 18^{ème} par M. BEPPO en 2009 et puis, les conseils de quartiers, les associations représentatives et les services municipaux.

Les Parisiens pourront aussi organiser, avec le soutien de la Ville, les actions citoyennes de nettoyage à l'occasion de la journée du grand nettoyage. Il ne vous aura pas échappé, vous n'en avez pas parlé mais peut-être ne le savez-vous pas, dans le 18^{ème}, nous organisons aussi des actions locales « J'aime mon 18^{ème} propre », initiée dès novembre 2014 avec quatre opérations par an, avec des associations par exemple comme Green Bird ou Racine Profonde ; avec les conseils de quartiers, comme en novembre 2014 avec les collectifs et les conseils de quartier, avec l'association Le Carré Versigny sur Clignancourt Jules-Joffrin, etc.

Les Parisiens pourront devenir ambassadeur de la propreté dans leur quartier pour sensibiliser leurs proches et leurs voisins avec des outils de communication fournis par la Ville.

Enfin pour les plus jeunes, on pourra s'informer et sensibiliser aux enjeux de la propreté par le don d'une mallette pédagogique distribuée à tous les élèves des écoles et des collèges. Dans le 18^{ème}, nous avons déjà commencé aussi à distribuer aux enfants de nos écoles un diplôme citoyen d'attestation de suivi du programme de tri sélectif.

Voilà pour le mieux associer les citoyens à la définition des objectifs.

En ce qui concerne le renforcement des moyens et la modernisation de l'action des services municipaux, la Ville de Paris va recruter 100 éboueurs en 2017 et conducteurs de bennes supplémentaires qui seront prioritairement affectés l'après-midi pour garantir la propreté tout au long de la journée.

Nous allons aussi constituer une brigade de lutte contre les incivilités en charge d'enquêter sur les dépôts sauvages et aussi – et c'est une nouveauté – afin d'identifier et de sanctionner les auteurs. Je rappelle que la réforme de la DPSP a contribué à créer plus de circonscriptions territoriales et notamment une circonscription spécifique pour le 18^{ème}, il me semble que cela faisait partie de votre demande.

Ceci a fait suite aussi au doublement de l'amende en 2015, passée de 35 à 68 €. La Ville de Paris va aussi créer des tournées saisonnières en soirée – l'objet du vœu précédent – et allouer – je l'ai dit aussi sur l'autre question orale – 1,5 M€ supplémentaires à la lutte contre la prolifération des rats.

Nous allons accélérer la transition vers la sortie du diesel, en recevant 48 nouveaux aspirateurs de trottoirs non diesel et commandés à hauteur de 22 millions de nouveaux équipements performants, silencieux et utilisés en énergie propre.

Enfin, instaurer des responsables de quartier dans les zones les plus sales, à la tête d'équipes transversales espace public qui réuniront les agents de la propreté mais aussi les agents des espaces verts, la voirie et de la lutte contre les incivilités.

Voilà pour les différentes mesures concernant les moyens humains. Pour la mobilisation des acteurs publics et privés qui pourront agir, nous allons essayer de les mobiliser tous. Tous les acteurs doivent mettre le sujet de la propreté au cœur de la priorité, afin d'assurer une continuité de la propreté du hall d'immeubles jusqu'aux bureaux, en passant par les rues, les stations de métro ou encore les gares.

Dès cette année, la Ville demandera à la SNCF, la RATP, la Poste, l'ERDF, la CPCU, les bailleurs sociaux, etc. de coordonner leurs actions, de partager leur expérience à l'occasion de cette conférence qui se tiendra avant l'été à l'Hôtel de Ville. Nous essayerons de contacter aussi les entreprises de ventes à emporter afin de signer des partenariats avec les collectivités, les engageant à sensibiliser les clients et à nettoyer les abords des établissements aux grandes enseignes, aux propriétaires d'immeubles de bureau, aux bailleurs sociaux d'équipement de cendriers et les points d'entrée et de sortie des bâtiments et enfin, aux opérateurs de chantier de s'engager formellement à déblayer rapidement l'ensemble de leur gravat et de respecter à la lettre leurs obligations de désaffichage, de dégraffitage des barrières et des bonnes tenues des emprises.

Il me semble, par ces différentes mesures que propose la Maire de Paris, avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations sur la multiplication des opérations de « Paris fais-toi belle » et des opérations locales du 18^{ème} auxquelles j'aimerais que vous participiez un peu plus souvent, sur le renforcement des moyens matériels et humains, sur la sensibilisation et la prévention, sur la répression des incivilités et leurs préventions à moyen terme avec les sensibilisations à fond dans les écoles.

Si je reprends votre vœu, par rapport à vos demandes sur l'augmentation du nombre et la taille de points de collecte, des déchets, c'est déjà le cas puisque des bacs de grande capacité avec un message « partez léger, jetez bien vos déchets ici » sont déployés au beau jour sur les sites les plus fréquentés. Le nombre de bacs augmente aussi chaque saison pour s'adapter aux usagers et à la réalité du terrain.

Sur la mise en place dans les espaces verts de containers de tri sélectif et d'avoir une signalisation claire et lisible de la réglementation en matière de propreté, vous savez comme moi que dans le cadre du dispositif estival, cette communication est déjà mise en place sur tous les sites estivaux, que ce soit à la butte Montmartre mais aussi le bassin de la Villette, le canal Saint-Martin.

Sur la DBSP, je n'y reviens pas, une circonscription pour l'Arrondissement, couplée avec la hausse du PV de 35 à 68 € il y a maintenant deux ans.

Voilà ce que je voulais vous dire au sujet de vos différentes demandes, je laisserais M. le Maire conclure, en tout cas sur le renforcement du co-pilotage de la propreté et de la déconcentration et du transfert de l'autorité fonctionnelle aux maires d'arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette réponse très complète mais en même temps, l'amélioration de la propreté de Paris mérite ce luxe de détails parce que c'est une somme de propositions et de projets différents et une somme d'avancée qui nous permettront de faire mieux dans le nettoyage et mieux dans la lutte contre les incivilités.

De mon côté, c'est vrai, je suis – et j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer – opposé au fait que les maires d'arrondissement bénéficiaient de l'autorité fonctionnelle sur quelconque fonctionnaire que ce soit. Je crois que ce serait une rupture grave dans le fonctionnement de Paris et que pour les quartiers les plus populaires ou pour les arrondissements dans lesquels il y a beaucoup de quartiers populaires, ce serait faire peser des risques sur la solidarité entre les différents arrondissements parisiens. Ne pas avoir l'autorité fonctionnelle ne veut pas dire ne pas co-piloter, peser, co-décider, cela veut dire rappeler que les fonctionnaires parisiens sont des fonctionnaires parisiens quel que soit l'arrondissement dans lequel ils travaillent. Il n'y a pas de fonctionnaire du 18^{ème}, il y a des fonctionnaires au service du 18^{ème}, ils sont nombreux sous la direction du directeur général des services que je choisis ou sous la direction des directions de l'Hôtel de Ville mais il n'y a qu'un seul statut de la fonction publique à Paris, qui permet d'ailleurs aux agents de passer d'un arrondissement à l'autre, ce qui est essentiel pour les déroulements de carrière.

Mais encore une fois, je n'ai pas besoin de dire que c'est moi, j'ai le pouvoir pour exercer une capacité de décider et une capacité de coproduire. La responsable locale de la propreté écoute avec beaucoup d'attention ce qu'on peut – M. MENEDE ou moi – lui dire et on travaille ensemble au quotidien. Donc, sortons de ce débat qui consiste à dire que tous les pouvoirs, je veux mon petit pouvoir et rentrons dans l'opérationnel. L'opérationnel, en l'occurrence est mis en place. D'ailleurs, dans tous les arrondissements qui ont souhaité co-piloter la propreté avec les directions, cela se passe très bien. C'est de moins en moins une revendication de mes collègues, maires d'arrondissement, y compris de l'opposition que d'avoir l'autorité fonctionnelle ; ce qu'ils veulent, c'est avoir une capacité à produire avec les directions de la politique, il y a la politique publique, il y a la politique publique de propreté et cela fonctionne très bien.

On a déjà eu un long débat là-dessus, je ne sais pas s'il y a des explications de vote qui souhaitent être données. Je vais redonner la parole quelques instants à M. BOURNAZEL et ensuite, on vous proposera de retirer votre vœu si vous considérez qu'il est satisfait par la réponse qui vous été apportée par M. MENEDE et sinon, j'inviterais les élus à ne pas le voter puisqu'il est déjà mis en œuvre.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Vous avez raison, Paris est une fête et j'invite chacun à relire Ernest HEMINGWAY et à apprendre plein de choses sur Paris, mais le sujet n'est pas celui-ci.

Je suis désolé mais je trouve qu'il y a une contradiction entre le plan d'annonce de Mme HIDALGO qui dit : « Il faut agir, il faut faire plus, il faut donner plus de moyens, ça ne va pas, je veux des résultats » avec votre propos qui consiste à dire : « J'en ai marre qu'on dise que Paris est sale ». Paris peut être une capitale innovante, on peut voir des choses positives et constructives dans une ville mais on peut voir aussi avec le regard de ce qui ne fonctionne pas. Le rôle d'un élu est d'être lucide par rapport à des situations et des réalités, je ne fantasme pas et je ne rêve pas la saleté des rues, mais malheureusement, cela existe. Ce qu'il faut faire, c'est chercher des solutions. Donc, ne soyons pas non plus dans le reproche de sujets essentiels pour améliorer la vie quotidienne.

Il y a une autre contradiction, vous dites ne pas vouloir de l'autorité fonctionnelle. C'est votre choix, si vous ne voulez pas la compétence au plus près du territoire, nous pensons qu'au plus près du territoire, au plus près du terrain, on trouve les meilleures solutions plutôt que dans une administration éloignée du territoire et une administration centrale.

D'ailleurs, il y a une contradiction puisque tout à l'heure, vous évoquiez le centre pour réfugiés et vous disiez : « J'ai demandé aux services de la propreté ». Il faut savoir, soit vous voulez avoir cette autorité, soit vous ne voulez pas l'avoir mais là, il y a quand même une contradiction. Je crois que ce débat continuera, je maintiens ce vœu ; je le présenterai au Conseil de Paris parce que c'est l'attente des Parisiens. Il y a eu beaucoup de plans de communication, maintenant ce sont des résultats qu'on veut, je ne vois pas pourquoi on serait plus sale que d'autres, grande capitale et grande métropole européenne internationale, nous avons de très mauvais résultats, nous sommes très mal placés. Le ressenti des Parisiens – encore une fois – quel que soit leur quartier, est le même.

Voilà, on peut mieux faire, il faut lutter contre les incivilités, mais la Ville de Paris doit aussi mettre de nouvelles responsabilités et s'adapter aux réalités malheureusement du mauvais entretien de notre voirie. C'est une question d'amélioration de la vie quotidienne et de l'image. Je crois que là-dessus, il y a des efforts à faire et qu'il n'y a pas de faux débats, c'est un vrai sujet, un vrai débat qui intéresse beaucoup de Parisiennes et de Parisiens.

Eric LEJOINDRE : Vous venez, dans votre intervention, de faire la démonstration qu'il n'y a pas de contradiction entre le fait de vouloir co-piloter les questions de la propreté et le fait de ne pas avoir besoin de l'autorité fonctionnelle pour le faire.

Bien sûr que je demande des choses importantes aux agents de la propreté et je vais même vous dire pire, ils le mettent en œuvre, pourtant, je n'ai pas l'autorité fonctionnelle. On peut à la fois avoir le statut de la fonction publique parisienne, à la fois garantir à nos agents les capacités à évoluer auxquelles ils ont droit et avoir de l'autorité et avoir de la capacité à décider et avoir de la capacité à co-piloter.

Il n'y a donc pas du tout de contradiction dans ma réponse mais j'en entends une dans votre argumentation. Pour le reste, je n'ai absolument jamais pensé que vous fantasmez sur l'état de malpropreté d'un certain nombre de quartiers, vous fantasmez beaucoup sur ce que j'ai dit. J'ai moi-même dit que je le constatais, j'ai dit que de temps en temps – et on a la pratique de ce Conseil d'arrondissement depuis de longs mois – il est bien aussi de temps en temps de ne pas voir que ce qui va mal et parfois de dire ce qui va bien. Cela a aussi du sens et dans la longue litanie des vœux qu'on étudie Conseil d'arrondissement après Conseil d'arrondissement venant de votre groupe, il me semble que cet aspect d'amoureux de Paris qu'on ait les uns et les autres manque énormément, mais c'est un avis personnel et il n'engage que moi.

En attendant, je vais mettre aux voix votre vœu en proposant un avis négatif.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.61 à la majorité soit 7 voix pour dont 2 pouvoirs (LR/CI) et 32 voix contre dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION 18.2017.62 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants au maire du 18e et à la maire de Paris relatif aux conséquences des travaux effectués avenue de Saint-Ouen

Christian HONORE : M. le Maire, avenue de Saint-Ouen, il y a des travaux certes nécessaires mais qui durent depuis des mois, qui entravent considérablement la circulation sur la chaussée. Les travaux entraînent des bruits et des nuisances sonores très importantes. Les commerçants me disent qu'ils ont une baisse de pouvoir de recette très importante et souhaitent que la Mairie soit alertée, et se demandent s'il n'aurait pas pu y avoir une meilleure organisation dans le temps de ces travaux qui durent pour le plus court, depuis le mois de décembre et peut-être encore plus longtemps pour certains.

Les commerçants souhaiteraient être entendus et ce que je vous propose c'est une réunion de concertation avec les commerçants au cours de laquelle ils pourraient vous faire part de leur perte de chiffre d'affaires et de mettre en place une commission d'indemnisation chargée d'évaluer les préjudices financiers et octroyer des indemnités aux commerçants qui peuvent y prétendre, parce que j'ai rencontré des personnes qui me disent qu'elles vont finir par mettre la clé sous la porte. Les clients ne peuvent pas se déplacer, j'y suis allé. C'est vrai que trois quart de la chaussée sont obstruées par les travaux, les barrières sur les trottoirs sont pratiquement devant les portes des commerçants, il n'est pas possible d'y accéder.

Mes chers collègues, j'aimerais que l'on prête attention à la demande de ces personnes, sans compter les riverains qui m'appellent très régulièrement pour me dire que les travaux durent parfois tard dans la nuit et donc empêchent les personnes de dormir.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous dire. C'est absolument urgent parce que j'ai senti véritablement de la part des riverains et de la part des commerçants une véritable exaspération pour les uns et du désespoir pour certains.

Eric LEJOINDRE : Pour vous répondre, M. BEPPO et si Mme GABELOTAUD souhaite ajouter un mot, elle le pourra bien entendu avant que nous n'ouvrions le débat.

Félix BEPPO : On a eu du mal, M. HONORE à savoir de quels travaux il s'agissait et la liaison sur quels étaient les travaux impliqués dans ce qui vous conduisait à demander aux certains commerçants à imaginer qu'il y ait une indemnisation.

Dans le secteur, comme vous le savez, la ligne T3 à la porte de Saint-Ouen, il y a un certain nombre de travaux qui posent des problèmes de circulation et qui est un chantier énorme, on ne va pas revenir là-dessus, on l'a déjà évoqué plusieurs fois en Conseil d'arrondissement. Avec ma collègue Mme GABELOTAUD, la mission tramway, la RATP, nous sommes régulièrement sur le terrain pour expliquer aux commerçants qui sont directement touchés par le tracé et les travaux du T3 ce qu'il faut faire pour être indemnisé. C'est dans ce cadre que nous imaginons et que nous faisons fonctionner depuis la première ligne de tramway, les indemnités pour tous les commerçants.

La plupart des concessionnaires, dans le cadre des travaux du tramway, sur le chantier sont impliqués dans cette commission d'indemnisation pour qu'on étudie très sérieusement les choses et notamment, les déclarations faites par les uns et par les autres sur les baisses de chiffres d'affaires. Tout cela est très sérieux et nous les contrôlons systématiquement lorsque les choses concernent directement les travaux du tramway.

Là en l'occurrence, il ne s'agit pas des travaux du tramway, il s'agit des travaux d'ENEDIS donc sur l'électricité et la mise en sécurité et la rénovation du système et du réseau électrique. Il s'agit également de GRDF qui intervient dans ce secteur et de la compagnie de chauffage urbain.

Dans pareils cas, sur l'ensemble de l'Arrondissement, une priorité est donnée à la sécurisation de tous ces réseaux, qu'il soit chauffage urbain, gaz ou électricité. En effet, ces travaux se déroulent sur la voie publique, on constate des nuisances très souvent, pour autant, les entreprises concessionnaires qui font ces travaux ont pris l'habitude d'en informer les commerçants et font, c'est le cas, nous avons eu une réunion avec ma collègue Mme GABELOTAUD sur les travaux d'ENEDIS qui vont se dérouler à la rue Dejean et rue Poulet et nous avons en amont informé les commerçants de ce qui allait se passer et de l'information qui allait être faite.

Je suis à peu près certain que les concessionnaire ENEDIS, GRDF – c'est un peu moins le cas sur la CPCU mais je vais le vérifier – ont apporté les informations aux différents commerçants sur comment les chantiers allaient être organisés. J'entends que les gens vous appellent pour vous poser un certain nombre de question ; ils n'appellent pas les services de la voirie, c'est dommage parce que là, on pourrait leur donner les informations au poil près et on pourrait même, comme on l'a fait avec ma collègue Mme GABELOTAUD sur certains chantier, les inviter en Mairie pour qu'ils entendent de la part d'ENEDIS et de GRDF exactement la nature des travaux.

Ce que nous faisons dans ce genre de cas, c'est de faire en sorte que le 18^{ème} arrondissement ne soit pas totalement éventré et que des secteurs entiers puissent continuer à fonctionner, nous vérifions que les commerçants continuent à avoir leurs activités économiques et c'est une priorité donnée à l'ensemble des concessionnaires. Je dois vous dire, et beaucoup de commerçants ne l'entendent pas toujours de cette façon, chaque fois que les concessionnaires interviennent, nous n'indemnisons pas les commerçants pour la simple et bonne raison que c'est l'espace public qui, pour un service public, est occupé pour moderniser les réseaux et pour la mise en sécurité des différents réseaux, il n'y a pas d'indemnisation qui soit étudiée dans ce genre de cas. Lorsqu'on est à proximité du tramway, les choses peuvent être intégrées dans le cadre de la commission de règlement à l'amiable, pour le reste, nous avons l'habitude d'intervenir avec ENEDIS, GRDF et CPCU sans qu'on puisse imaginer d'indemnisation.

Afaf GABELOTAUD : M. BEPPO a tout dit. Il faut juste vraiment insister sur le fait que ces concessionnaires ont une obligation d'entretenir leur réseau, nous ne leur donnons pas le choix, c'est dans le contrat de concession qu'ils ont. Pour cette amélioration, il n'y a pas de travaux tous les quatre, six mois, ce sont des plans sur plusieurs dizaines d'années. Donc, ce sont des travaux d'amélioration, mais surtout d'entretien et d'obligation d'entretien du réseau qui apportent aussi un meilleur confort pour les commerçants, pour les riverains mais aussi, un meilleur confort de réseau, d'accès aux fibres ou à l'électricité.

Je sais, parce qu'on le fait avec M. BEPPO, on va voir les commerçants et on leur explique ces démarches. Donc, ils sont tout à fait au courant et je ne doute pas qu'il y a des chefs de chantier et tout le personnel qu'il faut pour les accompagner pendant ces périodes de travaux.

Eric LEJOINDRE : Un mot, M. HONORE, si vous souhaitez retirer ce vœu, n'hésitez pas à nous le dire et sinon, on va le mettre aux voix.

Christian HONORE : Surtout pas le retirer et dire à M. BEPPO que les commerçants n'ont pas besoin d'informations parce qu'ils voient les difficultés, les travaux, ils les voient. Pour ma part, je vois mal le distinguo que l'on fait entre les travaux sur l'avenue de Saint-Ouen et le tram. D'autre part, je vois bien les nuisances et la circulation entravée, figurez-vous que j'y suis allé plusieurs fois et en particulier, les véhicules de secours, j'ai oublié d'en parler, ne peuvent plus accéder, je suppose que ce sont ceux contraints de prendre la voie pour aller à l'hôpital Bichat. Je peux vous dire que les commerçants ont rédigé une pétition très importante dans laquelle ils disent que certains vont mettre la clé sous la porte.

Je veux bien entendre que ces travaux sont nécessaires, bien évidemment, on ne peut pas passer sous silence et on ne peut pas ignorer ces gens qui...

Eric LEJOINDRE : On ne va pas refaire un deuxième sur le même sujet.

Christian HONORE : Je ne fais pas un deuxième débat.

Eric LEJOINDRE : Si, vous prenez l'ensemble des arguments que vous avez déjà présentés, ce qui est très légitime, mais c'est un peu répétitif et il nous reste encore beaucoup de sujets à étudier.

Christian HONORE : Je conserve ce vœu et je vous demande et j'insiste pour prêter attention à ces commerçants, qui, pour certains, vont mettre la clé sous la porte.

Eric LEJOINDRE : Je vous rassure, nous prêtons attention à l'ensemble des commerçants, comme nous prêtons attention à la nécessité de faire en sorte que les travaux de réseau puissent avoir lieu, non seulement pour améliorer le confort des usagers dont les commerçants sont, mais pour assurer la sécurité de nos rues et notamment, quand il s'agit de gaz ou d'électricité, j'imagine que vous êtes comme nous, très sensible au fait que les concessionnaires puissent faire en sorte que leur réseau respecte les meilleures normes. C'est indispensable quand on est dans une ville, on subit les désagréments d'un certain nombre de travaux, on bénéficie aussi de ces travaux. Dans l'équilibre d'une opération, le fait d'être en ville apporte parfois des désagréments, mais il apporte aussi souvent beaucoup de clientèles.

Nous sommes forcément en contact avec les commerçants, nous ne manquons pas de l'être. D'ailleurs, ils savent assez bien où nous trouver. En attendant, nous ne pouvons pas demander à nos concessionnaires de ne pas faire les travaux qui doivent être faits au motif que faire des travaux a des conséquences sur l'espace public, ce qui est un peu logique.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.62 à la majorité soit 7 voix pour dont 2 pouvoirs (LR/CI) et 32 voix contre dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.63 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris relatif à la sectorisation multi-collège à Paris

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais lever préventivement une critique qui pourrait venir de votre part, il existe la guerre préventive et il existe aussi les critiques préventives. Pourquoi on revient sur ce sujet alors que la réforme a été votée au Conseil de Paris ?

D'abord, je pourrais vous dire qu'il y a un certain nombre de vœux présentés encore ce soir et par exemple, par Europe Ecologie Les Verts ou le parti communiste front de gauche sur le CDG Express alors qu'on a déjà eu le débat sur le sujet. C'est parce que d'abord, sur ce sujet, il y a eu 6 500 parents qui ont fait une pétition ; 6 500 parents dans un quartier, ce n'est pas rien, c'est même important. Dans la diversité de leur parcours, ils disent leur incompréhension d'abord sur la méthode, le sentiment c'est le manque d'écoute, le manque de dialogue et la décision qui tombe d'en haut, sans respect de l'intérêt qu'ils considèrent importants pour leurs enfants, de l'intérêt qu'ils ont eux comme parents et de l'intérêt des enseignants qui l'ont également manifesté.

C'est la raison pour laquelle ce vœu, que je redéposerai au Conseil de Paris parce que le débat a été très rapide au Conseil de Paris, de souhaite organiser les conditions d'une véritable concertation qui soit efficace entre la communauté éducative, les parents d'élèves de chaque établissement concerné, pour atteindre véritablement les objectifs affichés de mixité sociale sur un périmètre qui soit adapté, c'est-à-dire plus large. C'est important de prendre le temps de choisir le bon périmètre parce qu'aujourd'hui, je considère que la mixité sociale, elle ne se décrète pas, elle se construit.

D'un côté, vous avez, pour le premier exemple, Berlioz, c'est une victime absolument de ségrégation sociale qui a besoin de moyens supplémentaires et d'un autre côté, Antoine-Coysevox, qui n'est pas du tout un collègue au-dessus de la moyenne, il est même en-dessous en termes de résultat de la moyenne. Donc, ce n'est pas de la mixité que l'on fait. Donc, là-dessus, il y a un débat qu'il faut avoir, qu'il faut prendre le temps avant de prendre des décisions hâtives, qui ne vont pas dans le bon sens.

Puis, le retour à la concertation permettrait d'avoir un périmètre plus adapté, certainement plus large et qui permettrait de constituer une véritable mixité sociale. Je souhaite que ce vœu puisse être entendu dans la diversité de nos sensibilités politiques parce qu'il s'agit d'intérêt général et d'entendre la méthode à la fois d'une nécessaire concertation et le fond qui nécessite de revoir le périmètre. Chacun serait gagnant à entendre la voix de 6 500 parents d'un quartier.

Eric LEJOINDRE : Vous anticipez une critique que je n'avais pas du tout l'intention de faire, mais je profite de votre première intervention pour redonner quelques éléments, le Conseil de Paris n'a pas voté cette réforme, elle a été votée par le Parlement. Nous avons voté le secteur qui permet d'avancer dans cette réforme et dans le cadre d'une concertation qui a repris dès le retour des vacances de février ; deux réunions ont déjà eu lieu, rassemblant les divers acteurs. Il y a encore beaucoup de sujets qui sont en cours de concertation et la co-construction de cette réforme, rendue possible par le vote du Conseil de Paris, n'est pas aboutie, loin s'en faut. D'ailleurs, la réforme prend une forme légèrement différente à certains égards de ce qu'on avait sans doute, les uns ou les autres, imaginés. Donc, on est dans le cours d'un processus, on n'est pas à l'aboutissement du processus.

D'ailleurs, ce processus, on l'avait décrit dans le vœu voté au Conseil de Paris et qui décrivait les exigences qui étaient celles des élus parisiens sur cette réforme.

Je vais donner la parole à M. DARRIULAT pour donner des éléments plus précis, pour nous dire tout simplement où on en est.

Philippe DARRIULAT : D'abord, rassurez-vous, M. BOURNAZEL, je n'allais pas vous faire ce reproche, j'allais plutôt au contraire vous remercier de me permettre de revenir sur ce dossier sur lequel en effet, c'est important que nous puissions, au fur et à mesure que les choses avancent, informer le conseil.

Avant de revenir sur le dossier lui-même, permettez-moi, chers collègues, de venir sur un point et de faire une remarque sur un des considérants, indépendamment des orientations ou des choix politiques qui sont ceux d'un vœu normalement, il y a un considérant qui, tel que vous l'avez rédigé, je ne sais pas si c'est le sens que vous vouliez lui donner, me pose problème et je voudrais y revenir, c'est le quatrième, vous écrivez :

« Considérant que le corps enseignant, comme les parents d'élève du collège Coysevox et des écoles de ce secteur n'ont pas été associés à la concertation préalable à l'expérimentation de deux secteurs multi-collèges, etc. et n'ont été informés que tardivement à la fin de l'année 2016 ».

Incontestablement, les élus et les parents, il y en a ici, on considère en effet qu'ils n'ont pas été associés en préalable et qu'ils ont été informés tardivement. Ce n'est pas du tout cela qui est remis en cause. Ce que je veux mettre en cause, c'est que quand on lit ce considérant comme cela, on pourrait penser que cela sous-entend que d'autres parents ou d'autres enseignants d'autres secteurs, je sais que la rumeur a couru, je vois des hochements de tête qui montrent qu'il y a besoin de faire cette précision, d'autres auraient pu être informés.

Or, je veux là, tout de suite, me monter en opposition totale à cette idée, il n'y a eu personne, il n'y a pas eu de parents informés, les uns contre les autres, il n'y a pas eu de parents informés alors que d'autres étaient laissés dans l'ignorance. Il y a eu peut-être en effet – je l'ai moi-même dit, on aurait préféré que le débat commence plus tôt l'an dernier sur l'application de la réforme – mais cela a été fait dans le même temps, dans le même rythme pour l'ensemble des parents des deux secteurs qui adoptent vis-à-vis de cette position de multi-secteur des positions très différentes.

Donc, c'est notre responsabilité d'élus et de là, collectivement, face à ce genre de rumeur et d'angoisse, de bien faire comprendre qu'en aucun cas, il ne s'agit de monter les parents les uns contre les autres, les enseignants les uns contre les autres. Nous savons qu'il y a des parents très engagés en faveur des projets, d'autres s'y sont opposés, les deux opinions sont aussi valables les unes que les autres, elles méritent d'être écoutées. Il n'y a pas eu de favoritisme, il n'y a pas eu de préparation avec les uns contre les autres par la municipalité ou par le Rectorat. Je voulais avant tout préciser cette question et le dire avec la très grande fermeté, je sais que cela se dit. Je demande à tout le monde de bien prendre la mesure de ceci. Ici d'ailleurs, j'espère mais je crois que nous nous connaissons depuis suffisamment longtemps pour que ma parole suffise sur cet engagement et je voulais préciser cela vis-à-vis du vœu des Républicains. Encore une fois, je sais que c'est important, je sais que ces choses ont pu se dire, mais je pense que leur prêter foi, c'est monter les parents contre les autres, c'est exactement le contraire de ce que l'on doit chercher.

Revenons maintenant, à part ce considérant, si j'ai mal interprété votre propos, je vous prierais de m'en excuser, si ce n'est pas le cas, j'espère que vous tiendrez compte, indépendamment du débat de fond, de ce que je viens de dire.

Maintenant, sur le projet en tant que tel, d'abord les enjeux du projet. Les enjeux, vous-mêmes dans les considérants de votre vœu, vous faites référence à l'enquête PISA. L'enquête PISA dit qu'en France plus que nulle part ailleurs dans les pays d'Europe occidentale, il y a corrélation entre situation sociale et échec scolaire, qu'il y a donc là, une priorité politique qui devrait être une priorité politique absolue. Tout le monde, d'ailleurs vous-mêmes vous dites dans votre intervention que la

mixité est un enjeu, mais c'est un enjeu très fort, encore plus en France que dans les autres pays d'Europe occidentale, c'est un enjeu qui nécessite deux choses : une volonté politique et des moyens.

La volonté politique est réaffirmée par le ministère, le Maire l'a rappelé, il ne s'agit pas d'une réforme municipale. D'ailleurs, des expérimentations de ce genre ont lieu dans beaucoup d'autres villes de France et d'ailleurs en milieu rural, semi-rural, mais c'est en général plutôt dans des milieux urbains. Donc, ce n'est pas une exception parisienne, c'est bien une politique gouvernementale qui a été adoptée, qui est une bonne politique et qui a été mise en place par le Rectorat et que nous accompagnons. Nous l'accompagnons et vous savez l'engagement, à quel point je crois parce que depuis que je suis élu sur les affaires scolaires dans le 18^{ème} arrondissement, je sais à quel point notre Arrondissement souffre d'une ségrégation scolaire, une ségrégation sociale entre les établissements scolaires et combien des différenciations, des gap – il faut que je trouve un mot français, des fossés serait exagéré – si, des fossés qui peuvent exister d'un bâtiment à l'autre ont développé ces inégalités scolaires.

Je sais aussi que cette situation, si on continue à laisser faire des écoles et des établissements scolaires qui tendent à se ghettoïser, on va à une catastrophe scolaire, mais aussi à une catastrophe du vivre ensemble, de la façon dont se construit la ville de demain, de la façon dont des individus de culture, d'origine, de situation sociale différente apprennent à vivre ensemble dans la Ville.

Alors, volonté politique et puis ensuite, cela ne suffit pas, sinon, on est dans le subjectivisme, il faut qu'il y ait des moyens qui accompagnent cette volonté. Des moyens financiers parce qu'on a besoin d'argent pour développer ces établissements, des moyens aussi de la concertation et du débat.

D'abord sur les périmètres, en effet, on a été d'accord, on va réfléchir à un élargissement ultérieur, on va réfléchir à la situation de tous les collèges de l'Arrondissement, il ne faut pas non plus qu'un élargissement uniquement de ceux qui sont aujourd'hui engagés dans l'expérimentation, aboutisse à l'oubli d'autres collèges. Je pense notamment aux deux collèges REP+ du 18^{ème} arrondissement, qui ne sont pas aujourd'hui dans le projet, Georges-Clemenceau et Utrillo, dans la Goutte-d'Or et à la porte de Clignancourt.

Vous prenez l'exemple de Coysevox et de Berlioz, cette corrélation, milieu social réussi, on le voit bien quand il y a une certaine... Coysevox n'est en effet pas Jean-Baptiste C, il fait partie des 20 % des collèges d'après les déclarations, d'où les situations sociales sont les plus favorisées de Paris. Il a en effet un résultat inférieur à ce qui devrait être au regard de cette situation sociale, au dernier niveau du brevet puisqu'il n'a que 80 % de réussite au brevet. Ceci dit, ce chiffre mérite d'être corrigé puisque les 80 % de réussite au brevet de l'an dernier correspondent aux élèves de l'an dernier, c'est-à-dire aux élèves rentrés il y a quatre ans au 6^{ème}, à l'époque où le secteur de Coysevox était différent et à l'époque, la composition sociale de Coysevox était différente.

On pourrait faire exactement la même remarque, c'est-à-dire encore plus avec une différence encore plus forte sur le collège Marie-Curie où le public de 3^{ème}, sociologiquement, est très différent du public de 6^{ème} parce qu'il y a eu des modifications de sectorisation essentiellement.

A partir de ce moment, il faut aussi, pour accompagner cette politique, des moyens, il faut d'abord des moyens financiers et après, je vais revenir sur la concertation et le dialogue. Les moyens financiers vont être un peu long mais il faut que je les liste parce qu'il faut bien qu'on prenne conscience de l'effort qui est mis.

D'abord du point de vue du Rectorat, collège Berlioz :

- ajout d'une langue vivante I d'anglais, ultérieurement de l'italien en langue vivante II ;
- implantation d'une bilingue anglais-chinois ;
- création d'une classe média ;
- implantation d'une section sportive scolaire rugby.

Collège Antoine-Coysevox :

- alignement de la dotation globale et dotation pour les enseignants pour assurer les cours sur le groupe 4, c'est-à-dire globalement, ce collège aura pour les 6^{ème} puis progressivement pour toutes les classes au fur et à mesure qu'ils seront dans l'expérimentation, une situation de REP sans être REP ;
- les effectifs de 25 par classe, je reconnais que c'est un peu redondant puisque cela fait partie du premier point ;
- la création d'un CPE supplémentaire, un second CPE sur ce collège.

Du point de vue de la Ville, le collège Coysevox qui touchait jusqu'à présent puisque c'était un collège de catégorie de 5 k€ par an pour ses projets éducatifs, essentiellement les voyages, touchera dorénavant 19 500 € par an :

- une offre de résidence d'artistes est proposée sur les deux collèges ;
- l'implantation du dispositif Action collégien va être mise en place à Berlioz ;
- un effort de la Ville pour améliorer l'entretien ;
- l'embellissement des deux collèges est aussi prévu.

Marie-Curie, une 4^{ème}-6^{ème} est ouverte, ce qui garantit des effectifs très faibles dans ce collège :

- une résidence d'artistes est proposée ;
- une classe sportive, rugby spécifique sera créée à Gérard-Philippe, complètera la classe basket qui existe actuellement ;
- le chinois bilingue est créé ;
- une classe média est créée ;
- la CHAM est maintenue ;
- la bilingue allemand-anglais est recréée à Marie-Curie.

Donc les moyens, ils y sont, il y a la volonté. On peut toujours trouver des problèmes et reporter aux calendes grecques un projet nécessaire. Nous avons eu la volonté d'entrer dans cette réforme pour faire que les choses bougent et ne pas se contenter de regarder les problèmes et essayer de trouver des solutions.

C'est exactement dans cette démarche que nous avons entamé cette réforme et je dois dire que nous avançons. Les parents qui y étaient opposés ne sont pas devenus favorables et je ne pense pas qu'ils deviendront favorables du jour au lendemain. Les parents qui y étaient partisans continuent à manifester leur satisfaction. Il y a sans doute 6 500 signatures mais certainement pas des parents du quartier, c'est sûrement des Parisiens parce qu'il n'y a pas 6 500 parents dans le quartier donc, on est dans l'impossibilité mathématique, même si tous avaient signé ce qui heureusement, n'est jamais possible, on est dans autre chose, mais je ne doute pas du nombre de signatures, ce n'est pas ce que je veux dire, mais cela ne peut pas être les parents du quartier.

Il y a des parents extrêmement favorables à ce projet. Donc, il faut écouter tout le monde, prendre des mesures qui permettent d'avancer. La concertation a commencé tard mais le moins qu'on puisse dire, alors je ne veux pas demander mais c'est mon travail mais j'en suis à la 13^{ème} réunion qui, la plus courte, a duré 2h30 donc on a dit des choses. Je vous laisse faire le calcul, treize fois 2h30, cela fait un certain nombre d'heures et on va en faire d'autres, on en fera autant qu'il y a besoin.

Cette concertation a été bloquée pour des raisons légitimes sans doute. Les parents et enseignants opposés au projet ont à un moment fait que cette concertation, au lieu d'être une concertation de co-construction, a été une opposition d'arguments entre partisans et adversaires.

Depuis le Conseil de Paris, cette concertation en plus, a permis clairement d'avancer des éléments de co-construction, trois éléments majeurs de co-construction qui n'étaient absolument pas prévus par le Rectorat ou par nous au début. Premièrement, le deuxième CPE de Coysevox est quelque chose demandé à force et obtenu par les parents ou les enseignants, la 4^{ème}-6^{ème} à Marie-Curie, idem. Quand ? Là aussi il faut reconnaître, les critères d'affectation, dans un collège ou dans un autre des collégiens, c'est quelque chose qui est sortie aussi de la concertation. Certes, les parents de Coysevox, deux écoles plus exactement ont choisi, toujours en disant : « On choisit cela mais on préférerait que la réforme soit reportée ». Il ne s'agit pas de nier cela, mais tout cela s'est fait dans la co-construction, la preuve, c'est que d'ailleurs, nous avons des choix d'attribution d'affectation des collèges différents selon que l'on est au bissecteur Marie-Curie, Philippe ou que l'on est au bissecteur Coysevox, Berlioz. C'est bien la concertation et cette concertation surtout, il ne faut surtout pas qu'elle s'arrête.

Pendant tous ces moments et c'est vrai qu'il y a eu des moments de tension, on a toujours, nous, travaillé à préserver le lien, l'écoute, essayé de voir ce qu'on pouvait faire, quelles étaient les demandes qui nous étaient faites, qu'on pouvait satisfaire, comment nous pouvons nous faire l'écho de revendications de tel ou tel, y compris auprès de nos interlocuteurs électoraux. Cette concertation doit continuer, une nouvelle réunion est prévue le 28 mars sur Coysevox, Berlioz. Nous discuterons de plein de problèmes, notamment de problèmes municipaux, les problèmes de gestion de l'espace public, sur lesquels nous devons apporter des questions importantes.

Je tiens à dire, tous ces moyens sont contractualisés sur trois ans. Dans le contrat pour nous aussi, il y a le fait que le comité de suivi constitué sur chacun des bissecteurs, il devra continuer à se tenir pendant tout le temps de la réforme, le bilan, l'efficacité de la politique dont je ne doute pas une seconde, mais qui doit être mesurée, sinon c'est un acte de foi. Donc, cette efficacité devra être maintenue, cette concertation et ce lien devra durer, non seulement jusqu'à la rentrée, mais dans les quatre années qui viennent, jusqu'à l'accomplissement de la réforme, pour voir son efficacité, voir ce qui peut être amélioré, voir ce qui peut et doit être corrigé. En tout cas, cette concertation, nous avons la ferme intention de la mener encore, non seulement jusqu'à la rentrée, mais dans les années à venir.

Voilà, je ne doute pas que je ne vous ai peut-être pas convaincu mais ne sait-on jamais, M. BOURNAZEL, tout est possible, mais j'espère vous avoir apporté un certain nombre de précisions et j'espère aussi que vous avez entendu ce que j'ai voulu dire au début de mon intervention.

Eric LEJOINDRE : Merci, M. DARRIULAT, pour cette longue réponse, mais le débat mérite qu'on y prenne le temps. On est au milieu d'un processus, on n'est pas au début, le processus a commencé depuis un certain nombre de mois maintenant et puis, on n'est pas à la fin puisque les modalités de mise en œuvre de cette réforme restent encore à discuter, il y a encore une réunion la semaine prochaine ou la semaine d'après qui doit, au fur et à mesure, juste avant les vacances et puis encore juste après, les vacances scolaires, qui doit nous permettre de continuer à avancer et au fur et à mesure du temps, évaluer les possibilités et de mettre en œuvre positivement cette réforme parce qu'on le sait, la mixité, c'est comme diraient les mathématiciens une condition nécessaire à la réussite, ce n'est pas une condition suffisante. Nous voulons construire les conditions nécessaires et les conditions suffisantes.

On a toujours mis sur le même plan l'amélioration de la réussite scolaire de l'ensemble des deux bissecteurs et la mixité scolaire de l'une dépend d'ailleurs l'autre et l'une ne se fait pas au détriment de l'autre. On ne fait pas les choses pour un collègue et pas pour un autre.

Voilà pourquoi, comme M. DARRIULAT, je pense que le moment de la concertation doit continuer, cette discussion doit perdurer et qu'on doit pouvoir continuer à travailler parce qu'on n'est pas encore au bout.

Je vais donner la parole à ceux qui le souhaitent. J'ai vu M. BRIANT, je ne sais pas s'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet et puis ensuite, nous passerons au vote.

Gérald BRIANT : Très court parce qu'il commence à vraiment être très tard, juste pour dire qu'évidemment, nous, groupe communiste, dans la même philosophie de nos interventions, nous serons très vigilants sur l'avenir et notamment en 2018 pour aller vers un élargissement des secteurs. Pour nous, la concertation ne fait que commencer mais il faut avancer. Il y a eu la négociation, la discussion a permis des avancées certaines, vraiment intéressantes. On peut aller vers une rentrée 2017 bien, à condition aussi qu'après, cela suive ce sur quoi on s'est engagé. Donc, nous voterons contre le vœu.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Pour simplement vous répondre sur le quatrième considérant, je vais simplement le relire pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, il n'est jamais mentionné une opposition entre des parents ou entre des enseignants :

« Considérant que le corps enseignant, comme les parents d'élèves du collège Coysevox et des écoles de ce secteur n'ont pas été associés à la concertation préalable, à l'expérimentation de deux secteurs multi-collèges dans le 18^{ème}, ils n'ont été informés que tardivement à la fin de l'année 2016 de ce projet. »

Je lis mes phrases, c'est simple et il n'y a pas d'opposition entre les parents entre eux ou les enseignants entre eux, ce n'est pas l'intérêt de ce vœu. L'intérêt de ce vœu est de reprendre la demande de parents et peut-être de personnes qui, dans le quartier, ont été parents ou deviendront parents, qui se posent légitimement des questions, qui dénoncent une méthode.

Prendre une bonne décision c'est parfois accepter d'attendre un peu et de co-construire avec les enseignants et les parents, de co-construire dans l'intérêt général, une année supplémentaire avec un périmètre différent aurait pu permettre cela, parce que je crois qu'on soit parent ou enseignant à Marie-Curie, Gérard-Philippe, Coysevox ou Berlioz, chacun veut la réussite des enfants, on est tous d'accord, on veut que l'école assure un apprentissage de qualité, on veut l'émancipation de nos enfants, on veut que l'école assure la promotion sociale, relance cet ascenseur social cassé, on veut le respect de chaque enfant. Je crois que cela, c'est partagé. Le sujet est tout autre, il est de prendre les bonnes décisions au bon moment et au bon endroit et d'avoir les moyens de réussir cette mixité sociale.

Or, je considère, nous considérons à plusieurs que la mixité sociale, je l'ai dit parce que je crois que c'est tout à fait juste, elle ne peut pas se décréter comme cela, comme vous l'avez fait d'en haut, mais elle se construit, que là, il y a un problème de méthode et de périmètre encore une fois. Donc, je maintiens mon vœu.

Eric LEJOINDRE : Dont acte pour le quatrième considérant, mais je pense que de toute façon, il était utile de clarifier les choses au bénéfice de tout le monde et M. DARRIULAT a longuement exposé notre position, donc je n'y reviens pas.

Il nous reste un quart d'heure pour étudier les cinq vœux qui restent, je ne souhaitais évidemment pas qu'on réduise le temps, notamment sur le vœu très important sur la multi-sectorisation, je vous demande maintenant d'accélérer un peu pour présenter et pour répondre aux vœux suivants.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.63 à la majorité soit 7 voix pour dont 2 pouvoirs (LR/CI) et 31 voix contre dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.64 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris et au préfet de police relatif à la revalorisation et à la tranquillité publique dans le quartier Amiraux Simplon Championnet dans le 18e arrondissement

Pierre-Yves BOURNAZEL : Là aussi, de manière préventive, je voudrais dire une chose, je ne vois pas que le négatif, je vois du positif et quand je me lève le matin, j'ai plutôt d'énergie et plutôt envie que les choses se passent bien pour tout le monde. Dans les actions qui sont les miennes, je fais aussi des propositions constructives pour que le 18^{ème} avance, je l'ai fait tout à l'heure par exemple pour le conservatoire et dans les fonctions que j'occupe par ailleurs à la Région, par exemple sur le cinéma ou la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques, je sais travailler avec tous les partenaires, les professionnels et des élus de tout bord politique pour faire avancer de bonnes causes, qui concernent l'attractivité et l'emploi de Paris. Donc, je suis positif.

Le sujet d'Amiraux-Simplon, c'est un vœu coconstruit avec les habitants du quartier, qui, depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, nous alertent sur la situation à la fois de la tranquillité et de la sécurité, mais aussi, d'un certain manque de projet pour le quartier. Nous avons coconstruit ensemble ce vœu puisque je suis intervenu à plusieurs reprises, notamment auprès du Préfet de police, de la commissaire du 18^{ème} sur la sécurité et la tranquillité depuis de nombreux mois et de nombreuses années. J'avais aussi fait la proposition d'un certain nombre de propositions constructives, d'embellissement du quartier et sur la diversité commerciale il y a déjà plusieurs mois.

Ce vœu est simple, les habitants constatent la recrudescence des actes d'incivilité, le bruit, la dégradation, voilà leur mot, le problème du proxénétisme, il y a des adresses d'ailleurs données, du trafic et de la consommation de drogue, des agressions et aujourd'hui, ils demandent simplement d'avoir la tranquillité que chaque Parisienne et chaque Parisien mérite, ni plus ni moins.

Ils demandent aussi qu'il y ait une revitalisation du quartier. Cela passe notamment par du commerce de proximité de qualité. Je crois, pour avoir débattu avec vous de ce sujet, nous convergeons pour Château-Rouge et Goutte-d'Or, aujourd'hui, il est urgent de mettre en place un système comme Vital'Quartier pour Amiraux Simplon qui permette d'installer des commerces de bouche, des commerces à vocation culturelle, diversifiés du quartier, afin que les habitants ne quittent leur quartier pour faire leur course quotidienne.

Donc le vœu est très simple, on vous demande :

- de procéder à l'étude et à la mise en œuvre d'une opération de réhabilitation en profondeur du quartier Amiraux-Simplon-Championnet ;
- de mettre en œuvre le plan Vital'Quartier afin d'implanter des commerces diversifiés et de qualité ;
- de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et la tranquillité de tous dans le quartier en renforçant notamment :
 - la présence de la police nationale dans le quartier ;
 - le contrôle et si nécessaire la fermeture des établissements abritant des trafics, des adresses sont données par les habitants ;
 - la mise en place de sanctions adaptées dont l'expérimentation des travaux d'intérêt général.

Ces idées, je les fais miennes, mais elles sont d'abord celles des habitants.

Eric LEJOINDRE : Je vais laisser Mme PROUST répondre. Mme GABELOTAUD a déjà donné des éléments dans son intervention sur la question de Vital'Quartier ou aujourd'hui du Contrat Paris'Commerces. Je propose que Mme PROUST n'y revienne pas, qu'elle donne des éléments sur l'ensemble des autres sujets.

Sarah PROUST : Je vais essayer d'apporter quelques réponses. Merci, M. BOURNAZEL, de ce vœu qui nous permet d'apporter quelques informations récentes sur la situation autour d'Amiraux-Simplon comme vous venez de l'évoquer.

C'est compliqué de séparer les sujets parce qu'effectivement, on sait qu'à un quartier, il faut pouvoir additionner l'ensemble des sujets, c'est-à-dire à la fois la question commerciale, la question associative. Vous le relevez d'ailleurs il y a quelques temps et dans votre vœu, l'importance du tissu associatif aussi aide beaucoup ce quartier et l'ensemble des quartiers, les réhabilitations de logements qui ont été très nombreuses dans ce quartier. Donc là j'imagine que quand vous parlez de réhabilitation, c'est une vision un peu élargie de la question de la réhabilitation. Vous ne parlez pas seulement des logements.

On sait bien aujourd'hui que c'est par l'addition de l'ensemble des sujets à la fois commerce, association, réhabilitation de logements et tranquillité publique et le travail de la police nationale et de la DPSP qui aident un quartier à retourner du bon côté de la tranquillité publique quand il y a des difficultés telles qu'on les connaît.

Sur la question de réhabilitation de logements, je n'y reviens pas, je viens d'en parler. Je vous informe quand même de trois éléments importants et nouveaux.

D'abord, il y aura l'installation d'une caméra de vidéosurveillance dans le quartier, elle a été adoptée. On ne peut pas aujourd'hui vous préciser l'emplacement exact parce que cela se situe vraiment sur un ou deux croisements de rue et la décision finale n'est pas encore prise mais cela sera dans les semaines qui viennent. La décision a été prise, la caméra est budgétée. Donc cela, c'est une première chose.

Deuxième chose, la brigade de lutte contre les incivilités qui est quand même très récente, qui est aujourd'hui dotée de quelques agents a eu comme consigne importante de se concentrer sur le quartier Amiraux-Simplon, d'autres aussi. Mais dans le 18^{ème} arrondissement, nous avons fait quelques choix notamment Amiraux-Simplon. Donc là, c'est un vrai sujet de prévention. On sait que la lutte contre les incivilités doit se faire aussi par tout le travail de prévention de la DPSP et c'est ce qui sera fait.

Quelques informations aussi concernant les fermetures administratives puisque vous le relevez de manière un peu erratique dans le vœu, mais je sais que c'est un sujet auquel vous tenez. Les fermetures administratives aident quand même quand des commerces qui n'ont pas tout à fait la bonne façon de fonctionner ferment. On sait aussi que cela apporte beaucoup de mieux-être, non seulement pour les habitants mais aussi pour l'ensemble des riverains qui y passent.

Sur les fermetures administratives, permettez-moi de vous informer que :

- au Paradise aura une fermeture administrative de deux mois en avril prochain ;
- le **Gérer service** a été fermé en novembre, ouverture sous réserve de travaux et le commerce est toujours fermé ;
- le Saint-Honoré, boulevard Ornano, fermeture en août 2016 ;
- le **NAGLA**, fermeture administrative quinze jours en octobre 2015.

Ce sont, soit des fermetures administratives demandées par le commissariat du 18^{ème} après des enquêtes validées par la Préfecture de police, soit elles ont été faites, soit elles sont en cours. On sait aussi que c'est par le travail sur les fermetures administratives qu'on arrive à conjuguer l'ensemble des sujets que nous évoquions pour le quartier.

Dernier élément d'information, vous évoquez la question des travaux d'intérêt général, c'est effectivement un vrai sujet important. Ce sont des décisions de justice, donc la Mairie ne peut pas elle-même décider l'expérimentation. En revanche, la Mairie du 18^{ème} accueille énormément, on pourra vous donner les chiffres la prochaine fois du nombre de personnes et notamment de jeunes que nous accueillons en TIG, y compris les expérimentations que vous évoquez un peu élargies puisque le système « tu casses, tu ré pares » sur la question des Vélib' reste aujourd'hui d'actualité. Donc, nous sommes tout à fait partisans du fait de faire ces expérimentations et la Mairie du 18^{ème} accueille dès que c'est possible des travaux d'intérêts généraux.

Nous partageons les soucis des habitants que nous rencontrons et avec lesquels, nous avons fait de nombreuses réunions. Il y a des sujets sur lesquels cela avance trop lentement et cela avance trop lentement aussi quand on est extrêmement nombreux partenaires autour de la table. On sait bien que sur les questions de tranquillité publique, de proxénétisme comme vous l'évoquez, aujourd'hui on ne s'intéresse pas tellement à la clientèle mais au réseau de prostitution et aux proxénètes. Cela prend énormément de temps et les enquêtes pour la prostitution sont très longues, trop longues pour les habitants mais elles ont lieu. Effectivement, on peut donner aux réunions ZSP qui ont lieu une fois toutes les deux semaines au commissariat, ce type d'adresse, qui servent ensuite à la BRP à faire les enquêtes. Donc, tout le travail que nous avons lancé c'est celui-ci.

La situation n'est pas encore d'une vraie sérénité sur la question de la tranquillité publique, mais au regard de l'investissement à la fois de la police nationale, de la DPSP et des services de la propreté, nous considérons que ce vœu ne peut être adopté en l'état. J'espère que ces différentes informations sur les fermetures administratives des TIG et les caméras vous permettront de comprendre le travail qui est mené et qui continuera à être mené sur le quartier. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci, Mme PROUST.

J'en profite pour saluer l'action difficile, dans tout le 18^{ème} mais aussi dans ce quartier, de la police, d'ailleurs les habitants le disent et présentent et notamment sur deux points de deal un peu embêtants sur lesquels les enquêtes avancent.

Puis confirmer bien sûr ce que disait Mme PROUST pour m'en satisfaire, il est bien prévu une caméra supplémentaire à un endroit de ce quartier. Evidemment, il n'est pas question de dévoiler l'endroit,

d'abord parce qu'il y a encore deux possibilités, puis ensuite parce qu'ils la repèreront bien assez vite pour qu'il ne soit pas utile nous-mêmes de leur donner les indications avant même que cela n'arrive. Mais ce sera un élément supplémentaire dans le secteur qui permet l'observation et éventuellement l'élucidation d'un certain nombre d'affaires.

Puis bien sûr, mais Mme GABELOTAUD y est revenue longuement donc ce n'est pas la peine d'y revenir, la gestion des commerces est un enjeu central dans ce quartier.

Pascal JULIEN : D'abord, je voudrais dire à M. BOURNAZEL que tous, nous coconstruisons nos vœux avec les habitants, ce sont des gestes avec les habitants ; tout, c'est toujours avec les habitants. Alors franchement, dire cela n'apporte strictement rien de plus si vous voulez. Assumez vos orientations politiques. Ne vous planquez pas derrière les habitants ou alors ayez l'honnêteté de dire certains habitants auquel cas, on acceptera volontiers la formule. Mais enfin, il ne faut pas nous prendre non plus pour des niais, s'il vous plaît.

Ensuite, les considérants. Alors je vous dis, activités illicites, habitants pas entendus, agressions, drogues, incivilités, trafics, proxénétismes. A mon avis, c'est un copier-coller de *Fox News*, une fois de plus, qui doit être votre journal de chevet sans doute, en tout cas votre source d'inspiration. D'habitude d'ailleurs, c'est M. HONORE qui présente ce genre de vœu. Là, on a une variante avec M. BOURNAZEL, je m'en réjouis. Cela nous réveille un peu parce que c'est vrai qu'à l'heure qu'il est et avec ces huit vœux qui se suivent là, et Dieu merci, ne se ressemblent pas tous quand même.

Ensuite, sur les attendus. Alors là, je suis vraiment déçu. Il y a tout, contrôles, sanctions mais il n'y a pas les caméras. Vous avez oublié de demander plus de caméras de vidéosurveillance dans ce quartier. C'est quand même fou que ce soit Mme PROUST qui vous le rappelle, pour dire d'ailleurs que c'est prévu et c'est organisé.

Là maintenant, je me tourne vers Mme PROUST. Je voudrais savoir cette caméra : où et quand, de toute façon on le saura. Parce que M. le Maire, contrairement à ce que vous dites, on sait où sont les caméras, c'est sur le site de la préfecture. Donc, il n'y a pas de problème, on sait où elles sont donc je le dis – même s'il y a peu de gens qui nous écoutent sur internet – allez sur le site de la Préfecture, allez sur paris.fr et vous trouverez assez facilement la carte des caméras correspondant à votre quartier. Simplement, vous aurez beaucoup de mal à demander les images parce qu'on vous demande un numéro de la caméra qui n'est pas fourni. Mais enfin, vous savez où est la caméra. On le saura tôt ou tard. Donc je trouve que la courtoisie serait dès que vous le saurez, en tout cas, pour mon groupe, je demande d'être informé dès que vous le saurez : où, quand cette caméra.

Après, vous avez dit quelque chose qui m'intéresse beaucoup, c'est budgété ; alors génial. Là aussi, je compte sur vous, chère Mme PROUST, pour me dire le coût parce que achat, installation, connexion ; déjà on commence par cela. Comme vous avez fait allusion au budget, j'en suis ravi, vous allez réussir à me dire un chiffre que jamais le Préfet n'a été capable de m'indiquer. Donc combien cela coûte ?

Ensuite bien sûr, l'entretien ; cela s'entretient une caméra. J'imagine qu'on ne se lance pas comme cela. Donc, vous allez nous dire, quel entretien ? Quel type de caméra, numérique, analogique, mobile ? Je souhaite avoir ces renseignements-là aussi. Puis bien sûr, le coût en personnel, parce qu'il faut du monde pour faire vivre une caméra.

Vous allez nous dire tout cela et alors, on aura un chiffre qui sera drôlement intéressant, rendez-vous dans un an. Je compte sur M. HONORE ou M. BOURNAZEL pour déposer le même vœu. De toute façon, c'est à peu près le même type de vœu qu'ils posent chaque fois, donc on l'aura dans un an. Là

on verra la différence d'ambiance etc., on verra l'efficacité qu'aurait eue cette caméra et on regardera l'efficacité au regard du coût global.

Bref, Mme PROUST, je connais votre engagement, tout cela. Je sais que je peux compter sur vous : où, quand, quel prix ? Et rendez-vous bien sûr dans un an.

Enfin, dernière question, est-ce que cette caméra a un coût, une caméra qui est arrivée en plus comme cela, ou est-ce que c'est une des caméras qui étaient incluses dans le plan 165 caméras, qui avait été voté contre l'avis de mon groupe il y a de cela quelques temps ? Voilà, je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : M. JULIEN est un bien trop bon connaisseur de ces questions pour être fidèle à la caricature qu'il a lui-même présentée de l'amélioration de la sécurité. C'est vrai dans tous les quartiers du 18^{ème} comme c'est vrai partout, c'est la somme d'un certain nombre de facteurs et la somme d'un certain nombre d'actions qui sont mises en œuvre en même temps.

D'ailleurs, dans la réponse qui était celle de Mme PROUST, elle a parlé de la caméra et je pense qu'elle aura une utilité quand elle sera installée. Elle ne s'est pas limitée à ce sujet, elle en a évoqué bien d'autres. Parce qu'on sait très bien et c'est le sens même de la coconstruction que tout le monde revendique et dans tous les programmes politiques de tous les candidats, on parle de coconstruction de la sécurité. C'est bien la multiplication des outils et le travail en même temps sur l'ensemble des facteurs qui permettent une amélioration de la situation. Essayez comme cela – cela fait des effets de manche sympathiques – d'en isoler un et de faire croire que tout reposerait sur l'un et/ou que l'absence de résultats ne serait la cause que de la mobilisation d'un seul facteur est bien trop simpliste pour être vraiment convainquant.

Sur ce quartier comme sur tous les autres, le sujet et les sujets qu'on mène et que l'ensemble de la municipalité mène, c'est bien l'action sur tous les facteurs en même temps :

- la question du commerce ;
- on a parlé de la question de la mixité, cela compte aussi ;
- la question de la lutte contre les points de deal parce que cela compte aussi ;
- la capacité de mobiliser l'ensemble des services publics ;
- la politique d'insertion.

Bref, tout cela fait un tout ; ce tout, c'est vrai il ne se divise pas en quartier mais on peut appliquer les mêmes qualificatifs à l'ensemble des quartiers. Donc la réponse qu'a faite Mme PROUST méritait beaucoup mieux que cela, mais il est tard et il est temps que nous en finissions.

M. BOURNAZEL voulait reprendre la parole, vraiment uniquement pour ajouter des éléments supplémentaires que vous n'auriez pas déjà évoqués parce que sinon on va pouvoir parler des mêmes choses pendant des heures. Il est 23h00 et il nous reste encore beaucoup de vœux. Donc si vous avez un élément supplémentaire que vous souhaitiez apporter, faites-le avant qu'on passe au vote.

M. BOURNAZEL : Non, je veux répondre juste en une minute. De dire que je considère que l'intervention de M. JULIEN, c'est un mépris de l'opposition, ce n'est pas très grave, c'est assez secondaire, mais c'est un mépris surtout des habitants. C'est un mépris des habitants qui se plaignent du bruit, du tapage nocturne, cela existe, qui se plaignent des incivilités, mais qui se plaignent de choses beaucoup plus graves, du proxénétisme, c'est-à-dire de l'exploitation de mineurs dans le quartier par des gens qui se font de l'argent sur la misère humaine et cela n'est pas la gauche, ce n'est pas la droite.

Je vous aime bien quand même parce que vous m’amusez quand même souvent et on ne se change pas, on aime parfois des gens qui ne nous ressemblent pas. Mais je vous inviterais plutôt à rejoindre Danielle SIMONNET et d’aller sur les planches.

Eric LEJOINDRE : Il m’arrive assez régulièrement d’être en désaccord sur plein de choses avec M. JULIEN. S’il y a bien quelque chose qui ne le caractérise pas, c’est le mépris des habitants. On peut avoir des divergences de fond de l’opposition, cela peut peut-être de temps en temps éventuellement arriver. Cela dit, la réciproque arrive aussi assez régulièrement. Mais en tout cas, en matière de mépris des habitants, je crois que c’est un reproche qui ne peut pas lui être fait. D’ailleurs, je crois qu’il ne peut être fait à personne autour de cette table sinon on ne serait pas là à 23h00.

Le Conseil d’arrondissement rejette le vœu n°18.2017.64 à la majorité soit 7 voix pour dont 2 pouvoirs (LR/CI) et 31 voix contre dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION 18.2017.65 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants au maire du 18e et à la maire de Paris relatif à la prévention de la reconstitution de campements sauvages sur la petite ceinture

Laurent QUEINNEC : Comme vous le savez, certaines sections de la Petite Ceinture du 18^{ème} arrondissement sont régulièrement le lieu de campements sauvages. Ces campements abritent essentiellement des populations de la communauté Roms. Les conditions d’hygiène et de sécurité y sont totalement absentes, ce qui est d’autant plus intolérable que l’on y trouve des familles et donc des enfants ; un incendie s’y est même déclaré le mois dernier.

Des mesures d’évacuation ont donc été prises en janvier 2016, mais le campement s’est réinstallé. De nouvelles évacuations ont été effectuées le 1^{er} mars, je crois.

Pour autant, si rien n’est fait pour prévenir la reconstitution de ces campements, le risque est grand de les voir éclore à nouveau dans les mois qui viennent, vous en conviendrez.

Vous le savez, il est du ressort du Maire de fournir un lieu adapté pour ces populations plutôt que de laisser de tels campements se mettre en place sans aucune sécurité et ce d’autant plus qu’il s’agit de terrains n’appartenant pas à la Ville mais à la SNCF.

Des mesures de sécurisation doivent être prises. D’ailleurs, on revient toujours à la police municipale ; cela pourrait être une mission tout à fait adaptée. Mais ces mesures pourraient être utilement complétées par des solutions pertinentes en faveur du cadre de vie des habitants de l’Arrondissement. En effet, vous le savez aussi combien est forte la demande des habitants, pas de certains habitants comme le dirait M. JULIEN mais des habitants pour disposer d’espaces verts, de jardins partagés, de terrains de sport ou autres lieux de promenade. D’ailleurs, nous avons tout à l’heure délibéré en ce sens sur des jardins partagés.

Enfin, l’endroit appartient à la SNCF, laquelle est en droit d’exiger que sa propriété soit protégée par des intrusions extérieures. Elle souhaite – vous le préciserez peut-être – se réserver la propriété de ce faisceau ferroviaire pour l’avenir. Rien n’empêche cependant d’envisager à travers une convention

d'occupation temporaire et d'ailleurs, je rejoins à ce que vous disiez en définissant très clairement tout à l'heure ce qu'était une occupation temporaire, des aménagements qui seraient réversibles.

Ce vœu correspond donc à la convergence de deux besoins :

- celui d'une part de prévenir la reconstitution de ces campements pour des raisons humanitaires évidentes ;
- celui de répondre à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Il consiste à anticiper toute reconstitution de campements sur la Petite Ceinture en prenant des mesures de sécurisation et en lien avec la SNCF, d'étudier quels aménagements peuvent être envisagés et de lancer un appel à projets avec le tissu associatif pour valoriser l'occupation de cet espace au bénéfice des habitants. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, M. QUEINNEC. Votre question est d'autant plus d'actualité que j'ai reçue aujourd'hui même. Donc M. BRIANT n'a pas encore pu voir la réponse qui a été apportée à mon courrier par la SNCF sur les mesures qu'ils ont l'intention de prendre pour empêcher la réinstallation de campements effectivement dangereux sur la Petite Ceinture. La SNCF a pris un certain nombre d'engagements qu'ils avaient déjà pris et qui n'ont pas donné les résultats attendus.

Mais j'ai écouté avec attention la fin de votre intervention. Je ne peux pas croire que – et pourtant vous êtes très présent dans ce Conseil d'arrondissement et à l'ensemble des séances – vous n'avez pas déjà eu l'occasion d'entendre à au moins cinq ou six reprises la discussion que nous avons eue sur le réaménagement de la Petite Ceinture et sur la volonté qui est celle de la Maire de Paris et de l'équipe que nous formons de réinvestir ces lieux. Nous avons d'ailleurs voté, à l'unanimité, quelques délibérations qui portaient justement sur l'occupation de cette Petite Ceinture et sur les occupations temporaires que nous pouvions imaginer. Nous avons même voté il n'y a pas si longtemps que cela la décision d'implanter dans la partie du 18^{ème} de la Petite Ceinture des locaux temporaires modulables pour accueillir ce qu'on appelle des collectifs qui vont être amenés à réfléchir avec les habitants du 18^{ème} à la façon dont on peut occuper la Petite Ceinture.

Donc cette deuxième partie de votre intervention m'apparaît pour le moins surprenant parce que je ne veux pas imaginer que vous ne sachiez pas déjà que c'est le sens d'une politique profonde que nous menons à Paris depuis presque trois ans maintenant. Cela a mis du temps, mais on a exprimé l'ensemble de ces discussions puisque l'accord a mis un peu de temps à être signé avec la Petite Ceinture pour que nous puissions justement bénéficier de cette occupation. Nous en avons beaucoup parlé notamment avec nos camarades du groupe communiste des types d'activités qui pouvaient avoir lieu et de la nécessité qu'ils soient réversibles.

Bref, tout ce que vous exprimez à juste raison dans la fin de votre vœu fait l'objet d'une politique municipale de grande ampleur qui a connu non seulement une large communication, mais encore des avancées concrètes, précises qui ont systématiquement été présentées au Conseil d'arrondissement. Alors, je ne sais pas après quel est l'objectif du vœu, doit-on imaginer quelque chose de caché ? En tout état de cause, très honnêtement, il me semble que les réponses ont été très largement apportées, en tout cas à la deuxième partie de votre vœu depuis un temps maintenant assez long. Mais ne nous demandez pas de lancer un appel à projets quand on a voté deux, trois, quatre délibérations qui visent justement à faire ce que vous souhaitez. Au bout d'un moment, on tourne en rond et on se demande bien quel est le sens des vœux qui sont déposés.

Deuxième élément, une police, fût-elle municipale, n'est pas autorisée à mettre en œuvre des éléments qui sont en dehors du droit. Aurions-nous une police fût-elle municipale que nous ne pourrions pas lui demander de tenir un rôle illégal ? Donc le fait d'avoir une police municipale,

comme le fait d'avoir une police nationale, ne les autorise pas à faire autre chose que mettre en œuvre les décisions prises par des juges, quand des décisions ont à être prises par des juges. Donc l'idée que des policiers municipaux puissent faire en la matière mieux que des policiers nationaux, très honnêtement n'a aucun sens. L'enjeu est soit de faire modifier la loi et donc de considérer qu'au motif qu'on s'installe à un certain endroit, on ne bénéficie pas des droits qui sont des droits normaux de la population en France, on ne peut pas imaginer demander à la police municipale d'opérer les actions illégales et on est nécessairement obligé de respecter le droit, de respecter la loi et de respecter la parole des juges, quand bien même elle peut nous apparaître parfois un peu décalé par rapport à la réalité que nous vivons. En l'occurrence, je dois dire bien volontiers que c'était un peu le cas.

Peut-être que M. BRIANT veut rajouter un mot et Mme ROLLAND qui a beaucoup travaillé sur la Petite Ceinture si c'est utile, puis on va passer au vote.

Gérald BRIANT : Oui, je veux faire un petit point vocabulaire, c'est M. JULIEN qui m'en donnait l'idée. Juste sur le vœu, d'abord, je ne sais pas si je l'ai fait avant, si je l'ai utilisé, il faut éviter la formule campement sauvage, que ce soit un campement illégal, non autorisé, je veux bien mais campement sauvage, non. En plus, pour avoir vu notamment les campements migrants par rapport à ce qu'étaient les campements Roms parce qu'en l'occurrence sur la Petite Ceinture, ce sont les campements Roms, c'est vraiment très organisé. Il y a même des fois, c'est un peu trop organisé de mon point de vue. Donc évitons cela parce qu'après, on ne se comprend pas et puis en plus, ce n'est pas très respectueux par rapport aux associations qui s'engagent et qui travaillent parce que vous savez avant les incendies, il y a eu quand même des interventions pour avoir des extincteurs qui ont été livrés. C'est dangereux donc c'est pour cela que je suis content que tout cela ait été démonté. Mais sauvage, ce n'est pas bien et puis en plus, cela donne un relent qui, de mon point de vue, n'aide pas à la compréhension du phénomène.

Ensuite, vous dites, considérant que ces propositions d'hébergement provisoire n'ont pas toujours été acceptées par les personnes concernées. Or, il se trouve que pour ce campement, c'est un des meilleurs taux d'acceptation et le travail qui a été fait, c'est-à-dire qu'aujourd'hui via la plateforme Adoma – et pour une fois, on est très content de cela – on a réussi vraiment et les familles sont suivies en plus des hébergements qui sont sans limite de date, pour ne pas être dans des conditions aux telles précarités que vous connaissez, éloignement parfois un peu trop à notre goût, notamment pour des enfants qui sont scolarisés. Mais il n'empêche que de ce point de vue-là, on est en progrès donc on s'en félicite. Là, la réalité me dit cela.

Ensuite, sur les deux rappels à la loi que vous faites. C'est intéressant les rappels à la loi, mais M. le Maire l'a dit, vous parlez de charger la police municipale en matière de salubrité sur la voie publique. Donc déjà salubrité, je tique personnellement ; en plus voie publique, ce sont des terrains SNCF. A un moment, c'est très sympa de mettre du noir sur du blanc. Pareil sur l'autre appel à la loi, vous mettez d'aménager des stationnements sur le territoire de la commune de résidence mobile ; un campement Roms, ce n'étaient pas des résidences mobiles. On a des phénomènes de résidences mobiles, par exemple, qui sont sur de l'utilisation de camionnettes, sur lesquelles il faut qu'on intervienne rue Belliard.

Donc, essayons – je pense qu'il y a de la bonne volonté – d'être précis parce que cela nous aidera à mieux avancer collectivement.

Après, c'est juste un point d'information sur la question sociale. Donc, la plateforme Adoma est en train aujourd'hui de travailler avec les familles qui ont été sollicitées. On a rencontré les associations qui les suivent, notamment aussi le projet bâtisseur de cabanes. Il y a aujourd'hui une réflexion qui se

fait à l'échelle de Paris via une association Alteralia, missionnée pour faire des propositions, avec l'idée de travailler sur notamment la population Roms par rapport à de l'hébergement plutôt dans du diffus, c'est-à-dire que l'idée n'est quand même pas de travailler à des grandes mises à l'abri parce que, je vous entends, en disant que fait la Mairie de Paris, pourquoi elle ne donne pas un terrain comme cela ? Quoiqu'on pourrait peut-être proposer dans le 16^{ème} arrondissement peut-être, pour accueillir je ne sais pas dans le 15^{ème}, on peut être sympa, après on peut partager. Pourquoi pas, mais je pense que ce n'est pas sérieux parce qu'on s'aperçoit en plus que ce n'est surtout pas cela qu'il faut faire.

Donc il faut travailler, on est en train d'avancer. C'est une question difficile ; malheureusement, la population Roms a vraiment été victime de trop de comportements, de trop d'utilisations, de trop de phénomènes de bouc émissaire qui, d'une certaine manière, maintenant nous rendent difficile tout travail social et de dialogue sur des constructions politiques. C'est un vrai problème auquel on est confronté. Il y a une relation par rapport au pouvoir public à l'institution qui est vraiment brisée ; donc cela nécessite beaucoup plus de travail et c'est plus difficile pour nous. Donc essayons de rationaliser et je pense qu'on pourra y arriver.

Eric LEJOINDRE : Merci, surtout d'avoir rappelé notre engagement sur cette question. Je voulais rappeler qu'ici, contrairement, y compris à certain nombre de nos voisins proches, nous avons fait en sorte que tous les enfants qui devaient être scolarisés et qui le souhaitent puissent l'être, ce qui fait une différence entre nous et certaines villes de notre banlieue la plus proche.

Galla BRIDIER : Je dois vous avouer que quand j'ai lu votre vœu, je ne savais pas très bien si vous vouliez nous parler de Petite Ceinture ou de la situation des Roms dans notre Arrondissement. Votre intervention a été beaucoup plus précise, en tout cas m'a aidée à la compréhension. Je suis contente que vous ayez nommé ces personnes puisque que dans les considérants vous parlez aussi de gens du voyage. Or, les Roms ne sont pas des gens du voyage. Donc là aussi, pour moi, il y avait une certaine confusion.

Effectivement, ce sont bien des Roms et de ces familles-là qui habitent notre Arrondissement depuis très longtemps pour certaines. J'en ai rencontrées qui sont là depuis six ans et qui errent entre la porte de la Chapelle, Saint-Denis, la porte des Poissonniers, etc. C'est bien d'eux et d'elles dont j'avais envie de parler un peu. Parce qu'évidemment que les maisons de fortune, je peux en témoigner aussi, très bien organisées, qui avaient repris leur place sur la Petite Ceinture, ne sont pas satisfaisantes. Il y a des risques d'incendie, il y en a eu un mais il y a des risques d'incendie partout.

Donc l'urgence, c'est bien de s'occuper du public Roms, comme on s'est investi pour le public réfugié et cela été dit, il y a encore plein de choses à faire. C'est pour cela que nous militons fortement pour une politique publique globale en faveur de l'intégration de ces publics Roms. Les hébergements qu'il y a eus suite à l'évacuation de la Petite Ceinture sont pour une fois des hébergements de long cours, et là c'est aussi une première ; je pense que nous pouvons nous en féliciter. La mission Roms a été augmentée au niveau de ses moyens, notamment par des amendements budgétaires écologistes, au Conseil de Paris et là aussi, je pense que cela va dans le bon sens pour l'émergence d'une solution pour un habitat concerté pour ces publics Roms à l'automne comme Dominique VERSINI s'y est engagée. Merci.

Gérald BRIANT : Juste sur ce que je viens d'entendre, il y a des risques d'incendie partout, mais on ne peut pas accepter cela, ce n'est pas possible. Au nom de cela, si maintenant il y a des risques d'incendie partout et donc au final, on peut laisser les cabanes, non. Je dis, ce n'est pas responsable comme propos, on est passé à côté de la catastrophe. Je suis désolé, j'écoute, je suis attentif. Alors donc, j'ai mal entendu.

Eric LEJOINDRE : Vous vous mettez d'accord sur ce que vous pensez l'un et l'autre, mais je redis que les conditions de dangerosité sur ce site qu'on avait évoquées avec la Préfecture étaient très importantes et qu'évidemment, contrairement à ce que j'ai pu entendre de la part d'un certain nombre de structures associatives, il n'était pas question par nous une seule seconde d'imaginer que ce soit réintégrer ce lieu.

Laurent QUEINNEC : Naturellement, je suis assidu à notre Conseil d'arrondissement et j'ai bien entendu l'engagement, la large communication dont vous avez parlé. Simplement, je voudrais juste recentrer le vœu, qui est l'objet et pourquoi il est présenté aujourd'hui, c'est parce qu'en effet, ces sections de Petite Ceinture sont libres aujourd'hui, qu'il y a eu un incendie il y a un mois, que des évacuations finalement n'ont servi à pas grand-chose puisque les campements se sont à nouveau tenus. Donc, il y a un espace-temps totalement pertinent pour présenter ce vœu et c'est ce qui me motive et c'est pour cela que je le maintiens.

Eric LEJOINDRE : Très bien mais l'espace-temps en question a déjà été rempli par, non pas nos vœux, mais notre action et notre décision.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.65 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 31 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.66 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants pour demander l'exonération des droits de voirie pour les commerçants qui subissent un préjudice directement lié à la présence de vendeurs à la sauvette à proximité de leur établissement

Pierre LISCIA : Plusieurs fois dans ce Conseil d'arrondissement, nous avons évoqué la problématique des vendeurs à la sauvette qui sont présents dans le 18^{ème} arrondissement, notamment à Montmartre mais aussi à Château-Rouge et évidemment du côté de la place de La Chapelle. A Château-Rouge, les riverains exaspérés se sont constitués en association et ont récemment fait condamner la Ville de Paris devant le Tribunal administratif. Autour de la place de la Chapelle, la situation est plus préoccupante encore, tant sur le plan de la salubrité que sur celui de la sécurité. Je sais, d'ailleurs, que vous avez rencontré à plusieurs reprises avec le Préfet et le commissaire, les habitants et les commerçants regroupés au sein de l'association SOS La Chapelle.

Nous savons que la situation est compliquée, nous savons que la Préfecture tente avec les moyens qui sont les siens d'apporter des solutions. Nous avons d'ailleurs, nous élus de l'opposition, formulé des propositions comme je l'ai fait d'ailleurs au dernier Conseil d'arrondissement sur l'extension du périmètre de la ZSP.

Malgré les moyens déployés par la Préfecture et malgré les efforts des fonctionnaires de police, la situation ne semble pas connaître d'amélioration, bien au contraire elle s'empire sans que les pouvoirs publics ne parviennent à y mettre un terme efficace et surtout durable. La présence de ces vendeurs à la sauvette, en plus de constituer une entrave à la circulation des piétons, est une cause évidente de la dégradation des conditions de vie des riverains et des commerçants.

Les commerces à proximité immédiate de ces vendeurs à la sauvette souffrent très directement de leur présence, d'une part parce qu'ils sont des concurrents directs et illégaux, d'autre part parce que la fréquentation de leur établissement baisse et entraîne des baisses de chiffres d'affaires.

Pour ces commerçants, malheureusement c'est la double peine. Non seulement ils enregistrent des pertes de chiffres d'affaires, mais en plus ils doivent s'acquitter, contrairement aux vendeurs à la sauvette, des droits d'occupation de la voirie pour leurs terrasses et pour leurs étalages, les mêmes droits qui incombent à tous les commerces de Paris. Comme si cela ne suffisait pas, tous les déchets, les débris qui jonchent la voirie et liés à l'activité des vendeurs à la sauvette, les exposent à des contraventions et à des sanctions pour, je cite, défaut d'entretien et de propreté de leurs terrasses et étalages.

Alors M. le Maire, nous vous proposons que les pouvoirs publics s'ils sont pour l'heure impuissants à répondre aux attentes légitimes des riverains de ces quartiers, au moins fassent preuve de tolérance, au moins fassent preuve de solidarité à leur égard, j'entendais M. BRIANT tout à l'heure parler de Paris Ville Solidaire, et bien soit, et tout simplement finalement faire preuve de reconnaissance pour le préjudice subi.

Nos quartiers plus qu'ailleurs ont besoin de commerces de proximité puisque ce sont eux qui font vivre la vie de nos quartiers.

C'est pourquoi nous vous demandons, M. le Maire :

- dans un premier temps que la Ville de Paris conduise un audit pour déterminer avec précision les commerces qui connaissent un préjudice directement lié à la présence de vendeurs à la sauvette ;
- dans un second temps que les commerçants concernés soient exonérés des droits de voirie auxquels ils sont normalement soumis et cela tant qu'il n'est pas mis un terme définitif à cette situation.

Eric LEJOINDRE : Un mot d'abord sur la situation à La Chapelle puis je demanderai à Mme GABELOTAUD d'apporter des précisions sur la question des commerçants.

La situation place de La Chapelle, rue Marx-Dormoy est compliquée et pour autant nous obtenons des résultats. D'ailleurs, les habitants les reconnaissent et les saluent au cours des réunions que je peux avoir avec eux et la commissaire du 18^{ème}, ou le commissaire RIGON ou le Préfet lui-même qui s'est déplacé à deux reprises pour rencontrer un grand nombre des acteurs associatifs du coin. La présence accrue notamment de CRS sur ce site de façon beaucoup plus fréquente qu'avant a permis une amélioration, insuffisante bien sûr, mais une amélioration de la situation ; ce qui fait la démonstration qu'il y a les difficultés importantes mais qu'il n'y a pas d'impuissance, pour peu que la courbe de la croissance du nombre de policiers dans le 18^{ème} continue de croître. Cela est une donnée indispensable ; il faut que nous continuions à avoir année après année plus de policiers dans le 18^{ème} comme nous l'avons depuis 2013 maintenant. C'est pour le coup une condition sine qua non de cette amélioration continue parce que l'apport de forces supplétives, CRS ou gendarmerie mobile, est indispensable mais moins efficace que la présence des acteurs du commissariat, premier élément.

Deuxième élément, il faut que nous améliorions la situation à La Chapelle comme à Barbès sur tous les fronts en même temps, voilà pourquoi nous devons aussi travailler avec les commerçants et voilà pourquoi les commerçants eux-mêmes doivent s'assurer du respect de la réglementation et de leur propre respect de la réglementation, parce que prendre prétexte d'un désordre sur l'espace public pour ajouter du désordre, cela crée plus de désordres par définition, ce qui est insupportable pour

les habitants et cela crée les conditions du maintien du désordre et notamment des ventes à la sauvette. Donc, si on n'arrive pas en même temps, comme on le fait à Barbès, comme on doit le faire sur la rue Marx-Dormoy, à faire en sorte que les commerçants soient respectueux des règles qui leur sont fixées, alors ne nous permettons pas de régler cette situation. Voilà pourquoi je suis en désaccord avec l'analyse qui consiste à penser qu'au motif qu'il y aurait des désordres sur l'espace public, alors d'autres pourraient ajouter leur propre désordre au désordre. Je pense que ce serait la pire des politiques, au contraire comme on le fait sur le marché Lariboisière, comme on le fait sur le boulevard Barbès, comme on le fait sur la rue Marx-Dormoy.

Je veux vraiment remercier les équipages de la DPSP mais aussi de la DU ; il faut que chacun revienne en même temps dans le droit chemin parce que s'il y a ces lieux de vente à la sauvette, c'est parce qu'il y a la conjonction de différents phénomènes en même temps, parce qu'un marché a besoin, bien sûr, de vendeurs mais il a besoin d'acheteurs et de fournisseurs. Quand les trois branches du marché permettent de faire un chiffre d'affaires important, on sait qu'on a du mal à régler ces problématiques. Mais on est, je suis, Mme PROUST, Mme GABELOTAUD, et l'ensemble de la Municipalité au travail pour obtenir une amélioration de la situation.

Je veux saluer l'engagement des habitants de ce quartier qui ont aussi fait de très nombreuses propositions d'amélioration de l'espace public, qui sont en train d'être mises en œuvre sur l'éclairage d'une part, ou sur la circulation d'autre part, nous permettent d'obtenir des résultats. Encore une fois, la situation est très loin d'être satisfaisante mais elle s'améliore, c'est simplement une amélioration faible, c'est toujours mieux qu'une détérioration. Mais cette invisible et faible amélioration de la situation ne permet pas aux habitants et aux élus de la prendre en compte. Voilà pourquoi je pense qu'il faut surtout que nous continuions le travail que nous avons engagé sur ce secteur et que, par ailleurs, il ne nous paraît pas possible de donner droit à votre vœu.

Afaf GABELOTAUD : Tout d'abord, je souhaite au préalable rectifier une certaine réalité surtout une terminologie parce que je me doutais bien que vous alliez faire le parallèle avec la situation de Château-Rouge et de ce qui s'est passé avec l'association la Vie Dejean. C'est pour cela qu'il est très important de rappeler que le droit de voirie qui est une redevance liée à une autorisation précaire et révocable n'est pas comparable aux taxes, aux impôts que peuvent payer les habitants, dans la mesure que c'est coercitif, et pour tout le monde ; ce n'est pas du tout de la même nature. Il ne s'agit pas d'un droit au bénéfice des commerçants mais bien d'une autorisation délivrée sous certaines conditions et qui est donc précaire et révocable parce qu'il n'y a aucune obligation à occuper l'espace public.

Ce droit de voirie est une taxe d'occupation sur l'espace public par les objets qu'on y entrepose, qu'on y met, c'est-à-dire que les objets qui sont déposés et non pas sur la richesse qui émanerait de l'entreposage de ces objets. Ce n'est pas sur le chiffre d'affaires lié aux tables et aux chaises mais sur le fait que la chaise et la table soient sur l'espace public. Ce n'est vraiment pas de la même nature. D'ailleurs, ce serait plus intéressant pour la Ville de Paris d'être au pourcentage du chiffre d'affaires lié à l'occupation de cet espace public plutôt qu'à l'occupation même des objets. Donc ce sont les chaises, les tables, les enseignes, les chevalets. Ce qui fait que votre demande ne peut pas être acceptable sur la forme puisque tout est articulé autour de cette occupation et sur la redevance qui est liée.

A partir de là, il n'y a donc plus aucune raison objective d'exonérer puisqu'il n'y a pas de rupture d'égalité entre les commerçants. Le commerçant n'est pas obligé de mettre du matériel sur l'espace public, donc c'est son choix. Il n'est pas taxé sur le chiffre d'affaires qu'il y gagne. Donc, on est vraiment sur autre chose. Quand bien même, la réponse n'est pas recevable à ce titre-là, cela est pour arriver à votre idée d'audit, on aurait à accepter cette rupture d'égalité, à l'imaginer, faudrait-il

encore prouver et avoir les preuves que le chiffre d'affaires baisse par la présence de ces vendeurs à la sauvette ; chose qui serait extrêmement difficile à évaluer sur ces installations : sur combien, comment on le matérialise, qu'entend-on par proximité, à quelle proximité on estime que le vendeur à la sauvette est nuisible, à quelle distance, quelle densité etc. ?

Donc, même la demande d'audit, que je comprends, n'est pas réaliste vu l'ampleur du phénomène, vu ce qui se passe dans nos quartiers. C'est une mission qui paraît complètement impossible à laquelle j'aimerais bien vous dire, d'accord, faisons quelque chose mais ce n'est pas du tout réaliste.

Je vous renvoie simplement au fait que la Ville de Paris a lancé des états généraux, que l'Hôtel de Ville est face à un sujet extrêmement complexe, que le Maire du 18^{ème} arrondissement apporte une très grande contribution parce que lui-même apporte ses synthèses sur les phénomènes sur l'Arrondissement en précisant la nature des phénomènes, en précisant un certain nombre de choses. Je ferais juste un rappel puisqu'il est tard et que beaucoup de choses ont été déjà dites par M. le Maire, qu'aujourd'hui le sujet reste un sujet police puisque pour réduire les nuisances liées aux troubles de l'espace public, c'est à la police qu'on en réfère et c'est à la police qui est apte à pouvoir contrôler de faire ce qu'il y a à faire. Mme PROUST fait énormément à ce sujet.

Quant aux fermetures, quant à un certain nombre de choses, nous travaillons main dans la main avec Mme PROUST, cela se passe très bien, on rencontre les commerçants, on leur explique les démarches à faire. Il n'y a absolument aucun doute là-dessus. J'entends des ricanements, cela me heurte parce que le travail d'un élu municipal c'est quand même précieux, ce n'est pas rien. Il faut rappeler que c'est une tâche très difficile, très compliquée. Donc, je tiens à saluer Mme PROUST et son travail que l'on fait main dans la main pour expliquer aux commerçants les difficultés et les problématiques que nous rencontrons.

D'ailleurs, je précise que, jamais à aucun moment, un commerçant n'est venu nous voir en demandant « exonérez-moi de mes droits de voirie ». C'est pour cela que je suis toujours très étonnée que cela vienne d'élus – ce qui est encore plus difficile à accepter – et cela ne vient pas des commerçants, ils ont très bien compris la logique de ces droits de voirie. Voilà, il n'y a pas d'obligation à entreposer du matériel sur l'espace public.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup à Mme GABELOTAUD pour cette explication très claire, qui rappelle que le rôle des élus est aussi parfois de présenter la complexité et la réalité des choses aux personnes et pas seulement d'être les porte-paroles éventuels des commerçants, même si, comme Mme GABELOTAUD, moi, ils me voient souvent, ils ne m'ont jamais fait cette demande-là mais elle a peut-être existé. Mais le rôle des élus, c'est aussi d'être un vecteur dans l'autre direction et de ne pas prendre des engagements que nous ne pourrions pas tenir et, en l'occurrence, celui que vous nous demandez de prendre, nous ne pourrions pas le tenir.

Donc, ce vœu n'est pas adopté

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.66 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 31 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.67 : Vœu déposé par la majorité à la maire de Paris pour une signalétique avenue de la Porte Montmartre

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous votions un tout dernier vœu que nous n'avions pas prévu de présenter à ce Conseil d'arrondissement, mais nous constatons que nous sommes en difficulté pour faire advenir l'objet de ce vœu. Vous l'avez eu sur table, je ne pense vraiment pas qu'il pose de difficultés à qui que ce soit.

Il s'agit d'insister sur une demande que porte très fortement et Mme DEMANGEL et Mme TRAJAN depuis quand même un temps maintenant assez long de meilleures signalétiques des équipements publics créés à la porte Montmartre et qui ont, d'ailleurs, fait l'objet d'un travail par le Conseil de quartier et par les équipes de développement local qui l'ont souhaité. Nous sommes aujourd'hui à la peine pour faire aboutir ce projet de bon sens et pas très compliqué.

Donc, il nous a semblé qu'il était utile que nous vous propositions ce vœu. Je ne sais pas si Mme DEMANGEL ou Mme TRAJAN veulent en dire un mot supplémentaire et sinon on va le mettre aux voix. J'ai tout dit ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.67 à l'unanimité